L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1257 - VENDREDI 14 FÉVRIER 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

SAINT-LÉGER VAUBAN

Samedi 22 février 2014

48ème FOIRE AGRICOLE

Filière bovine

Aide-toi et le ciel t'aidera...



Les attentes des éleveurs de bovins n'ont pas été comblées par le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, à l'assemblée générale de la Fédération nationale bovine (FNB) les 5 et 6 février aux Sables-d'Olonne. Les derniers arbitrages de la Pac (PMTVA, Plan protéines) n'ont pas encore été faits. À un an de la mise en œuvre de la Pac 2014-2020, le monde des éleveurs de bovins allaitants maintient la pression, mais préfère regarder devant. Avec ou sans les derniers arbitrages, ils s'adapteront. La filière entend valoriser son savoir-faire et sa technicité mondialement reconnus. Les marchés émergents sont bien sûr visés, mais aussi les consommateurs français. Le logo Viande de France a débarqué dans les rayons, le 11 février. Mais la filière ne s'arrête pas là : à la rentrée prochaine, élevages, industriels et distributeurs organiseront de concert des portes ouvertes pour le grand public.

Pages 20-21

Encarté avec cette édition : La rétro 2013 Terres de Bourgogne

Côte d'Or

› Groupement de défense sanitaire

Une assemblée agitée



Nièvre

› Programme "vêlage facile"

A confirmer commercialement



Yonne

› Visite d'élevage pour le préfet

Discussion *"franche et ferme"*



VALTRA
Individuellement Vôtre

VALTRA est une marque déposée d'AGCO Corporation — AGCO Your Agriculture Company

Secteurs:
Autun - Corbigny
Luzy - Nevers
Moulins Engilbert

03 86 20 17 38

G. BUCHEZ



	Note Valtra	Note la plus haute	Note la plus basse	
MOTEUR	9/10	CASE IH 10/10	DEUTZ FAHR 5/10	LE PLUS PUISSANT DE SA CATÉGORIE, IL SE MONTRE TRÈS ÉCONOMIQUE.
TRANSMISSION	8/10	FENDT 10/10	CASE IH 6/10	4 RAPPORTS MÉCANIQUES, 5 VITESSES POWERSHIFT POUR OFFRIR 20 POSSIBILITÉS DANS LES 2 SENS DE MARCHE.
RELEVAGE	8/10	VALTRA 8/10	JOHN DEERE 6/10	AVEC 7,1 TONNES DE RELEVAGE, LE N163 SE CLASSE PARMI LES GROS BRAS DE SA CATÉGORIE.
HYDRAULIQUE	8/10	FENDT 9/10	CLAAS 7/10	HYDRAULIQUE PERFORMANTE.

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> professionnel en assurances agricoles depuis 20 ans
> présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

ASSURE LE RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES — AVIVA

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Démographie: Ralentissement de la baisse du nombre de non-salariés agricoles
• PRI Info

Côte d'Or
04 • JA: Un syndicat dynamique qui ne se laisse pas faire
05 • Bio: Dans l'attente de jours meilleurs
06 • GDS: Une assemblée agitée
07 • Lait: Mammites et cellules, un enjeu pour la filière
08 • CERFrance BFC: Résultats 2013 et incidences de la Pac

Nièvre
09 • Vente du Marault: L'intérêt du programme «VF» reste à confirmer commercialement
10 • Salon de l'agriculture: Les Nivernais en ordre de marche vers Paris
11 • Ces Nivernais qui jouent la carte de l'agro-écologie
12 • J'optimise mon moteur… et j'économise du carburant

Yonne
13 • GDS de l'Yonne: Une situation sanitaire stable
14 • Evènement: Quand les délais ne «roulent pas plein gaz»
15 • FDSEA 89, L'esca au cœur des débats
16 • Cultures: L'Yonne doit améliorer la qualité de ses blés… et celle de l'eau
17 • UPPVY: Une chimie fondée sur l'utilisation de ressources végétales

Bourgogne
18 • Salon de l'Agriculture: Le Trait d'Auxois en compétition et représentation à Paris
19 • Renouvellement des générations: Une semaine pour l'installation en agriculture
20 • FNB: La filière veut prendre en main son développement

Services
26 • Cours et marchés
28 • Petites annonces
31 • Annonces légales
35 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02
PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

à suivre

Rapport La Cour des comptes critique les «dérives» des Safer

Manque de contrôle et de transparence, indépendance trop forte, organisation défaillante et objectifs d'installations des agriculteurs pas remplis : la Cour des comptes n'épargne pas les Safer dans son rapport annuel publié le 11 février. *«Les Safer mènent aujourd'hui, de manière très indépendante, des activités diversifiées et peu contrôlées par les Pouvoirs publics, ce qui rend nécessaire un recadrage de leurs missions et une meilleure maîtrise de leur réseau»*, affirme le rapport. La Cour des comptes affirme que les Safer *«participent directement à l'artificialisation des terres agricoles par les conventions d'aménagement passées avec les collectivités»*, et critique entre autre la prépondérance des opérations de substitution (l'achat des terres pour les revendre), pour lesquelles les Safer bénéficient d'exceptions fiscales qui sont un manque à gagner pour les collectivités. Le ministère de l'Agriculture dit étudier les recommandations du rapport, et rappelle que *«le projet de loi d'avenir pour l'agriculture en cours d'examen introduit un renforcement du contrôle de l'État sur les Safer»*. La FNSafer regrette des formulations *«outrancières»* et *«une analyse a priori biaisée de l'activité des Safer et de leurs modes de financement»*. Elle rappelle que *«les Safer sont un outil efficace et toujours moderne»*, tout en admettant la *«nécessité d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles contraintes et enjeux du monde rural»*.

OGM Vers une autorisation prochaine du maïs 1507 dans l'UE

En l'absence de majorité qualifiée entre les États membres de l'UE contre la proposition d'autoriser la mise en culture du maïs OGM 1507, la Commission européenne va être dans l'obligation de donner son feu vert à cette variété transgénique. Lors d'un tour de table, organisé à l'occasion du Conseil Affaires générales le 11 février à Bruxelles, 5 États membres se sont prononcés pour (Espagne, Royaume-Uni, Suède, Finlande, Estonie), 19 contre et 4 se sont abstenus (Allemagne, Portugal, République tchèque et Belgique). Mais cette large opposition à la proposition de la Commission ne suffit pas à atteindre une majorité qualifiée. Conséquence : selon la législation européenne en vigueur sur ce dossier, Bruxelles est dans l'obligation d'autoriser ce nouvel OGM. La décision doit encore être validée par le collège des commissaires dans un *«délai raisonnable»* a précisé le service juridique du Conseil. Le commissaire européen à la Santé, Tonio Borg n'a pas souhaité se prononcer sur ce délai précisant seulement que seuls des *«éléments scientifiques totalement nouveaux»* pourraient empêcher Bruxelles de donner son feu vert au maïs 1507. Depuis 2005, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a rendu six avis positifs sur cet OGM. Le Parlement européen qui n'a pas pouvoir de décision sur ce dossier s'est prononcé contre la mise en culture de cette variété.

à noter

Financement des formations des salariés
Attention : les règles et les barèmes de prise en charge du Fafsea ont changé

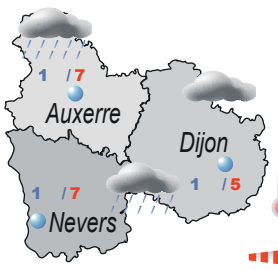
Dans le but de financer toujours plus de formations professionnelles pour les salariés relevant de son champ d'application, les employeurs et les salariés, membres du Conseil d'Administration Paritaire national du FAFSEA, définissent, chaque année, les règles de prise en charge qui permettent de redistribuer équitablement les fonds mutualisés.
Ainsi, malgré une augmentation de la collecte des contributions à la formation professionnelle continue, les partenaires sociaux nationaux ont modifié les règles et les barèmes à compter du 1er janvier 2014 afin de faire face à la progression constante des demandes.
Avant d'engager une formation, il est donc recommandé de consulter le site du FAFSEA (WWW.FAFSEA.COM) ou de contacter la délégation régionale qui vous accompagnera dans vos projets (03.80.72.98.52 ou bourgogne@fafsea.com).»

15/02 Portes ouvertes à Jalogny (71)

Le 15 février, la station d'évaluation de Jalogny organisera ses portes ouvertes en prévision de la prochaine vente aux enchères qui se tiendra le vendredi 21 février, avec une offre de plus de 70 reproducteurs testés cette campagne. La présentation des animaux commencera à 10h. Repas possible sur place. Ouverture de la vente par boîtier électronique à 13h. Plus d'information sur www.stationevaluation71.com, avec une vidéo de présentation de chacun des veaux prochainement disponibles.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 14 au 23 février

Vendredi 14 Février



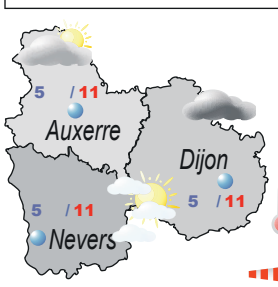
Maussade
Un ciel menaçant et quelques précipitations en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 6 à 8 °C

Vents : Sud-Sud-Est 20 km/h

St Valentin
Soleil : 07:54 - 18:08
Lune : 18:01 - 07:13

Samedi 15 Février



Nuageux
Les nuages persisteront mais le soleil fera tout de même quelques timides apparitions par endroits.

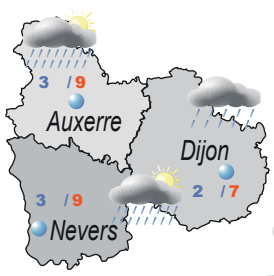
T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 10 à 12 °C

Vents : Sud-Ouest 50 km/h

St Claude
Soleil : 07:52 - 18:09
Lune : 19:02 - 07:40

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 16 Février



Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues pour ce dimanche. Les températures seront en baisse.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 8 à 10 °C

Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Ste Julienne
Soleil : 07:50 - 18:11
Lune : 20:04 - 08:06

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 au Mercredi 19 Février :

Des précipitations sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 2 à 11 °C T° maxi. : 11 à 13 °C

Jeudi 20 au Dimanche 23 Février :

Nuages et éclaircies se partageront le ciel.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 2 à 11 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

clin d'œil



Démographie

Ralentissement de la baisse du nombre de non-salariés agricoles

La MSA vient de publier ses statistiques concernant le nombre de chefs d'exploitation et d'entreprise agricole affiliés. Photographie.



La baisse du nombre d'exploitants et chefs d'entreprise agricole semble enrayée. Mais le vieillissement de cette population se poursuit.

C'est un peu l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide : version plutôt pessimiste, on enregistre au 1er janvier 2013 une nouvelle baisse du nombre d'affiliés des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole au régime MSA ; version optimiste, cette baisse ralentit. *«Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en France métropolitaine s'élève au 1er janvier 2013 à 478 692, en baisse de 1,1% par rapport au 1er janvier 2012. Cette baisse est similaire à celle enregistrée l'année précédente (- 1,1%), et s'inscrit dans la tendance au ralentissement de la baisse démographique du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole observée depuis 2005»* écrit précisément la MSA lors de la publication de ces chiffres le 30 janvier 2014.
Autre léger motif de satisfaction, en 2013, les MSA ont enregistré 16 964 entrées de chef d'exploitation ou d'entreprise dans le régime des non-salariés agricoles pour 22 087 sorties, soit un taux de remplacement des départs de 77%, légèrement supérieur à celui de 2012 (76%).

Vieillissement

La baisse démographique touche l'ensemble des secteurs d'activité traditionnelle de l'agriculture, hormis la polyculture-élevage, qui reste stable. Les effectifs de chefs d'exploitation diminuent de - 0,6% pour le secteur céréalier et de -2,1% dans le secteur laitier. À l'inverse, le nombre de chefs en centre équestre continue de croître (+ 3%) et celui des paysagistes se stabilise.
L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ne cesse de progresser. Il est passé à 48,4 ans en 2013 contre 48 ans l'année précédente. L'âge moyen des hommes s'établit à 47,5 ans et celui des femmes est de 51,2 ans. *«La population des femmes chefs présente un âge moyen élevé car beaucoup d'entre elles ont succédé à leur époux quand ce dernier est parti à la retraite»* précise la MSA. Cependant, l'âge moyen des femmes chefs progresse moins vite que celui des chefs masculins par la concomitance de deux phénomènes : la réforme des retraites 2010 oblige les exploitants à cesser leur activité plus tard ; corrélativement, les transferts entre époux se font moins fréquents que par le passé.

Concentration

La MSA constate également que le *«statut de collaborateur d'exploitation périclite»*. Au 1er janvier 2013, la population des *«collaborateurs d'exploitation»*, généralement des conjoints actifs sur l'exploitation, est constituée de 38 800 personnes. Elle est en baisse de - 5,9% par rapport à l'année 2012. Ce taux est quasi identique à celui observé au cours des trois années précédentes.
Par ailleurs, trois activités agricoles concentrent 55% des chefs d'exploitation ou d'entreprise. En 2013, 101 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent leur activité dans le secteur *«élevage bovins-lait et mixtes»* (21,1% des chefs). Viennent ensuite les secteurs *«cultures céréalières et industrielles (82 900 individus, soit 17,3% des chefs) et élevages de viande»* (79 400 personnes, soit 16,6% des chefs).

La superficie moyenne par exploitant continue de croître et l'ensemble des chefs d'exploitation agricole mettent en valeur 23,8 millions d'hectares en 2013, soit - 0,5% par rapport à l'an passé. La superficie moyenne par exploitant progresse toujours: 53,7 hectares en moyenne par exploitant en 2013 contre 53,4 hectares en 2012 et 52,1 hectares en 2011.

Forme juridique

La forme juridique de l'exploitation évolue également au niveau national. Plus d'un chef sur deux exerce son activité agricole en société. En 2013, 54% des exploitants et des chefs d'entreprise agricole exercent leur activité en société et cette proportion ne cesse de progresser : 53% en 2012, et 52% en 2011. Cependant, les sociétés restent minoritaires lorsque l'on dénombre les exploitations ou les entreprises. En 2013, 42,5% des exploitations ou des entreprises agricoles sont des sociétés.
Près de huit chefs d'exploitation sur dix sont imposés au réel. La proportion nationale d'exploitants imposés au réel ou mixte est de 78% en 2013, contre 77% l'an passé. Cette évolution, contrairement aux années passées, résulte essentiellement du choix effectué par le chef d'exploitation ou d'entreprise d'une imposition au réel plutôt qu'au forfait en cours d'année. Les exploitants au réel concentrent 92,5 % du montant global des revenus professionnels.

THIERRY MICHEL

Retraites agricoles 2012

Au 31 décembre 2012, 1,6 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles en métropole. Cet effectif diminue de 3,1 % par rapport à fin 2011. Le montant moyen annuel des pensions s'élève à 5 107 euros en 2012, progressant de 2 % en un an. De plus, 2 492 472 personnes bénéficient d'une retraite auprès du régime des salariés agricoles. Cet effectif diminue de 0,9 % entre fin 2011 et fin 2012. Le montant moyen annuel des retraites progresse de 2,1 % par rapport à fin 2011 et s'élève à 2 283 euros à fin 2012.

En bref

L'agroalimentaire permet de réduire le déficit de la balance commerciale

Le secteur agroalimentaire a contribué à réduire le déficit de la balance commerciale en 2013, selon les chiffres publiés par le ministère du Commerce extérieur, vendredi 7 février. « Avec une progression de ses exportations de 3,3 %, c'est le secteur agroalimentaire qui a le plus contribué en 2013 à la croissance des exportations, consolidant en outre son excédent à 11,5 milliards d'euros », explique le ministère. Le déficit commercial se réduit de 9 % par rapport à 2012, passant de 67,2 à 61,2 milliards d'euros. La progression est la plus forte sur le champ des produits agricoles non-transformés (+8,7 %), grâce à la hausse des volumes exportés alors que les cours se sont inscrits en baisse. Les exportations des industries agroalimentaires (IAA) progressent également, même si c'est à un rythme moins élevé (+1,4 %) et inférieur à celui des importations (+3,6 %). Les boissons parviennent à maintenir leur excédent, à 10,7 milliards d'euros (stable par rapport à 2012), portées par les ventes vers l'Europe tandis que celles vers l'Asie décroissent. Concernant les machines agricoles, les importations sont dynamiques et les exportations en baisse (respectivement +7,8 % et -1,3 %).

Porc : l'Europe sous le choc de l'embargo russe

Dix jours après la mise en place par la Russie d'un embargo sur les importations de viande de porc de l'UE, les autorités européennes qualifient la mesure de «disproportionnée» par rapport à la situation. Les abattoirs français estiment que «la commission ne mesure pas l'ampleur de la crise porcine qui se profile» en refusant d'accéder à la demande des autorités sanitaires russes, qui demandent l'extension de la zone d'exclusion, après la découverte de cas de peste porcine en Lituanie. Les contacts se poursuivent entre les services sanitaires de l'UE et leurs homologues russes. En attendant, cet embargo qui représente 24% des exportations de porcs vers les Pays tiers de l'Union, inquiète la filière porcine. Les industriels bretons expédient ainsi en moyenne 1500t par semaine vers la Russie.

Développement rural : soutien parlementaire en Europe aux petites exploitations

Le Parlement européen demande des mesures pour garantir la survie des petites exploitations dans l'UE. Les députés invitent les collectivités territoriales à agir davantage pour le développement des systèmes de vente directe. Ils se prononcent également pour un soutien additionnel issu des crédits nationaux pouvant être autorisé sur la base de principes convenus avec la Commission européenne et sans porter atteinte à la concurrence. Selon eux, les petites exploitations situées sur des terrains montagneux ou dans des zones défavorisées, ainsi que dans les régions les plus reculées, devraient pouvoir bénéficier d'un soutien lié à la production, par exemple pour l'élevage.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).
Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet :
http ://www.repertoireinstallation.com.
Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 67 85

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier: les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Jeunes agriculteurs

Un syndicat dynamique qui ne se laisse pas faire

L'assemblée générale de JA21 s'est déroulée vendredi dernier à Dijon. Les valeurs, les actions et les revendications du réseau ont été rappelées lors de ce grand rendez-vous annuel.



Cette réunion était particulière pour Aurélien Viellard. Atteint par la limite d'âge, le jeune agriculteur présidait sa toute dernière assemblée au sein du réseau JA21. Lors de son discours, il a tenu à remercier toutes les personnes, tous les organismes et tous les partenaires qui œuvrent au quotidien pour le réseau JA. Les deux années de la mandature ont été retracées. L'installation, l'accompagnement et le soutien des Jeunes agriculteurs ont été ses leitmotivs. Si l'année 2013 a été marquée par un léger fléchissement des installations (69 au lieu de 73 en 2012), la Côte d'Or reste l'un des départements qui installe le plus dans le pays. *«Il y avait un installation pour quatre départs en 2004. Dix ans plus tard, nous sommes quasiment arrivés à un sur deux. Le dispositif proposé par JA porte ses fruits, il faut continuer ainsi»* se réjouit Aurélien Viellard. Si l'évocation des *«points sensibles»* du département étaient destinés au secrétaire général Yann Frelet, le président n'a pu s'empêcher d'en aborder quelques-uns, parmi lesquels la tuberculose bovine : *«nos jeunes sont très inquiets par la tournure des évènements. Des exploitations sont en résurgence pour la 4ème fois. Parmi les solutions, je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire en terme de restructurations foncières, les jeunes doivent être précurseurs dans ce domaine»*. Aurélien Viellard a de nouveau insisté sur l'importance de l'implication des jeunes dans les différentes filières : *«les jeunes de demain doivent s'y mettre des maintenant et comprendre le fonctionnement de ces filières pour être maîtres de leur avenir»*. Le président a terminé son propos en proposant un *«pacte de la réalité»* : *«François Hollande a annoncé plusieurs pactes : celui de la compétitivité, de la solidarité, et celui de la responsabilité. J'ai envie qu'on lui propose le pacte de la réalité. Faire des économies sur les charges des entreprises ne suffit pas, il faut également avoir la volonté d'investir dans nos filières pour que l'on dégage un maximum d'économie et pour faire vivre notre pays. Les producteurs doivent donner le ton. Les gens du terrain savent travailler, savent décider et je pense qu'il faudrait qu'on nous écoute davantage pour orienter. Les agriculteurs doivent être les chevaux qui tirent la charrette et non l'inverse»*.

Les Politiques interpellés

Après avoir parlé gibier (*«On fait quoi ?»* a t-il demandé), d'environnement (*«Comment fait-on pour drainer et nettoyer des fossés ?»*) puis évoqué bien d'autres les sujets *«chauds»* du moment, Yann Frelet, a donné son point de vue sur la prochaine Politique agricole commune : *«Une fois de plus, on a voulu monter les éleveurs face aux céréaliers, c'est regrettable. Pas de chance, on nous a vendu une Pac pour l'élevage mais pas une Pac pour l'élevage d'ici... Toutes les simulations faites par la Chambre montrent que l'élevage côte dorien va y laisser des plumes, c'est regrettable, tout le monde va déguster. Si nos présidents JA, FDSEA et Chambre multiplient les rendez-vous depuis plusieurs semaines, nous n'obtiendrons qu'un pansement, rien d'autre»*. Yann Frelet s'est directement adressé aux Politiques : *«Messieurs et Mesdames les politiques, il est de votre devoir de soutenir les jeunes qui entreprennent, qui prennent des risques et qui créent de la valeur ajoutée et de l'emploi. Il est de votre responsabilité de donner des perspectives d'avenir à votre jeunesse, des vraies. Sans perspective et notamment sans politique agricole ambitieuse qui ne ne se laisse enfermer dans le dogme écologique et qui ne perd pas de vue l'importance de l'arme alimentaire, les territoires ruraux continueront malheureusement de dépérir»*. Fabrice Faivre, président de la FDSEA, Jean-Pierre Fleury, représentant Vincent Lavier président de la Chambre d'agriculture, et François Sauvadet, président du Conseil général, pour ne citer qu'eux, ont apporté leurs soutiens respectifs au réseau JA.



Le nouveau bureau des JA21 s'est réuni mardi matin à Dijon pour élire son président. François-Xavier Lévêque, 28 ans, agriculteur à Bressey-sur-Tille dans le canton de Dijon 2, succède à Aurélien Viellard. Le jeune agriculteur occupait jusqu'à présent le poste de responsable du groupe grandes cultures au sein de son réseau. Retrouvez la nouvelle équipe côte d'orienne dans son intégralité dans la prochaine édition de Terres de Bourgogne.

▲ JA avait choisi les locaux du Conseil général de Côte d'Or pour tenir sa réunion. Une manière de saluer l'accord cadre et tous ses bienfaits pour l'agriculture du département.

▸Zoom

Réactions à l'exposé



Jean-Marie Seronie, directeur de CerFrance Manche, proposait un exposé sur le thème *«Agriculteur mais surtout chef d'entreprise, vers un nouveau modèle agricole ?»* Plusieurs JA se sont montrés très intéressés à l'instar d'Arnaud Chauve (ici au centre). Le jeune agriculteur du canton de Châtillon/Laignes/Montigny a maintes fois échangé avec l'intervenant : *«Ce que je retiens de cette présentation ? On voit bien qu'il va falloir évoluer dans nos mentalités. Avec la volatilité des marchés et leurs spécificités, faire de bons rendements ou vendre des bêtes de grande qualité ne suffit plus pour être sûr de gagner de l'argent. Jean-Marie Seronie nous a fait réfléchir sur la nécessité de se remettre profondément en question, et à quitter le sentier tracé par nos anciens. Si nous avons un potentiel de 80q/ha en cultures, il faut parfois viser moins en haut en fonction du prix des intrants et des prix de vente, la marge peut être plus intéressante. Pour les bêtes, c'est un peu le même principe. On doit se baser sur le kilogramme de viande produit par actif, un critère un peu nouveau pour la majorité d'entre nous. Je vois sur mon exploitation : nous avions l'habitude d'engraisser systématiquement nos vaches de réforme. En fin d'année 2013, nous avons trouvé des acheteurs en maigre. Cela valait le coup à cet instant. Mais peut-être que demain, ce sera l'inverse... D'où l'idée de se remettre continuellement en question dans notre métier»*.

Pac : déceptions pour les bovins



Stéphanie Cortot, éleveuse à Saint-Euphrône dans le canton de Semur-en-Auxois, participait à cette assemblée générale. La jeune femme de 32 ans réagit aux propos du secrétaire général des JA sur la prochaine Politique agricole commune : *«En effet, la nouvelle Pac s'annonce décevante pour l'élevage. Je suis de près les avancées de la Pac depuis le début des réflexions. Dans mon cas personnel, il ne devrait pas y avoir beaucoup de changements concernant le premier pilier. En revanche, je ne sais pas trop à quoi m'attendre par rapport aux PMTVA. Au delà des 40 premières vaches, ce serait 70€ par bête alors qu'actuellement elles sont à 175 euros.... Avec les soucis sanitaires, les charges et tout le reste, la situation n'est pas très réjouissante....»*. Stéphanie Cortot garde le sourire grâce à ses ovins : *«je possède une troupe de 170 brebis que je compte bien développer. Même si, là encore, nous nous attendions à être davantage soutenus avec la nouvelle réforme, la passion est là et prend le dessus sur tout le reste. Sur le poste alimentaire, il y a des choses intéressantes à faire avec la valorisation des Cipan. Et des moutons, il y en a de moins en moins et ils en recherchent de plus en plus. Tout ce qui est rare est cher ! En plus, cette production est moins contraignante au niveau sanitaire»*.



Aurélien Viellard, arrivé à l'âge limite, présidait sa dernière assemblée générale JA.

Agriculture biologique

Dans l'attente de jours meilleurs

Le groupement des agrobiologistes de Côte d'Or s'est réuni en assemblée générale mardi 4 février à Bligny-sur-Ouche. La météo 2013 a fortement perturbé les nouveaux convertis.



2013 aura été une année particulièrement difficile surtout pour les agriculteurs en conversion.

«*Pour la deuxième année consécutive, les conditions climatiques ont pesé lourd dans le bilan agricole de notre territoire*» lance Bernard Krempp, le président du Gab 21. Certaines exploitations ont beaucoup souffert des pluies excessives, notamment les maraîchers bio pour qui un dispositif de calamité agricole a été ouvert en fin d'année pour indemniser -en principe et sous condition- une partie des pertes de récoltes et de fonds encourues. Les arboriculteurs et les viticulteurs ont payé cher la rudesse climatique : les orages et la grêle ont été responsables de pertes de fruits, le printemps froid et humide a contrarié la floraison et provoqué des pressions de maladies élevées. Bernard Krempp a une pensée particulière aux nouveaux convertis : «*celles et ceux qui récemment démarré l'agriculture bio ont de grandes difficultés et n'ont pas eu suffisamment le temps de se faire la bonne main par rapport à ces aléas, notamment les viticulteurs : leurs terres n'ont pas encore acquis la fertilité naturelle souhaitable. Ces personnes ont subi deux contrecoups : d'un côté, elles n'ont pu avoir recours à des produits de traitements curatifs, de l'autre, leurs plantes n'ont pas encore la résistance qu'elles peuvent obtenir après une dizaine d'années*».

Un frein aux projets

Ce contexte climatique a été un frein aux projets de conversions, notamment pour la filière viticole : seulement une dizaine de domaines ont entamé une démarche de conversion l'année dernière. A la vue de la complexité technique à laquelle les vignerons ont dû faire face, cinq domaines ont fait le choix d'abandonner la production biologique et de nouvelles dé-conversions sont attendues pour cette année. Le bilan 2013 des conversions est le suivant : dix huit nouveaux bio (contre vingt quatre en 2012), dont onze en viticulture, une en grandes-cultures, quatre en élevage et polyculture-élevage et deux en arboriculture. Ceci porte à trois cent onze le nombre de fermes et domaines certifiés bio en Côte d'Or et environ 13 610 hectares conduits en bio, soit 2,9% de la SAU du département.

Une demande bien présente

Bernard Krempp reste optimiste malgré ce passage difficile : «*Les agriculteurs bio qui sont là depuis longtemps s'en tirent bien malgré ces deux années délicates. Si l'on garde l'exemple de la viticulture, nous n'avons pas à rougir et les résultats sont parfois meilleurs que dans le conventionnel*». Le président du Gab 21 rappelle les marchés porteurs des différentes filières : pour les céréales, les prix sont élevés et la demande est toujours favorable. En lait, une augmentation des prix est constatée. Pour la viande, le marché est encore loin d'être saturé même si la différence entre conventionnels et bio tend à se réduire. Pour le maraîchage : de nombreux porteurs de projets candidats à l'installation en maraîchage diversifié bio ne trouvent malheureusement pas de foncier. Ce marché reste porteur pour la production de légumes plein champ «*à condition de structurer la filière pour satisfaire la demande spécifique de la restauration collective*». La nécessité de mettre en place une légumerie est notamment citée. Bernard Krempp rappelle que la demande de la société et des consommateurs est toujours importante malgré un pouvoir d'achat en baisse : «*c'est un grand message d'espoir. Tous ensemble, nous devons relever les défis qui sont devant nous*». Le président du Gab 21 reste attentif aux annonces des Pouvoirs publics : «*le doublement des surfaces bio dans les quatre ans, nous y sommes bien sûr favorables ! Mais nous sommes bien conscients des difficultés à surmonter pour réaliser un tel objectif. Cela suppose d'énormes moyens d'accompagnement et de suivi techniques. Nous attendons de voir quelles dispositions les Pouvoirs publics seront près à prendre. Les conversions doivent être des réussites et non des échecs*».

Contact : Groupement des agrobiologistes de Côte d'Or, 11 rue Henri Becquerel, 21000 Dijon. Tél. : 03 80 31 45 61, fax : 03 80 74 23 04, gab21@biobourgogne.org ou www.biobourgogne.fr/.

AURÉLIEN GENEST

Un soutien de la profession

Les débats et réflexions ont porté sur les problématiques d'installation et de transmission des exploitations agricoles bio. «*comme tous les agriculteurs, beaucoup d'entre nous vont partir en retraite dans la prochaine décennie. nous souhaitons que les fermes performantes en bio puissent assurer leur pérennité avec un repreneur bio*» lance Bernard Krempp. De nombreux acteurs de la problématique installation-transmission sont intervenus. Aurélien Viellard, président du pôle formation-installation-transmission, a rappelé la volonté de la Chambre «*d'accompagner toutes les agricultures*» : «*la bio et le maraîchage font partie des agricultures de notre département et font partie de sa richesse. Nous voulons développer encore plus notre complémentarité avec le Sedarb et le Gab et être partenaire dans l'accompagnement des cédants et des futurs installés en bio. Cela se traduit aujourd'hui par la création d'un groupe de développement propre à la Chambre d'agriculture en matière de maraîchage, c'est un premier point fort. L'accompagnement de l'installation bio se fera au même niveau que les autres types d'agricultures*». Frédéric Bourgeois, chargé de mission transmission des exploitations à la Safer, a quant à lui présenté le travail effectué par son organisme avec les différents OPA : «*Nous recherchons le plus possible des terres avec le potentiel agronomique adapté à l'agriculture biologique, pour que les projets soient des réussites. En ce qui concerne le maraîchage, nous faisons un zonage dans la zone historique qu'est le Val de Saône mais aussi dans le périurbain, en prenant en compte les exigences des agriculteurs, leur projet de vie, notamment si le conjoint travaille en ville. C'est une recherche globale, prenant en compte plusieurs paramètres*».


Une assemblée générale riche en débats.

▶ Repères

Du neuf pour les adhérents

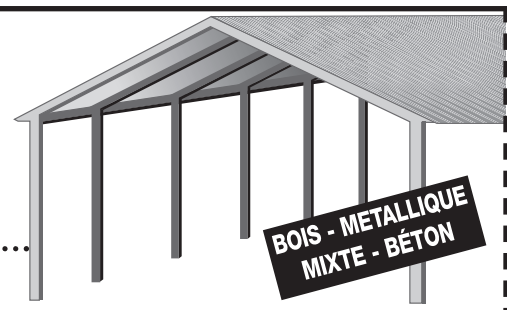
Trois nouveautés font leur apparition :

- **la mise en place d'un dispositif de parrainage va permettre aux nouveaux agrobiologistes de bénéficier de l'expérience des anciens.**
- **un parcours à l'installation se structure pour accompagner les porteurs de projets : une convention Sedarb/Gab21/ Chambre d'agriculture de Côte d'Or a été signée pour l'accompagnement des porteurs de projets installation en maraîchage bio.**
- **Le Gab 21 envisage d'intégrer BioBourgogne Association au sein des services du Sedarb pour offrir plus de visibilité sur la communication aux adhérents et pour améliorer, leur «*force de frappe*» auprès des consommateurs.**

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

POUR TOUTES
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
CONÇUES POUR DURER

Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Groupement de défense sanitaire

Une assemblée agitée

Certains éleveurs ont exprimé leur mécontentement jeudi 6 février lors de l'assemblée générale du GDS 21. Le bureau et son président Pascal Martens restent *«déterminés comme jamais»*.



De gauche à droite : Marc Frot (Conseil général) , Jean-Luc Iemmolo (DDT), Vincent Lavier (Chambre d'agriculture), Marie-Hélène Vincente (préfecture), Pascal Martens (GDS), François Sauvadet (Conseil général), Eric Dumoulin (DDPP), Florent Lefol (GDS), le 6 février à Sombernon.

Problèmes d'indemnisations, blocage des cheptels, changement de protocoles tous les six mois, abattage des bêtes douteuses... Des éleveurs ont profité de l'assemblée générale du GDS pour faire part de la *«galère»* qu'ils vivent au quotidien. *«Les réactions de la salle sont tout à fait compréhensibles»* confiera le président Pascal Martens, quelques minutes après l'assemblée, *«j'avais prévenu tout le monde que ce ne serait pas une réunion sympathique, et que nous n'aurions pas fini à midi»*. Le président du GDS s'est lui-même montré *«agacé»* selon ses propres termes: *«le GDS, les éleveurs, les vétérinaires et l'administration locale essayent de faire évoluer positivement ce dossier, mais ce n'est pas facile. On ne lutte pas contre cette maladie par plaisir. C'est une zoonose, certains devraient y réfléchir. Je regrette le pourrissement de ce dossier et le non-investissement collectif»*.

Nombreuses interrogations

Pascal Martens a fait part, lui aussi, de ses inquiétudes. En première ligne : les parlementaires *«qui font évoluer l'indemnisation des dégâts de gibier plutôt que de s'occuper de la modification du code rural et de l'environnement»*. Pour Pascal Martens, le statut cheptel sauvage doit être pris en compte, en particulier sur le risque qu'il fait courir aux animaux de la ferme. La deuxième source d'inquiétudes concerne le boycott des piégeurs : *«tout retard en matière de captures de blaireaux fera évoluer la maladie dans le mauvais sens»* rappelle le président. Sur l'aspect cynégétique en général, le gibier reste *«encore trop présent»*. *«Et que penser des parcs de chasse où le gibier rentre et sort sans contrôle? Il faudrait enfin légiférer»* suggère Pascal Martens, qui enchaîne sur une autre interrogation : *«que penser, également, des échanges intracommunautaires lorsque l'on sait qu'un éleveur de cervidés de Meurthe-et-Moselle a rentré des animaux en provenance des pays de l'Est qui étaient positifs ?»* Sur la problématique des indemnisations, le président informe que huit dossiers sont encore bloqués à ce jour : *«la DGAL ne mesure vraiment pas les risques. A continuer dans ce sens, les acteurs locaux et même nationaux vont se décourager. En plus, les éleveurs n'accepteront plus de faire partir leurs animaux en-dessous des prix du marché. A la DGAL de se débrouiller pour leur racheter des bêtes. Pour nous, ce sera plus facile»*.

Vœux pour 2014

Pascal Martens a ensuite listé un certain nombre de remèdes : *«il est obligatoire de commencer le piégeage des blaireaux dès le 1er mars et de le renforcer par du tir de nuit. Il faut absolument un partenariat entre éleveurs et piégeurs afin d'être efficace»*. Les échanges de parcelles sont également plébiscitées. Appuyée par le Conseil général, la Chambre d'agriculture pilote ce dossier prioritaire. *«C'est une nécessité pour notre élevage de restructurer ces parcelles»* insiste Pascal Martens. Au sujet de la cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire Bourgogne (Cirev), le GDS a appris le départ prématuré d'Aurore Duvauchelle, épidémiologiste vétérinaire. *«Souhaitons qu'elle soit remplacée plus vite que la Cirev n'a été créée. Je souhaite que Monsieur le Préfet y veille tout particulièrement»* souligne le président, *«c'est une obligation que cette cellule travaille techniquement sur les dossiers afin d'apporter des réponses aux re-contaminations successives. Les résultats de ces enquêtes doivent orienter les actions prioritaires à mettre en place sans délai. Nous avons ici une obligation de résultat. Enfin, la loi d'avenir agricole doit permettre à chaque acteur d'honorer ses devoirs. Pour les indemnisations, les experts ont toute notre confiance. Nous avons fait des propositions à la DGAL. A eux de nous écouter»*.

Aurélien Genest

▸ Trois nouveaux foyers

La prophylaxie était réalisée à 45% le jour de l'assemblée. Trois nouveaux foyers sont pour l'instant confirmés, et entre deux et quatre fortes suspicions sont en cours. Certains y verront une amélioration par rapport aux 21 foyers de la précédente campagne. D'autres préfèrent attendre encore deux ou trois mois avant de dresser un premier bilan. Deux de ces trois nouveaux foyers sont des re-contaminations. C'est justement sur cette notion de résurgence qu'a souhaité rebondir le secrétaire général Florent Lefol : *«En 2013, nous avons enregistré un très fort taux de re-contaminations de cheptels assainis, avec 43%, c'est du jamais vu. Nos efforts ne doivent donc plus se focaliser sur la détection des foyers, mais sur leur gestion et sur l'application des mesures visant à limiter ces re-contaminations. Nous devons continuer d'affiner la précision et la gestion de détection afin de limiter le nombre de bovins abattus pour diagnostique et la durée du blocage des élevages»*. Florent Lefol a également attiré l'attention du Préfet sur le devenir des prairies de l'Auxois: *«je ne pense pas que le fait d'arracher les chênes, d'arracher les haies, de labourer tout ou partie de ces prairies en laissant le reste à l'abandon soit un enjeu incontournable de réussite dans la gestion de la tuberculose. J'ai le sentiment qu'on utilise la tuberculose pour mener des projets qui ne correspondent pas aux valeurs de l'agriculture dans l'Auxois»*.

Point de vue de Vincent Lavier

Le président de la Chambre d'agriculture, au nom des membres de son bureau et également à titre personnel, a apporté son soutien à l'action du GDS : *«Il ne faut pas remettre en cause le travail effectué sur le terrain même si, à un moment donné, je suis capable d'entendre et de comprendre le désarroi des éleveurs. Ce qui a été fait a pour objectif de sortir l'élevage cote d'orien de l'ornière dans laquelle il se trouve. Je veux voir des signaux positifs quant aux premiers résultats de la prophylaxie. Nous aboutissons enfin à la concrétisation des efforts mis en place sur le terrain par le monde de l'élevage. Tout me laisse penser qu'on se sortira de ce sujet dans les années à venir. Je suis convaincu que la Côte d'Or a pris de l'avance par rapport aux autres départements en matière de tuberculose bovine. Cela dit, tout n'est pas gagné pour autant, je pense à trois points particuliers. Il y a encore beaucoup de travail à faire sur la gestion de la faune sauvage, et notamment sur la gestion des parcs. Autant les contraintes qui sont liées à l'élevage que nous pratiquons sont importantes, autant les éleveurs de gibier en parc ont le droit de faire tout et surtout n'importe quoi. Nous n'allons pas pouvoir le tolérer longtemps. Le deuxième point concerne les problème d'indemnisations connus par certains éleveurs. Je ne comprends pas pourquoi l'administration centrale se permet de pinailler sur quelques milliers d'euros avec tous les enjeux qui sont derrière. Cela me dépasse complètement. J'espère que nous arriverons à nous faire entendre lors de la venue de la DGAL prévue fin mars. Enfin, je pense qu'il y a beaucoup de travail à réaliser en matière de restructuration du parcellaire. La Chambre a mis des moyens sur ce dossier, mais nous sommes en manque de résultats aujourd'hui. Si nous n'avons pas une volonté beaucoup plus marquée de la part éleveurs, nous devrons prendre des décisions. C'est un enjeu qui va bien plus loin que l'aspect sanitaire. C'est un plus concernant l'organisation du travail et l'économie des exploitations»*.

▸ Interventions

François Sauvadet, président du Conseil général a appelé à l'unité concernant le protocole scientifique: *«se diviser sur ce sujet est le meilleur moyen de fragiliser le système et ne pas aboutir à des solutions moins contraignantes. Je compte sur les services de l'État pour porter à fond notre protocole. Je demande qu'une réunion se tienne au plus haut niveau, pour étudier la façon d'aborder l'environnement socio-économique de la tuberculose qui sévit dans d'autres départements. Il y a l'aspect scientifique mais aussi des difficultés budgétaires qui vont arriver. La tension autour de l'évaluation du troupeau en cas d'abattage n'est pas acceptable»*.

Eric Dumoulin, directeur de la DDPP, a rappelé que l'objectif du plan de lutte qui est de maintenir le statut indemne du pays : *«Il ne faut pas l'oublier, c'est quelque chose de primordial. Maintenant, il faut adapter les mesures de gestion. Je comprends la lourdeur des contraintes que vous subissez à travers les périodes de blocages, il faut passer à autre chose. Nous souhaitons faire intégrer, dans le droit communautaire, un protocole complémentaire que nous, Français, avons mis en avant au travers du dosage de l'interféron gamma»*.

Marie-Hélène Valente, secrétaire générale de la préfecture : *«Nous pouvons comprendre la lassitude, les doutes sur la fiabilité des tests, mais ce n'est pas le moment de s'arrêter au milieu du gué. Continuons d'aller de l'avant. L'État partage cette volonté de réduire ces abattages diagnostics. De 900 l'année dernière, nous espérons ne pas dépasser les 500 abattages en 2014. La reconnaissance du protocole interféron par l'Europe est essentielle pour nous. J'espère que 2014 marquera enfin les premiers signes tangibles d'amélioration sanitaire. Mais la vigilance doit rester de mise, nous ne gagnerons pas seuls. J'ai bien entendu vos revendications sur la régulation de la faune sauvage, nous avons besoin des acteurs de la chasse. Concernant votre demande de faire évoluer le code rural par rapport aux parcs de gibier, des modifications sont prévues dans la prochaine loi d'avenir. Enfin, les problèmes liés aux indemnisations sont inadmissibles. Monsieur le Préfet vous appuie continuellement sur ce dossier au plus haut rang, sachez-le»*.

Production laitière

Mammites et cellules, un enjeu pour la filière

Côte d'Or Conseil Elevage proposait une journée laitière le 22 janvier au lycée La Barotte-Haute Côte d'Or. Une soixantaine d'éleveurs ont répondu présent.

Préoccupations quasi-quotidiennes des éleveurs laitiers depuis plusieurs années, les mammites et les cellules ont fait l'objet d'une journée technico-économique à Châtillon-sur-Seine. *«Les taux continuent de monter dans le département»* déplore Jean-François Dessolin, conseiller spécialisé à Côte d'Or Conseil Élevage.

La journée commence en salle, avec tout d'abord un point sur la réglementation. Les nouvelles concernant les normes européennes ne sont pas réjouissantes : *«il y a une nouveauté à partir de cette année qui risque de pénaliser un certain nombre d'éleveurs»* annonce Jean-François Dessolin, qui s'explique : *«les moyennes se faisaient, jusqu'à présent, sur des trimestres consécutifs. Nous regardions le premier trimestre, puis le deuxième, et quand il y en avait deux consécutifs avec plus 400 000 cellules, il y a avait arrêt de la collecte. Désormais, à chaque mois, on va reprendre les trois derniers mois… Nous pouvons dire qu'il y aura dix trimestres dans l'année au lieu de quatre, cela resserre la réglementation...»*.

Impacts économiques

De nombreuses données techniques et économiques sont ensuite présentées aux éleveurs. La problématique sanitaire du jour coûte 13€/1000 litres de lait, pour une moyenne de 50 mammites dans un troupeau de 100 vaches laitières. La baisse de production est responsable de cette perte économique à hauteur de 33%. Viennent ensuite les pénalités (25%), les traitements des cas cliniques (14%), la baisse des réformes (11%), l'hygiène de traite (10%) puis les traitements au tarissement (7%). *«Les éleveurs n'ont pas toujours en tête l'importance de cette baisse de production, 33% c'est considérable»* commente Jean-François Dessolin. Son collège Franck Lavedrine présente alors les résultats Galacsy. Une étude porte sur deux groupes d'éleveurs avec des exploitations similaires. Le premier de ces deux groupes a un taux cellulaire de 206 000, l'autre atteint la barre élevée de 474 000. Ce dernier groupe ne produit que 85% de sa référence laitière, contre un pourcentage de 95% pour les éleveurs ayant un faible taux cellulaire. En plus de la quantité, le prix du lait est également touché. Le taux cellulaire conditionne souvent le paiement d'autres compléments. Après déduction des incidences TP et TB, l'impact économique attribuable aux cellules s'élève en moyenne à 14€/1000 litres. En cumulant l'ensemble des pertes, on frôle les 30€ au 1000 litres de lait.

Taux cellulaire : les origines

Jean-Marc Gautier, représentant l'Institut de l'Élevage, présente une étude nationale portant sur l'évolution des taux cellulaires lors des dix dernières années. La hausse connue en Côte d'Or et en Bourgogne n'est pas une exception en France même si la région se situe dans le tiers supérieur : *«tout le monde connaît les mêmes évolutions»* rassure Jean-Marc Gautier, *«les meilleures années ont été 2004, 2005 et 2006. Les résultats ont fortement augmenté à partir de 2008»*. L'intervenant compare les courbes des taux cellulaires à d'autres paramètres. Aucune corrélation n'est relevée avec les variations de références laitières. Une autre comparaison est faite avec l'évolution des effectifs bovins. Là encore, aucune correspondance n'est constatée. Jean-Marc Gautier affiche ensuite la courbe du prix de la viande : il s'avère que les courbes évoluent exactement à l'opposé des taux cellulaires. *«Quand le niveau de prix de la viande est correct, nous avons moins de cellules. Nous avons tendance à réformer un peu mieux. C'est une réalité de terrain»* mentionne Jean-François Dessolin, rappelant au passage la baisse du nombre de réformes à partir de 2008, suite aux augmentations de références. Jean-Marc Gautier termine son intervention en proposant des rappels techniques sur le fonctionnement d'une mamelle, sur son infection, et sur l'importance de bien distinguer les germes mammaires des germes environnementaux. Maladies multifactorielles, les mammites nécessitent de s'attarder sur de nombreux postes afin de trouver leurs origines.

Applications sur le terrain

L'après-midi de cette journée a été consacrée à différents exercices pratiques au sein de l'exploitation du lycée. Jean-François Dessolin a proposé un atelier sur la traite, avec notamment la notion d'hygiène autour de la machine à traire, Guillaume Durand (Alysé) s'est intéressé à l'aspect bâtiment et notamment à l'importance de la ventilation. Edwige Bornot vétérinaire à Venarey-Les Laumes s'est consacré à un atelier dédié aux traitements et protocoles sanitaires.

Aurélien Genest

Emploi

Le groupement d'employeurs comme alternative au nouveau temps partiel

Le premier janvier 2014, la loi sur la sécurisation de l'emploi est entrée en vigueur obligeant les employeurs à garantir à leurs salariés une durée minimale de travail de 24 heures hebdomadaires et instaurant les heures complémentaires majorées de 10% dès la première heure. Si ce nouveau régime vise à sécuriser l'emploi des salariés, ces nouvelles règles pourraient s'avérer difficiles à appliquer pour bon nombre d'exploitations. Dans cette conjoncture, le partage salarial mis en œuvre dans le groupement d'employeurs départemental offre une alternative aux exploitations. Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 est une association qui recrute des salariés qu'elle met à disposition de ses membres selon leurs besoins respectifs (temps partiel ou saisonnier). En mutualisant les besoins de main d'œuvre Agri Ressources 21 peut proposer des emplois à temps plein aux salariés tout en répondant aux besoins à temps partiel des exploitations et ainsi soustraire ses adhérents aux nouvelles contraintes du temps partiel. De surcroît, le groupement prend en charge l'ensemble des formalités liées au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire…) et accompagne ses membres dans la relation avec le salarié. Les adhérents quant à eux sont facturés en proportion de l'utilisation du salarié.
Si vous avez un salarié ou un projet d'embauche à temps partiel sur une durée inférieur à 24 heures hebdomadaires, contactez Agri Ressources 21 au 03.80.68.67.68

▸ Agenda

18-02 Journée d'étude sur la race Simmental Française

Le syndicat départemental des éleveurs de la race Simmental française organise une journée d'étude mardi 18 février à partir de 10 heures à l'auberge campagnarde de Saint-Seine-l'Abbaye. Au programme : assemblée générale à 10 heures puis à13 heures : déjeuner sur place. L'après-midi sera consacrée à la visite du Gaec de la grande Charme à Bligny-le-Sec (troupeau de 70 vaches à 7000 kg de lait, stabulation libre paillée, fumière couverte et fosse sous caillebotis, traite avec un robot).

20-21/02 Salon "Bien vieillir en Côte d'Or"

Le tout premier salon dédié aux seniors va se tenir les 20 et 21 février au Palais de congrès à Dijon. Dans de salon priorité aux rencontres et aux échanges au travers des expositions, des conférences et des ateliers concernant les loisirs, le logement, la forme, le patrimoine, les services à la personne, les nouvelles technologies. Outre les espaces exposants, les visiteurs pourront découvrir le Village des associations et participer à sept tables rondes et conférences ouvertes à tous les publics. La MSA apporte sa contribution à l'organisation du salon, elle a notamment envoyé une invitation personnalisée à 9000 adhérents agricoles du département de 55 à 80 ans. Sur son stand elle présentera les aides personnalisées et les actions de prévention sociale et de santé.



▸ Formations

21 Directive Nitrates : faites le point sur les évolutions
Raisonner sa fertilisation azotée et enregistrer ses interventions en tenant compte des nouvelles références de la méthode des bilans et de la nouvelle réglementation spécifique aux zones vulnérables
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 11 février à Ruffey les Beaune, 20 février à Agencourt ou 10 mars - lieu à définir
Public concerné : Tout agriculteur (trice) exploitant des parcelles en zone vulnérable
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) 03 80 28 81 29
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

21 Améliorer ou maintenir la qualité du lait
Comprendre les infections mammaires en élevage bovin, identifier les facteurs de risques de contaminations et de dégradation de la qualité du lait et étudier des pistes d'amélioration
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 19 et 26 février 2014 à Saint Seine l'Abbaye ou 27 février et 04 mars 2014 à Sainte marie la Blanche
Public concerné : Eleveurs et éleveuses de Bourgogne souhaitant mieux maîtriser la qualité cellulaire de leur lait
Contact : Jean François Dessolin(Cote-d'Or Conseil Elevage) - 03 80 68 67 10
cbl.ocl21@ucacig.fr
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre d'agriculture de côte-d'Or) 03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

21 Abattage et transformation à la ferme: mettez vous à l'aise avec la réglementation
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 4 et 17 mars 2014 à Mont saint Jean
Public concerné : Agriculteurs-trices et salarié(e)s agricoles pratiquant la transformation à la ferme ou en cours de réflexion quant à la mise en place d'un atelier de transformation
Contact : Mathilde Schryve (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) - 03 80 68 66 3
mathilde.schryve@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Severine Gautier(Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) 03 80 68 66 50
severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr

CERFrance BFC

Résultats 2013 et incidences de la Pac

CERFrance BFC organisait mercredi 5 février sa réunion annuelle d'information s'adressant aux cadres et collaborateurs des entreprises et organisations partenaires de l'agriculture.



Agnès Klopfer Madinier, responsable du service conseil d'entreprise.

Agnès Klopfer Madinier, responsable du service conseil d'entreprise à CERFrance BFC, a présenté les incidences de la prochaine Politique agricole commune sur les exploitations de Côte d'Or. Les entreprises *«gagnantes»* sont celles dont le DPU est inférieur aujourd'hui à la moyenne nationale (environ 270€/ha). A l'inverse, les *«perdantes»* sont celles dont les DPU sont supérieurs à cette moyenne. *«La baisse va être accentuée par la taille des exploitations»* ajoute Agnès Klopfer Madinier, *«plus la surface est importante, plus l'exploitation sera pénalisée par le paiement redistributif qui ne porte que sur les 52 premiers hectares»*. Trois tableaux illustrent cette tendance: plus le montant de DPU est élevé, plus la convergence sera défavorable et plus le montant des aides aura baissé en 2019.
L'impact de la taille des exploitations est bien visible sur les différents histogrammes. *«D'après nos estimations, toutes les exploitations céréalières vont avoir une diminution de leurs aides, quelle que soit leur surface»* commente l'intervenante. Le seul système bénéficiaire devrait être celui de la viande : *«son niveau de DPU est relativement faible par rapport aux autres exploitations. Il bénéficierait de la convergence»*. En ce qui concerne le système polyculture lait, la baisse serait atténuée *«il s'agit d'un système où de nombreuses exploitations sont sous forme de Gaec, il bénéficiera de la transparence des actifs. Au lieu d'avoir un paiement redistributif portant sur 52 hectares, il concernera 104 hectares pour deux actifs de ce Gaec»*. La responsable du service conseil d'entreprise appelle à la vigilance quant à la perte d'aides découplées sur le premier pilier: *«il serait intéressant d'anticiper cette baisse d'ici 2019 en essayant, si cela est possible, de réadapter son entreprise : voir s'il y a des économies de charges à réaliser, voir si la mise en place de productions plus rémunératrices est possible au sein de son exploitation»*.

Aurélien Genest

▸ Repères

Résultats 2013 et perspectives

Céréales plaine dijonnaise : les conditions humides extrêmes du printemps ont fortement pénalisé les rendements sur les terres hydromorphes de la plaine. Cette baisse de volumes, conjuguée à la diminution du cours des céréales, entraîne une baisse du produit de 30%. Avec un niveau de charges au plus haut, le résultat courant, à 55€/ha, chute de 90%. Les investissements des dernières années, qui maintiennent des annuités élevées, pèsent fortement sur les trésoreries. Cette campagne est marquée par de fortes disparités de rendements qui se traduisent par des écarts de revenu importants entre exploitations.
Polyculture lait plaine dijonnaise: malgré la conjoncture laitière qui s'améliore, le résultat courant va, à 70€/ha, diminuer de 80%. La part des cultures de vente dans l'assolement est importante et pénalise le produit. La baisse de volume de lait annule pratiquement la hausse du prix. Les annuités ont augmenté de façon significative en deux ans, malgré tout, les excédents de trésorerie des trois dernières années devraient pouvoir faire face au déficit qui s'annonce. La fin des quotas laitiers va ajouter de l'instabilité à un système déjà soumis à la volatilité du cours des céréales. Les fortes variations de revenu qui vont en découler doivent inciter à mettre en place des outils (prix d'équilibre, calcul de la marge de manœuvre prévisionnelle) qui permettent une meilleure visibilité à moyen terme et une meilleure adaptation aux marchés.
Bovins viande Ouest Côte d'Or : la baisse du prix des broutards n'est compensée cette année que par la hausse du prix des femelles. Le produit sera quasiment stable et la diminution de 13% du résultat courant qui passera de 155€/ha à 135€/ha est due pour l'essentiel à la hausse (modeste) des charges et la baisse du produit des cultures. Les trésoreries qui s'étaient reconstituées au cours des deux dernières années vont rester stables. La crise économique continue de peser sur la consommation et le marché de la viande bovine devient difficile. Quel sera l'impact de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada sur le marché de la viande bovine en France ? Ces incertitudes doivent inciter à rester prudents, même si la nouvelle Pac serait favorable aux élevages bovins viande spécialisés, quelle que soit leur taille.
Polyculture viande Ouest Côte d'Or : avec une baisse de 14% du produit des cultures, les résultats vont se dégrader malgré la stabilité du produit de la surface fourragère. Le résultat courant par hectare va diminuer de 40%. Il passera de 196 à 120€. Cette baisse sera d'autant plus forte que la part de céréales dans l'assolement est importante. Pour ce système également, la forte variabilité du rendement des céréales entraînera une disparité importante des résultats. Cependant, les trésoreries resteront en moyenne positives. La fluctuation du marché des céréales, les aléas climatiques fréquents et le marché de la viande bovine qui devient plus difficile : autant d'éléments qu'il faut prendre en compte dès maintenant pour ajuster au mieux son système.
Polyculture viande plaine dijonnaise : après trois années en hausse continue des revenus, liées à la conjoncture favorable en céréales et viande bovine, les résultats sont en baisse significative par la chute du produit des grandes cultures. Le résultat courant par hectare passera de 334 à 100€, soit une baisse de 234€. Les revenus en hausse des dernières années ont incité à la reprise des investissements et conduit à l'augmentation sensible des annuités, au risque de pénaliser les trésoreries qui vont se tendre fortement. Concernant les perspectives, c'est essentiellement la conjoncture céréalière qui conditionne les résultats de ce système et induit les fortes variations liées à l'instabilité des marchés. Connaître ses coûts de production et ses marges de manœuvre prévisionnelles est indispensable aujourd'hui pour piloter en conjoncture instable.

Chambre d'agriculture

Les agriculteurs ont répondu présent

Les cinq réunions d'informations de janvier ont enregistré une belle affluence.

Les rendez-vous de Varanges, Semur-en-Auxois, Pouilly-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine et Til-Châtel ont attiré entre 90 et 120 personnes chacun le mois dernier : une belle satisfaction pour la nouvelle équipe de la Chambre d'agriculture élue il y a un an. *«Chaque réunion durait trois heures, les agriculteurs nous ont écoutés du début à la fin, preuve que les sujets présentés les intéressaient»* se réjouit le président Vincent Lavier. Cette affluence pourrait être la meilleure jamais enregistrée lors de ces traditionnelles réunions de début d'année. La Politique agricole commune figurait au programme et les questions ont été nombreuses. *«Nous sentons malheureusement les agriculteurs résignés, ils nous disent qu'ils perdent quelque chose à chaque reforme»* relate Vincent Lavier. Les éleveurs se sont montrés particulièrement déçus après les propos du Ministre pourtant encourageants à Cournon : *«l'élevage pensait s'en sortir vainqueur, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes pénalisés par les restructurations que nous avons mises en place, par nos grands troupeaux. Certains éleveurs m'ont dit que s'ils avaient su, ils ne seraient pas venus à la réunion à cause des prévisions qui ont été présentées sur la PMTVA»*. La directive nitrates était également à l'ordre du jour : *«ces mesures nous perturbent fortement»* confie le président, citant notamment l'augmentation des capacités de stockage des exploitations d'élevage et l'interdiction de fumures sur certaines parcelles en pentes. *«Nous avons un certain nombre d'exploitations qui possèdent une bonne partie de leur parcellaire avec des pentes supérieures à 15%. Ces gens-là se demandent s'ils pourront continuer d'exploiter leurs parcelles comme ils le font aujourd'hui»* ajoute Vincent Lavier. En matière d'environnement, la problématique de l'entretien des cours d'eau a été soulevée plusieurs fois. La Chambre d'agriculture a rappelé le travail engagé sur ce dossier avec le soutien du Préfet. Un thème était commun à chaque réunion : celui de la sécurisation des exploitations par rapport à la problématique des vols et des cambriolages. Ces derniers sont de plus en plus fréquents dans le département. L'exposé d'un représentant de la gendarmerie a été suivi de très près par les agriculteurs. *«Nous ne connaissons pas encore les chiffres de 2013, mais il y a une forte recrudescence»* regrette Vincent Lavier. L'exposé avait comme objectif de dissuader l'action d'éventuels malfrats. L'idée est de mettre en place un certain nombre d'astuces, parfois très simples, pour les ralentir un maximum dans leurs actions. Les voleurs abdiquent généralement après 5 ou 10 minutes de tentatives infructueuses. L'exemple d'un deuxième coupe-batterie sur un tracteur a été cité. Cacher le matériel de valeur, comme celui de la motoculture, n'est malheureusement pas toujours appliqué par tous.

Aurélien Genest

Après la 5ème vente aux enchères du Marault

L'intérêt du programme «*VF*» reste à confirmer commercialement

Il y avait du monde, jeudi 6 février au Marault, pour la vente aux enchères de reproducteurs *«vêlage facile»* sur le ring du Marault. Toutefois, sur les quelques 200 visiteurs, seuls 35 s'étaient équipés de boîtiers électroniques pour participer aux enchères.



Près de 200 professionnels sont venus observer les 40 veaux proposés aux enchères « vêlage facile », jeudi 6 février au Marault, par le Herd Book Charolais.

Même en demi teinte, le succès de la vente de jeudi dernier au Marault est bien réel. D'affluence, d'abord, puisque près de 200 visiteurs curieux sont venus observer les quarante veaux (deux avaient été retirés juste avant la vente) soumis aux enchères sur le ring de l'agropôle du Marault. D'estime, ensuite, car le public ne s'y trompe pas: cette 5ème vente *«vêlage facile»*, qui procède du programme du même nom, mis en place par le Herd Book Charolais à la station d'évaluation en 2009, offre au regard des professionnels des animaux de bon niveau, dûment sélectionnés dans la France entière (seize départements représentés cette année) sur leurs critères de facilité de naissance. Succès commercial, ensuite, puisque la moitié (50%) des veaux présentés jeudi dernier ont trouvé acquéreurs durant les enchères électroniques plus quelques autres à l'issue, durant l'heure de vente amiable réservée aux visiteurs dans la stabulation derrière le ring. Les invendus resteront visibles et disponibles durant encore un mois sur le site de Magny-Cours et, selon Michel Baudot, le président du HBC, cette phase est habituellement prisée des éleveurs: *«l'an dernier, nous n'avons retourné que trois veaux à leurs propriétaires sur les quarante-neuf que nous avions sélectionnés à la station en 2013. Un reproducteur avait même été acheté trois semaines après la vente par des Hongrois pour 4000 euros et un autre par des Ukrainiens pour 3800 euros»*.

Seulement 35 boîtiers sur 85

Reste que le choix de spécialiser la station d'évaluation du Marault sur l'orientation raciale *«vêlage facile»* la prive sans doute de quelques bonnes opportunités commerciales. Jeudi dernier, sur 200 visiteurs, seuls 35 semblaient avoir fait le déplacement dans l'optique d'acheter, puisque c'est le nombre de boîtiers électroniques qui avaient été distribués avant la vente, sur les quelques 85 disponibles, selon Martial Tardivon, le chef des ventes du marché au cadran de Moulins-Engilbert qui animait les enchères. *«C'est sensiblement le même nombre que l'an dernier et il y a eu plus d'affluence cette fois-ci»* nuançait-il toutefois à la fin de la journée. *«Si nous voulions trouver et proposer les meilleurs charolais de toute la France, nous pourrions sans mal trouver plus d'acheteurs et faire exploser les ventes»* confirmait Michel Baudot qui précisait que *«la conjoncture défavorable et les vêlages retardés»* expliquent la moindre performance commerciale. En 2013, les enchères s'étaient aussi soldées par 50% de ventes (avant les accords amiables) mais sur un nombre de veaux plus important: 49 contre 40 en 2014. La proportion est stable mais le total de vente est donc inférieur de cinq à six animaux par rapport à l'année précédente. *«Ce n'est pas grave. C'est aussi un choix du conseil d'administration du Herd Book de donner une orientation commerciale à la station du Marault. Nous avons serré les critères d'ascendance cette année, donc il y a eu moins de choix dans les fermes et l'offre potentielle était moins large. Mais c'est notre vocation de promouvoir le vêlage facile. Nous devons insuffler une politique raciale»* souligne Michel Baudot, *«ce qui répond aussi à une attente des professionnels »*. Il en veut pour preuve *«les deux ou trois ventes amiables qui viennent de se conclure dans le quart d'heure qui a suivi la fin des enchères électroniques»*.

Programme renforcé

Non seulement le programme vêlage facile n'est pas remis en cause, mais encore sort-il renforcé. Ceux des veaux qui ont été échangés jeudi dernier aux enchères ont été bien vendus. Le prix de vente moyen s'est établi à 3023 euros, pour des mises à prix de départ de 2480 euros. Le top prix revient à Hambourg, un veau qui a été adjugé à 4880 euros. Deux autres sont partis à 3660 ou 4140 euros, beaucoup entre 2500 et 3000 euros. A noter que ce sont les premiers reproducteurs présentés sur le ring qui ont trouvé acquéreurs le plus vite, la fin de la vente se caractérisant par de nombreux retraits faute d'enchérissement. A chaque nouvelle présentation pourtant, l'inspecteur du HBC présentait les caractéristiques génétiques et morphologiques de chaque animal, qui parfois atteignaient des sommets (des index largement au-dessus de 100 en squelette, en muscle ou en synthèse n'ont pas trouvé d'acquéreurs). Ce qui fait dire à Michel Baudot que *«sur le vêlage, nous avons encore beaucoup de travail, là où 90% de la reproduction se fait en monte naturelle et où la charrue est notre premier concurrent. Cela prouve que les éleveurs sont exigeants, qu'ils veulent bien faire du sans corne mais qu'ils ne veulent pas voir se dégrader les qualités morphologiques. Pour faire des concessions sur le développement musculaire ou squelettique, ils doivent tenir compte de leurs priorités d'élevage»*.

EMMANUEL COULOMBEIX



▸ Agenda

15/02 Jugement de bétail à Moulins-Engilbert

Les Jeunes agriculteurs du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours de jugement de bétail, samedi 15 février à partir de 14h, sur l'exploitation d'Olivier Laporte, lieu-dit Abon sur la commune de Maux. Une démonstration de mélangeuse sera faite avant la proclamation des résultats. Inscriptions sur place à partir de 14h. Renseignements au 06 31 23 63 48.

19/02 AG de Morvan Terroirs

L'association de producteurs en vente directe Morvan Terroirs tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 19 février à partir de 9h dans la salle de réunion du Legta du Morvan à Château-Chinon.

1er/03 Concours interdépartemental de taille de vigne

Comme tous les deux ans, l'ASAVPA de la Nièvre, association de salariés agricoles, organise son Concours interdépartemental de taille de vigne, qui réunit habituellement des concurrents de Bourgogne et du Centre (Nièvre, Côte d'Or, Saône-et-Loire, Beaujolais et Chablis), de Champagne, du Jura, de Savoie et du Val de Loire... Cette année, la 13ème édition aura lieu sur le Domaine Champeau à Saint-Andelain (58) à partir de 12h30. Une épreuve théorique en 20 questions tournera autour de la vigne, du vin et des risques du métier (avec la MSA). Une épreuve pratique, rapportant le plus de points, verra les concurrents tailler chacun 8 souches en 20 minutes, selon la méthode de la Guyot simple adaptée à la lutte contre les maladies du bois. Après la visite de l'exploitation viticole, la remise des récompenses et du Sécateur d'or se déroulera à partir de 18h, avant un repas et une soirée festive à la salle des fêtes de Saint-Andelain. L'ASAVPA et son animatrice, Marie-Aline Saltel, délivrent les informations et enregistrent les inscriptions au concours, dès maintenant, au 03 86 93 40 27 ou par mail à: asavpa58@yahoo.fr.

7/03 Foire de printemps à Luzy

Le Comité des foires de Luzy organise sa foire de printemps, vendredi 7 mars prochain à la Grande halle de Luzy. Les animaux, reproducteurs charolais de toutes catégories, seront exposés de 9h à 17h. Les adhérents de Charolais Sud Morvan y participeront. Dépistages négatifs en IBR et toutes garanties sanitaires indispensables. Une restauration sur place est prévue (15 euros). Inscriptions avant le 25 février auprès de Christian Pouchelet, La Garde 58170 Millay ou au 06 22 23 80 09.

Le département prépare le Salon de l'agriculture

Les Nivernais en ordre de marche vers Paris

Le 51ème Salon international de l'agriculture (SIA), qui aura lieu au Parc des expositions de la Porte de Versailles, du 22 février au 2 mars, verra de nouveau la Nièvre et ses producteurs participer aux festivités. Tant au Concours général agricole que sur l'espace régional de Bourgogne, les agriculteurs nivernais auront pour mission de démontrer que !



C'est Dalmatie, une vache suitée de l'élevage Touillon-Moiron, de Decize, qui avait été sacrée championne de Paris en 2013. Cette année, 41 des plus beaux specimen de la race charolaise s'affronteront dans 7 sections, le jeudi 27 février de 13 à 16h.

A tout seigneur, tout honneur! Le Concours général agricole (CGA) charolais démarrera les animations auxquelles contribueront les Nivernais, cette année à Paris. Les épreuves se tiendront le jeudi 27 février, de 13 à 16h, dans le hall 3, réservé aux animaux depuis la réorganisation des pavillons l'année dernière. Dans les 7 sections où s'affronteront les 41 modèles charolais sélectionnés par le Herd Book, 6 élevages nivernais seront en compétition. La SCEA Melaye-Sennepin, de la Celle-sur-Nièvre, présentera Heraclès dans la section M1 des mâles nés entre le 1er décembre 2011 et le 30 novembre 2012. Gandin, qui appartient à Gilles Mayet, de Livry, concourra dans la section M2 des mâles nés entre le 1er décembre 2010 et le 30 novembre 2011. Dans la section M4 (mâles nés avant le 1er décembre 2009), c'est la SCEA Gauthier, de Bona, qui opposera Empereur G à 7 autres taureaux de compétition. Chez les femelles, Groseille, amenée par le GAEC Roubé père et fils, de Magny-Cours, défendra ses chances face à 6 autres vaches suitées nées entre le 1er décembre 2010 et le 30 novembre 2011 (section F2). Enfin, dans la section F5 (vaches suitées nées entre le 1er février 2006 et le 30 décembre 2009), deux vaches nivernaises, Eurovision et Elsa, s'opposeront à 6 autres femelles. Elles seront présentées, respectivement, par le GAEC Beauzon frères, de Préporché, et l'EARL de Beaumont (Guenot) d'Alligny-en-Morvan.

La Nièvre, c'est la Bourgogne!

Comme les années précédentes, le Conseil général de la Nièvre va participer à l'animation du stand régional Bourgogne dans le hall 7.2. En partenariat avec les trois autres conseils généraux, la Chambre régionale d'agriculture et le Conseil régional, il va -sur deux jours qui lui seront exclusivement dédiés- proposer aux visiteurs de découvrir ses produits et sa gastronomie, sur un stand destiné aux plaisirs du palais et à la représentation de nos traditions. La Nièvre investira donc l'espace Bourgogne le vendredi 28 février et le samedi 1er mars, à travers des dégustations, des ateliers culinaires, et des animations artisanales.

Le vendredi, de 11h à 17h, sur le coin *«Ici, on découvre»*, Nathalie et Xavier Niaux, éleveurs de chevaux Mérens à Poil, dans le Morvan, et propriétaires de la marque Bio-Bibracte, feront découvrir leur gamme de cosmétiques à base de lait de jument. Ils feront découvrir leurs soins, en faisant profiter les curieux d'un massage des mains pour Madame ou d'une pause *«barbier»* pour Monsieur. A 20h, le groupe nivernais The Pesca Luna offrira aussi un concert de musique andalouse. Et puis, à 11h, 15h et 19h, sur le coin *«Ici, on cuisine»*, les chefs des Toques Nivernaises, Jean-François Boschetti et Jean-Luc Millet proposeront des ateliers pour apprendre à préparer du bœuf, du canard, des lentilles de Donzy, du chèvre, des légumes, du pain d'épices, des pommes ou du miel *«made in Nièvre»*. Ils recommenceront le lendemain, 1er mars, à 11h et 15h, en compagnie de Fréderic Coudray Ozbolt, éleveur de canards à Donzy, dont la préparation du foie gras servira de fil rouge aux ateliers. A 13h30 et 16h30, c'est la chocolaterie Ragueneau, de Nevers, qui proposera deux animations autour de la guimauve et des vins bourguignons. Enfin, toujours samedi, le coin *«Ici, on découvre»* sera dédié à la présentation de la cuisine gauloise par le Centre archéologique de Bibracte (de 10h à 19h), entre soupes, viandes séchées, gâteaux et autres mets traditionnels gaulois.

Morvan Terroirs et vins du Val de Loire

Le coin *«Ici, on déguste»* de l'espace Bourgogne sera aussi tenu par les Nivernais durant les deux jours qui leur seront dédiés. Le vendredi et le samedi, l'Association de producteurs en vente directe Morvan Terroirs proposera de venir goûter le bœuf, le canard, les escargots, les fromages, les miels, les vins de leurs adhérents présents au Salon. Créée en 2003, l'association regroupe, depuis 2006, des producteurs fermiers, des artisans de bouche et des restaurateurs installés dans le Morvan et fiers d'en faire la promotion. 20 entreprises adhérentes aujourd'hui une cinquantaine de salariés à temps plein. Le vendredi, ce sont aussi les élèves du lycée viticole de Cosne-sur-Loire, qui présenteront à la fois leurs vins des Coteaux du Giennois et les filières d'études proposées dans leur établissement. Et, toujours au rayon des vins du Val de Loire, Michel Beaulieu, viticulteur associé avec ses frères à Saint-Andelain, fera apprécier le Pouilly fumé produit sur l'exploitation. Des gourmandises célèbres de la Nièvre seront aussi proposées en dégustation libre tout au long de l'événement: les craquants du Val de Loire, de Pouilly-sur-Loire, les Faïençons de Thierry Cagnat, de Nevers, et les Négus et nougatines de Nevers. Par ailleurs, dans le coin *«Ici, on visite»*, les quatre départements et Bourgogne Tourisme diffuseront des informations touristiques régionales, d'où la Nièvre ne sera pas oubliée. Enfin, pour finir, chaque département présentera tout au long des neuf jours du salon une sélection de produits de ses artisans et producteurs dans des vitrines rétro éclairées: la Nièvre a choisi, cette année, de mettre un coup de projecteur sur le Circuit de Nevers-Magny-Cours, sur la filière des sapins de Noël du Morvan et sur quelques produits de bouche: les Négus de Nevers, les miels des Ruchers du Morvan (qui disposeront de nouveau d'un stand particulier non loin de l'espace régional), les Craquants du Val de Loire, les Faïençons de Nevers et les foies gras et terrines de Fréderic Coudray-Ozbolt à Donzy. Bon appétit, bien sûr!

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉS



Le stand régional Bourgogne sera situé dans le hall 7.2. La Nièvre y sera à la manœuvre, dans ses différents espaces, au cours des deux journées qui lui seront dédiées, vendredi 28 février et samedi 1er mars.

Salués par la préfète de la Chambre d'agriculture

Ces Nivernais qui jouent la carte de l'agro-écologie

Une petite réunion de présentation avait lieu, le 4 février, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Les trois porteurs des projets validés par le ministère de l'Agriculture récemment (lire Terres de Bourgogne du 24 janvier) se sont présentés à Michèle Kirry, la préfète,



La préfète de la Nièvre, Michèle Kirry, est venue écouter la présentation des trois projets retenus par le ministère de l'Agriculture dans la Nièvre, à l'invitation du président de la Chambre, Eric Bertrand (au centre). Le 4 février, Eric Dewavrin, Bernard Girard et Lucien Brossard (de gauche à droite) lui ont décliné leurs initiatives respectives.

Eric Bertrand, le président de la Chambre, a introduit les présentations en saluant l'effort de mobilisation des trois structures nivernaises dans le cadre de l'appel à projets du ministre: *«Ils ne sont pas arrivés par hasard. Ils étaient déjà lancés avant qu'on évoque l'agro-écologie au ministère, parfois depuis plus de deux ans. Il faut relever la réactivité dont ils ont fait preuve dans le cadre de cet appel à projets national, puisque les dossiers devaient être déposés avant le 14 juillet dernier et qu'ils n'ont bénéficié que d'une quinzaine de jours pour être dans les clous»*. Et c'est donc *«avec un grand plaisir»* qu'Eric Bertrand a appris et décidé de faire partager à la préfète l'annonce que les trois projets nivernais ont été retenus, parmi 4 en Bourgogne et plus de 450 dans la France entière. Une façon comme une autre de mettre en avant, de façon formelle, l'indéniable souci de créativité d'agriculteurs qui imaginent et défendent une agriculture performante, à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental. Même *«s'ils ne deviendront pas forcément Groupement d'intérêt économique et environnemental»*, tels que l'adoption en 1ère lecture de l'Assemblée nationale de la Loi d'Avenir les prévoit, les trois projets nivernais les *«préfigurent»* et témoignent d'une ferme Nièvre qui ose et qui va de l'avant, *«en adéquation avec les attentes de la société»*. Cela valait bien une séance de satisfaction générale, devant la presse, en présence de la plus haute représentante de l'Etat dans le département. Les projets leaders n'y sont pas si fréquents...

Des agriculteurs passionnés

Chaque responsable des structures lauréates a, durant dix minutes, rappelé la genèse de son projet, et laissé parler -concrètement- sa passion. Ainsi, Eric Dewavrin, président du Ceta Entre Loire et Allier, a-t-il expliqué *«qu'on entend beaucoup parler de chimie lors des tours de plaine, ce qui me froisse depuis que j'ai pris la présidence du groupement il y a deux ans»*. Conforté par les positions du ministre en faveur de l'agro-écologie, le Ceta et ses 24 adhérents qui représentent 3 300 ha s'est très tôt impliqué dans le cadre d'un projet européen baptisé *«Pure»*. L'idée, c'est qu'alors que les techniciens des organisations agricoles donnent leurs conseils dans les fermes habituellement, là, à l'inverse, *«nous voulions changer de méthode»*. Car il s'agit avant tout d'une méthode! *«Tous les adhérents se mettent autour de la table. L'un de nous expose son problème spécifique et ce sont ses pairs qui réfléchissent ensemble sur le problème donné. Le technicien reste en retrait. Les agriculteurs proposent des solutions qu'ils essaieraient eux-mêmes à l'adhérent qui les a sollicités»* explique Eric Dewavrin. Du coup, *«nous pouvons éventuellement avoir recours à la chimie... mais pas que. Nous cherchons les solutions optimales. La grande idée, c'est de rallonger la rotation: Avec une culture de plus, on règle le problème du désherbage si une orge n'est plus propre. Par exemple, on implante un trèfle, une dérobée, ce qui réduit le salissement. Et on calcule la marge à la rotation et non plus à la culture»*. Exemple parmi d'autres de solutions imaginées dans ce projet, intitulé *«Copernic»* pour *«Co-innovation pour des systèmes doublement performants dans les exploitations nivernaises avec des rotations à base de céréales»*. Selon Michèle Kirry, la préfète, *«vous démontrez ainsi l'intelligence supplémentaire qui consiste à collaborer ensemble et à coproduire, ce qui n'est pas quelque chose d'inné»*! Les démarches collectives sont bien au coeur des priorités du ministère.

Coopérative de bergers en bords de Loire

Tout aussi passionné, Bernard Girard, président de la jeune association Past'horizons, se présente comme *«un éleveur de moutons dans le Loiret depuis 30 ans, berger depuis 20 ans, et en bord de Loire depuis 7 ans»*. Il a su trouver les mots pour communiquer son enthousiasme de *«ne plus être pris pour un doux rêveur»* dans son projet de créer *«une coopérative de bergers ambulants à travers un espace-test agricole le long de la Loire»*. L'idée consiste à orienter des jeunes en formation hors cadre familial de deux régions et trois départements en lien avec les deux Conservatoires des espaces naturels sur le projet *«PastoLoire»*. *«En bord du fleuve, il n'y a pas de solution d'entretien autre que mécanique. Mais nous pouvons faire transhumer des brebis, avec des paysans sans terre, sur 1500 ha de zones pastoralisables mises à disposition par des communes de la Nièvre et du Cher en bord de la Loire»*. Past'Horizons, que Bernard Girard veut *«très vite transformer en société coopérative d'intérêt collectif»* assure qu'elle entend *«assumer une mission d'intérêt public: l'entretien des zones embroussaillées»*. Elle a déjà conduit récemment une transhumance de 350 brebis du Pont du Guétin à Challuy et prendra le chemin inverse dans un mois et demi. *«Certains de nos bergers, qui intègrent leurs brebis dans le troupeau collectif, pourront s'associer dans la future coopérative et puis ils proposeront aussi de la location à des jeunes ou des moins jeunes. Vivre en microcosme n'est pas le plus aisé, surtout dans cette production ovine qui n'est pas la plus rentable, mais l'avantage est de mettre des bergers et des collectivités côte-à-côte»*. Et les plus jeunes pourront *«tester leur capacité de devenir entrepreneurs avec le droit de dire stop si cela ne leur convient pas»*. Les contrats Cap avec la MSA seront valables un an renouvelables deux fois. Au bout des trois ans, l'objectif est d'intégrer un maximum de coopérateurs dans la SCIC et notamment d'installer le plus de jeunes bergers bénéficiant de l'accompagnant technique et de la mutualisation de moyens. *«Utiliser un espace-test agricole comme couveuse d'entreprises, c'est une démarche empreinte de modernité qui ne renie en rien l'agriculture d'hier mais qui intègre le progrès technique, le compagnonnage voire la contribution à l'Economie sociale et solidaire. Je me demande même si vous ne seriez pas éligibles à des aides du dispositif Nouveaux investissements d'avenir»* a envisagé Michèle Kirry, louant *«l'imagination et l'audace»* des associés de Past'Horizons.

Le bois bocager comme litière dans les stabulations

A son tour, Lucien Brossard, le président de l'antenne Nièvre de la Fédération Cuma Bourgogne, s'est fait le porte-parole de la Cuma Terr'eau, dont le projet consiste à s'équiper d'un grappin-coupeur pour transformer le bois bocager des haies hautes du Morvan en plaquettes destinées à la litière des bovins, dans le même Morvan, en alternative à la paille. Cette section *«abattage mécanisé»* a déjà enclenché son projet depuis le début de l'année et Eric Bertrand souligne que *«quand les agriculteurs réussissent à se fédérer, il se passe toujours quelque chose. Et quand on aborde l'écologie en en faisant un atout et non pas une contrainte, on les convainc plus facilement que par la défiance»*. Ce qui fait dire à la préfète, sur la même longueur d'ondes, que *«les agriculteurs savent démontrer qu'ils ne sont pas les ennemis de l'écologie mais qu'au contraire ils en sont les premiers défenseurs sur le territoire, quelles que soient les difficultés à se projeter dans l'avenir. Si en plus la démarche crée de la valeur ajoutée pour le territoire et pour les agriculteurs, alors c'est gagnant-gagnant»*. Michèle Kirry, en conclusion, a souhaité que ces trois projets *«pour lesquels l'Etat va débourser 210 000 euros, ce qui n'est pas rien, ne restent pas des cas uniques. Il faut les répliquer et entraîner des effets collatéraux en chaîne sur la valeur ajoutée de l'agriculture, l'entretien des paysages et le maintien de la biodiversité»*. Un cocktail *«qui intègre le progrès technique»* et qui prépare l'agriculture performante de demain.

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Formations

Février et mars Formations Certiphyto

Au premier trimestre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une série de formations de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 11 et 13 février à Varzy, les 18 et 20 février à Nevers, les 25 et 27 février à Moulins-Engilbert et les 4 et 6 mars à Decize. Contact: Marie-Luce Soudière, conseillère agro-environnement de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 62 ou par mail à: marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

4 et 5/03 Améliorez vos techniques de vente directe

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit l'organisation d'une formation sur le thème *«améliorez vos techniques de vente directe»*, sur deux jours, les 4 et 5 mars prochains, de 9h à 17h30, à Nevers. La session s'adresse aux producteurs qui vendent leurs produits à la ferme ou sur des salons, marchés et foires et qui souhaitent améliorer leur technique de vente. Elle leur permettra de faire le point sur leurs pratiques et de prendre du recul, comprendre leurs clients et comment ils fonctionnent, affûter leurs arguments de vente, savoir répondre aux objections, perfectionner leur façon de vendre (présentation du stand, abord du client, conclusion de la vente...). L'intervenante principale sera Mme Claudine Blanckaert, experte en marketing du point de vente et décoratrice dans l'Yonne. Le tarif de la formation est fixé à 150 euros par participant à jour de ses cotisations au Vivea. Un acompte de 30% est demandé lors de l'inscription. Renseignements et inscriptions auprès de Maud Perroy, conseillère *«diversification»* de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 14 ou par mail à: maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

Nouvelle campagne de banc d'essai moteur et de VGP dans la Nièvre du 03 au 07 mars

J'optimise mon moteur… et j'économise du carburant

La Fédération Cuma Bourgogne organise depuis plusieurs années des passages de tracteur au banc d'essai moteur ainsi que des vérifications d'engin de levage. Le technicien sera de passage dans la Nièvre la première semaine de mars. Inscrivez-vous !

On sait que la consommation d'une exploitation de grande culture ou d'élevage est comprise entre 56 et 100 l/Ha. Ce gazole est consommé à 75% par le matériel de traction, le reste se partageant entre les différents automoteurs (moissonneuses batteuses, ensileuse, télescopique, pulvé …)

Pour limiter la consommation de carburant , les agriculteurs peuvent agir sur les points suivants : le bon choix de la puissance du matériel de traction , l'augmentation de la taille du matériel tracté, l'utilisation d'une presse a balles carrées plutôt qu'une presse a balles rondes, l'organisation de chantier , le regroupement du parcellaire , l'assolement en commun… et optimiser son moteur .
La Fédération Cuma Bourgogne travaille depuis 2006 sur ce point; elle possède un Banc d'Essai Moteur et passe plus de 300 tracteurs par an dans le tout le quart Nord-Est de la France.
Le banc d'essai est composé d'un frein électromagnétique et d'un module pouvant mesurer la consommation du tracteur pendant l'essai ; le tout est commandé par un logiciel qui enregistre les mesures et qui fait ressortir les différentes courbes de puissance réelle, de couple, de consommation horaire, de réserve de couple, de débit de la pompe d'injection et la consommation spécifique. Ces courbes permettent de déterminer les zones de conduite économique, le comportement et l'état d'entretien du moteur, le réglage de la pompe d'injection, les problèmes d'injection … enfin toute les causes qui peuvent influencer sur la consommation ou la puissance d'un moteur.

Pour les tracteurs anciens, mais aussi les tracteurs neufs !

Le banc d'essai peut être utilisé sur les tracteurs anciens pour déterminer d'éventuels problèmes, faire le point sur l'entretien et déterminer la plage de conduite économique mais aussi sur les tracteurs neufs pour vérifier les réglages avant la fin de garantie, pour adopter la conduite économique dès le début de l'utilisation. De plus si le tracteur est équipé d'une boite à variation continue il permet de connaitre sa plage de réglage optimal afin de l'exploiter au maximum.

Les vérifications des engins de levage (VGP) : Mettez vous aux normes !

Nombreux et indispensables sur les exploitations, les matériels de levage et de manutention sont soumis à une réglementation bien souvent ignorée : la vérification des engins de levage.
Depuis 2004, une vérification générale périodique (VGP) doit être réalisée sur tout engin de levage à intervalle de 6 mois (engin de levage) ou 12 mois (engin de manutention). Toutes les exploitations employant ou non des salariés sont concernées.
La VGP constitue une obligation réglementaire. L'absence de vérification peut entrainer une aggravation de la responsabilité voire la non prise en charge par les assurances en cas d'accident.
Profitez du passage de notre technicien pour réaliser vos VGP !



Concrètement, comment ça se passe ?

Un passage au banc d'essai ou une vérification d'engin de levage dure 1 heure. Le technicien organise donc sa journée autour de 8 matériels. Les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits. Pour le banc d'essai, le technicien intervient sur moteur chaud et tous filtres changés. Pour les vérifications d'engin, prévoyez une charge à lever d'au moins 1,5t.
Les tarifs sont de 120€ HT par tracteur passés au banc d'essai et de 42€ à 89€ HT pour les vérifications des engins de levage.
Afin de répondre à vos attentes et d'organiser au mieux ces journées, il est indispensable des connaitre en avance le nombre de matériel à diagnostiquer. Les inscriptions se font auprès des animateurs Cuma de la Nièvre qui se chargent de répertorier vos besoins afin de déterminer la date et le lieu qui conviendront le mieux.
Merci de les contacter avant le 27 février au 03 86 93 40 29 ou par fax au 03 86 93 40 80 ou encore par mail à bourgogne.58@cuma.fr. Communiquer votre nom, vos coordonnées et le nombre de matériels que vous souhaitez faire expertiser.
Parlez en autour de vous !

▶ Repères

Les résultats observés :

30% des tracteurs affichent une surconsommation
20% des moteurs ont une mauvaise combustion
15% des tracteurs manquent de puissance
36% des injecteurs sont en mauvaise état ou mal tarés
10% des tracteurs présentent un mauvais calage de pompe à injection

Syndical

Sur-administration de l'agriculture : Une maladie incurable ?

Formulaires, déclarations, demandes d'autorisation, contrôles, sanctions, dépôts, instructions … Ouïe, ouïe, ouïe !!! La sur-administration grandissante du métier plombe toutes les initiatives, toutes les envies d'entreprendre.

Entre délais trop longs et rigidité extrême des procédures, entre compilations imbuvables et interprétations suggestives des réglementations s'appliquant à l'agriculture, les cas de dommages sur les exploitations sont légions. La FDSEA vous propose une revue concrète des cas d'école où gestion administrative des dossiers et quotidien sur les exploitations ne font pas bon ménage.
Le 21 février, la FNSEA organise à Paris, les états généraux de l'agriculture. Sur février et mars prochain, la FDSEA de la Nièvre vous fera découvrir, au travers de reportages et illustrations concrètes, les voies inconcevables dans lesquelles les méandres de la sur-administration entrainent parfois les exploitants agricoles. Noyautés par une rigidité administrative frôlant parfois l'extrême, certains d'entre eux vivent de véritables calvaires ; s'en suivent des dommages collatéraux non négligeables : problèmes financiers, mise en danger de la survie des entreprises, licenciement des salariés, dépression … A quand le retour du bon sens ?

C'est ainsi, qu'avant son assemblée générale 2014 qui aura pour thème *«Quel rapport entre administration et agriculteurs Nivernais ?»*, la FDSEA vous propose une revue de cas type où à force d'une gestion administrative rigide voire même aveugle, des conséquences lourdes mettent en danger la survie des exploitations agricoles. Pour une vision éclairée du tableau noir de la sur-administration à la française, rendez-vous dès la semaine prochaine dans Terres de Bourgogne!

S.L – FDSEA 58

SOCADRAIN T.P.
• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

GDS de l'Yonne

Une situation sanitaire stable

L'assemblée générale du GDS 89 s'est tenue le 21 janvier dernier, au lycée Vauban, à Auxerre. L'occasion de dresser un état sanitaire du département.

L'exercice 2012/2013 présente un résultat final positif malgré la forte baisse des subventions du Conseil général de l'Yonne à destination des éleveurs, qui a obligé le GDS à réviser ses dispositifs de prise en charge en cours de campagne. Les fonds mutualistes, CSSA et FMS, ont été sollicités pour indemniser respectivement les éleveurs ovins lourdement impactés par l'arrivée du virus Schmallenberg pendant la campagne 2011/2012, ainsi que les éleveurs bloqués suite à des arrêtés de mise sous surveillance de la tuberculose.

En terme d'activité, le GDS a consacré 24 % de son temps aux missions déléguées par l'administration, comme la gestion des prophylaxies et des mouvements bovins, et s'en est vu confier de nouvelles comme la gestion de la prophylaxie des ovins/caprins, ainsi que la mise à jour du fichier des ruminants de l'administration.

Le virus de l'IBR est présent dans 16% des cheptels icaunais, concentré principalement sur quelques communes du sud du département. La vaccination des animaux positifs est une obligation (par Arrêté ministériel) et est gérée dans un premier temps par le GDS puis, dans un second temps, par la DDCSPP89 qui a verbalisé les contrevenants par une amende de 4ème classe lors de la dernière campagne.



Le directeur du GDS 89, Pascal Arnac-Pautrel, avec, au second plan, le président, Pascal Legrand.

Vers un durcissement des conditions d'obtention de la certification IBR

Alors que 58% des élevages possèdent une certification *«cheptel indemne en IBR»*, une trentaine d'élevages a pu en bénéficier au cours de la dernière campagne. Le directeur du GDS a rappelé les enjeux nationaux à court terme, en particulier la reconnaissance européenne du programme de lutte français. Les conditions d'obtention de la certification IBR devraient se durcir et devenir plus longues et plus coûteuses. Il est question également de règlementer les mouvements des bovins non négatifs, ce qui risque de mettre les cheptels non assainis dans une situation très délicate. Il est urgent que les élevages non certifiés effectuent les démarches dès maintenant.

Enfin, une utilisation importante des demandes de dérogation aux contrôles d'introductions a été observée, et avec elle une prise de risque inconsidéré par certains éleveurs et quelques abus. L'avenir de ces dérogations doit donc être discuté prochainement.

Le nombre de plans de maîtrise sanitaire ouverts par le GDS pour accompagner les éleveurs confrontés aux maladies courantes d'élevage (BVD, Paratuberculose, Néosporose, Fièvre Q) est resté stable par rapport à l'année précédente. La Paratuberculose, avec 38 700 €, représente la majorité des fonds dédiés à ces plans avec des aides aux analyses, à l'élimination des animaux positifs et à la désinfection. Pour apporter de nouvelles réponses aux éleveurs, le GDS proposera les 3, 8 et 9 avril prochain des formations pour mieux comprendre cette maladie.

Malgré une légère baisse des déclarations d'avortements, il a été rappelé que le dispositif de recherche systématique des principales maladies abortives met en évidence régulièrement des résultats positifs. Concernant les maladies vectorielles, la deuxième vague de circulation du virus Schmallenberg a impacté essentiellement la moitié sud-ouest de la France, tendant à confirmer l'immunité naturelle des animaux ayant déjà été exposé. Une troisième vague de circulation est annoncée, mais ne devrait pas perturber fortement les cheptels, en attendant d'avoir à disposition un vaccin dont le potentiel reste encore à évaluer.

Un coût moyen de 13 € par reproducteur, pour lutter contre la BVD

Le docteur Étienne Petit, directeur et vétérinaire conseil de la FRGDS de Bourgogne, a présenté une analyse technico-économique préliminaire des différentes stratégies de lutte contre la BVD dans les cheptels allaitants. Il en ressort une évaluation du coût moyen de la maladie dans le cheptel modélisé à 13 € par reproducteur, alors que les différents scénarii de lutte (vaccination, éradication) oscillent entre 5 et 20 € par reproducteur. Cette étude, qui doit encore être affinée et prendre en compte le risque de transmission entre les troupeaux, devrait permettre à terme de comparer le coût des différentes stratégies afin de servir de base à une orientation de la politique nationale en matière de BVD.

La parole fut ensuite laissée à la DDCSPP de l'Yonne qui a fait un état des lieux de la gestion de la tuberculose au niveau national ainsi que de la situation de la FCO en Corse. Pour terminer, le directeur adjoint a présenté le volet sanitaire de la future loi d'avenir agricole ainsi que les projets de simplification administrative qui sont envisagés par le ministère de l'Agriculture. Certains points, comme la dématérialisation des documents de circulation bovins, ou bien la révision des conditions de vente des antibiotiques, ont suscité des interrogations de l'assistance sur la faisabilité d'un tel projet de loi.

GDS 89

▸ Repères

Hausse des résultats d'analyses positifs en Listeria sur avortements

Entre le 1er novembre 2013 et le 15 janvier 2014, nous recensons 29,5% d'avortements analysés qui ont un résultat positif en Listeria (61 avortements au total, 44 analyses bactériologiques avec recherche en Listeria et 13 résultats positifs), contre 10,8% l'an passé sur cette même période.
Déclarez vos avortements et soyez vigilants sur la distribution et la qualité des aliments !
Une fiche technique est disponible au GDS89.



L'assemblée générale s'est tenue le 21 janvier dernier, au lycée Vauban, à Auxerre.

▸ Agenda

21/02 Assemblée générale de JA 89
L'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne se déroulera vendredi 21 février au lycée La Brosse, à Venoy
Le matin, à partir de 9 h : assemblée générale à huis clos
L'après-midi, à partir de 14 h : assemblée générale publique, avec débat sur le thème : "Les énergies renouvelables : nouvelles sources de revenu pour l'agriculture ?"

15/02 Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne
Les assemblées générales du Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne et de l'Association Sanitaire Apicole du département de l'Yonne, se tiendront simultanément, samedi 15 février, à partir de 9 h, en la Salle des Conférences du Centre Vaulabelle, boulevard Vaulabelle à Auxerre

18-20/02 Instants Santé MSA pour le canton de Cheroy
La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Cheroy, âgés de 25 à 74 ans, du mardi 18 au jeudi 20 février, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Mairie, 27 Place du Général de Gaulle, à Chéroy
L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Si vous ne vous êtes pas pré-inscrit, il est encore temps de contacter le N° vert (gratuit) : 0800 888 108.

▶ Agenda

03/03 Présentation formation ACQ "Ouvrier polyvalent en viticulture -travaux en vert"

Le CFPPA d'Auxerre La Brosse, organise la formation ACQ "Ouvrier polyvalent en viticulture-travaux en vert" (formation qualifiante) en partenariat avec la FDSEA de l'Yonne pour former des ouvriers viticoles, un secteur très demandeur en main d'œuvre qualifiée. Cette formation cofinancée par le Conseil régional de Bourgogne et Pôle Emploi compte 12 places. Elle se déroulera du 24 mars au 28 mai, en alternance, 4 semaines au CFPPA et 5 semaines en entreprise, chez des viticulteurs partenaires qui familiariseront le stagiaire aux gestes techniques élémentaires pour repiquer, ébourgeonner, épamprer et relever. Conditions de participation : être mobile, avoir plus de 18 ans et être inscrit à Pôle Emploi. Une information collective de présentation est organisée lundi 3 mars à 9 h, au CFPPA d'Auxerre La Brosse. Renseignements au 03 86 94 60 20

Instants Santé MSA pour le canton de Villeneuve l'Archevêque

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Villeneuve l'Archevêque, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 10 au vendredi 14 mars, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle Polyvalente Paul Bert, rue Paul Bert, à Villeneuve l'Archevêque L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance. Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe. Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Si vous ne vous êtes pas pré-inscrit, il est encore temps de contacter le N° vert (gratuit) : 0800 888 108.



Evènement

Quand les délais ne «roulent pas plein gaz»

Répondant à l'invitation de la FDSEA de l'Yonne, le préfet Le Deun s'est rendu sur l'exploitation de Christian Rousseau, à Domecy sur Cure. Vitrine du dynamisme de l'agriculture en terme d'innovation et de diversification


Le préfet Le Deun et Christian Rousseau, dans l'atelier de découpe de l'exploitation

Avec le château de Bazoches en toile de fond et l'ombre de Vauban planant sur ses vieilles pierres, la Ferme de Côme domine la vallée de la Cure et le village de Domecy en contrebas. Installé depuis 1996 sur l'exploitation familiale, Christian Rousseau, perpétue une présence remontant à cinq générations. Spécialisé en polyculture élevage allaitant, il exploite aujourd'hui 450 ha, dont les deux tiers en céréales et le reste en herbe. Depuis son installation, il n'a eu de cesse de se diversifier et développer la structure existante. C'est en 2000, suite à la crise de la vache folle qu'il se lance dans une activité de vente directe : *«la situation de l'élevage était devenue critique et il fallait réagir vite pour pouvoir conserver le salarié en place. Avec l'aide d'un boucher pour découper la viande, on a décidé de vendre en direct afin de mieux valoriser nos produits…»* Le succès aidant, il profite de subventions JA, pour installer sur la ferme un atelier de découpe, construisant quelques années plus tard un poulailler plein air afin d'élargir sa gamme auprès de la clientèle. S'en est suivie l'embauche d'un second salarié, un jeune de la région. L'an passé, 13 tonnes de viande ont ainsi été vendues en direct. Toujours en recherche de nouvelles activités, Christian Rousseau a su profiter en 2011, de l'opportunité des panneaux photovoltaïques pour en installer sur la ferme familiale. Mais première déconvenue face à la réglementation administrative : *«notre village est en site classé du Vézelien et on m'a refusé le droit au permis de construire…»* Qu'à cela ne tienne ! La ferme ayant pour particularité d'être à cheval sur les deux départements, il s'est tourné vers la commune voisine de Saint-Aubin, dans la Nièvre pour obtenir le précieux sésame. Aujourd'hui, un second bâtiment a rejoint le premier, pour une surface totale de 1000 m² de panneaux et un investissement global de 600 K€ : *«on a voulu avant tout maintenir des emplois, cela a toujours été le but de l'opération. Je ne me voyais pas dire à un jeune de 25 ans, je ne peux plus te payer, maintenant, tu rentres chez toi ! Aujourd'hui, on est fiers des risques pris et d'avoir fait que des jeunes puissent vivre et travailler au pays…»*

Une unité de méthanisation en terre nivernaise

Vient à passer le *«train de la méthanisation»*. Pas question de le rater ! Naissance d'un projet mené conjointement avec Frédéric, agriculteur lui aussi à Domecy-sur-Cure, pour installer *«une unité de méthanisation à taille humaine, en autonomie sur nos deux exploitations, avec l'idée d'utiliser la chaleur pour alimenter une partie des maisons du village…»* Mais là encore, véto de l'administration, toujours pour les mêmes raisons, le classement en zone protégée : *« on a essuyé un refus catégorique, même pour s'installer en lisière du village…»* Repli sur la ferme, en *«terre nivernaise»* et le projet finit par voir le jour de l'autre côté de la *«frontière»*, à quelques dizaines de mètres des bâtiments d'élevage, situés eux, dans l'Yonne. Non sans avoir souffert de certaines *«lenteurs»* dans l'élaboration : *«il nous a fallu pas moins d'un an pour obtenir d'EDF le raccordement électrique, 9 mois, pour être cautionnés par Oséo…»* Des *«lenteurs»* dénoncées par le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier : *«une unité de méthanisation n'est autre que la continuité de l'activité agricole, ce n'est pas pire qu'une stabulation pour y mettre des vaches. L'état est incapable de légiférer en ce domaine et on a l'impression d'aller plus vite qu'eux ! Ce qu'il nous faut aujourd'hui : c'est défaire les lois… Le principe de précaution nuit à l'économie, nuit à tout !»* Aujourd'hui, l'unité de méthanisation est autonome, alimentée par 8 000 tonnes de matières, dont 3 500 t de fumier (le reste avec de l'ensilage dérobé et de la menue paille), pour une production annuelle de 2 M de kW. Initialement destinée aux habitants du village, la chaleur produite chauffe la maison de Christian Rousseau et sert à *«pasteuriser»* le digestat et à en déshydrater une autre partie.

Une discussion «franche et ferme»

A bâtons rompus, souvent à fleurets mouchetés, une discussion *«franche et ferme»* (comme on dit dans les chancelleries !), s'est engagée au cours de la visite entre les professionnels présents et le représentant de l'État dans le département. Les uns dénonçant *«trop de rigidité au niveau des sites classés, avec le risque de nuire au développement économique des villages»*, pendant que le préfet Le Deun défendait l'existant : *«Notre travail, c'est aussi de vous donner une garantie juridique. En cas d'accord de l'administration à l'encontre d'une réglementation existante, n'importe quelle personne vous fera annuler votre projet au tribunal ! Et vous savez comme moi que dans ce type de projets, on trouve toujours quelqu'un pour aller devant le juge…»* Présent également, le président du Conseil général, également éleveur, André Villiers, a pour sa part affirmé qu'en la matière : *«il n'est pas écrit dans la loi de 1930 (ndlr : loi sur les monuments naturels et les sites), qu'un méthaniseur est interdit en site classé, puisqu'ils sont arrivés après la loi. De ce point de vue, la jurisprudence reste à écrire. L'impact d'un méthaniseur, je le répète, n'est pas supérieur à celui d'un bâtiment d'élevage…»*
Au sujet des *«lenteurs»* évoquées, le préfet s'est néanmoins engagé : *«j'encourage tout porteur de projet économique à nous saisir. On est conscient de devoir vous aider pour faire accélérer les choses. Je ne dis pas qu'on aura obligation de résultat, mais au moins, peux garantir qu'on améliorera les choses. Faites passer le message…»* Dont acte !

DOMINIQUE BERNERD


Une discussion « franche et ferme »…


Présent également lors de la visite, le président du Conseil général, André Villiers, venu en voisin

FDSEA 89

L'Esca au cœur des débats

Un groupe de travail réunissant bailleurs et fermiers de la section viticole, va être constitué, afin de se pencher sur la prise en compte de l'esca en matière de fermage viticole.



De nombreux professionnels se sont rendus à la réunion organisée par la section viticole de la FDSEA de l'Yonne. Parmi les sujets d'actualité évoqués : le dossier des contrats à la tâche ainsi que les moyens de prendre en compte les effets de l'esca sur les vignes, en matière de fermage viticole.

Cette réunion aura été également l'occasion de présenter aux viticulteurs, le groupement d'employeurs créé conjointement le 17 décembre dernier par la FDSEA de l'Yonne, avec le Service de remplacement et la fédération Cuma. Avec à la clé, un salarié embauché en CDI par AVE 89 (Agri Viti Emploi), qui partage son temps sur plusieurs exploitations. Une manière pour les professionnels de se décharger de toute contrainte logistique administrative. Une solution qui pourrait à terme pallier le cruel manque de main d'œuvre qualifiée que l'on connaît au niveau départemental, dans le milieu viticole. D'autant que les formations en la matière se multiplient au CFPPA d'Auxerre la Brosse, avec, à terme, une cinquantaine de nouvelles personnes formée au travail de la vigne.

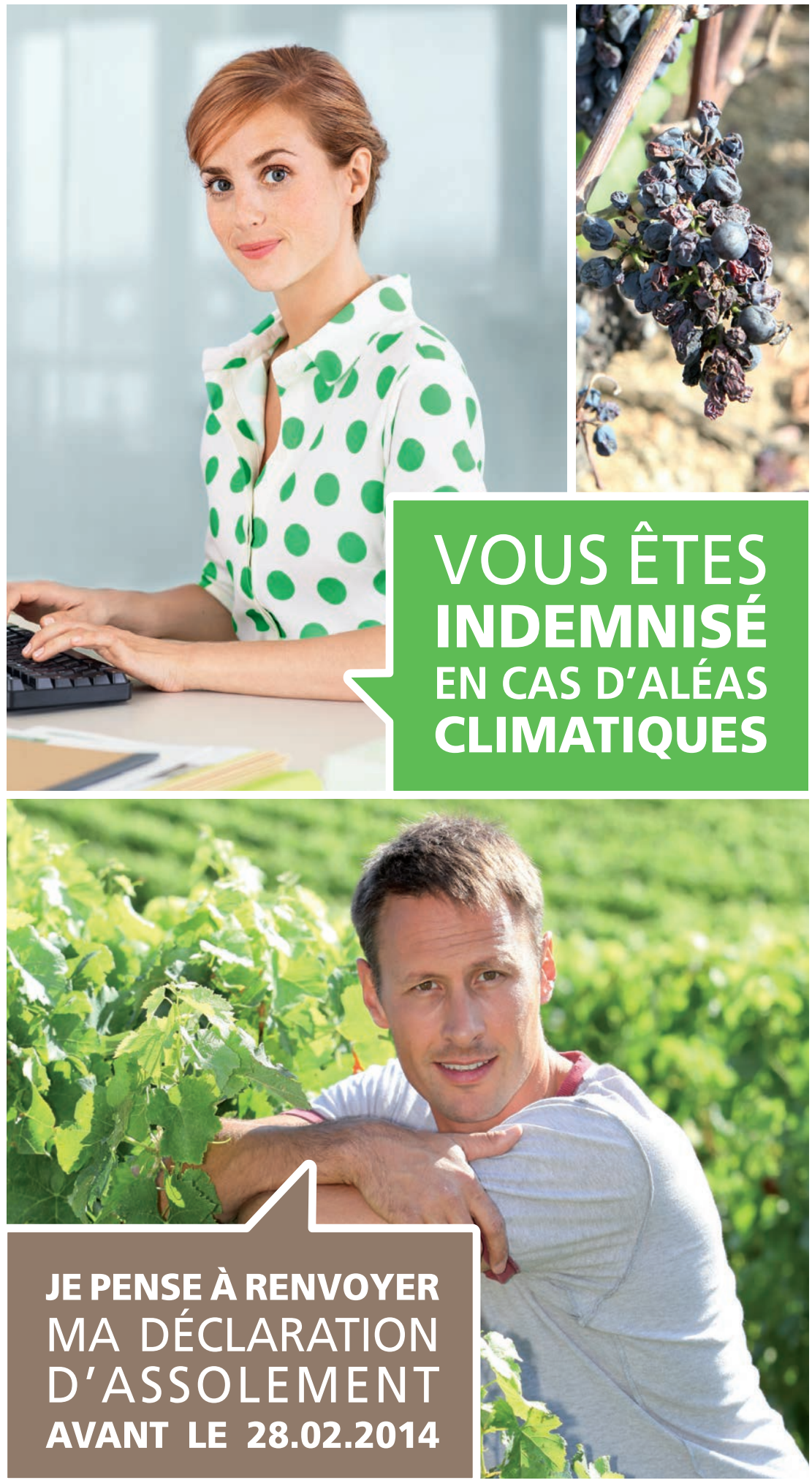
S'inspirer de ce qui existe ailleurs

Parmi les autres dossiers évoqués : celui des contrats à la tâche. Un groupe de travail s'est rapproché de ce qui se faisait en Champenois et dans le bordelais, pour tenter de s'en inspirer. Avec pour première trame, une rémunération au pied travaillé. Le but n'étant pas de tout révolutionner en la matière, mais bien d'adapter le système aux besoins d'aujourd'hui. D'autant que le débat est engagé depuis plus de 10 ans et l'arrivée du sécateur électrique.

Autre chantier en cours : les moyens de prendre en compte demain, les effets de la maladie de l'esca dans les vignes et sur les productions, en matière de fermage viticole. Aujourd'hui, la règle de répartition qui s'applique dans le cas de vignes plantées est la suivante : au fermier de faire l'entretien et au bailleur d'assurer la pérennité de l'exploitation en fournissant les pieds de vigne. Dans la pratique, ce n'est pas toujours aussi simple et les recours devant les tribunaux paritaires de baux ruraux se multiplient. Là aussi, il serait possible de s'inspirer de l'existant, en l'occurrence de ce qui se pratique depuis 2011, en Saône et Loire où, dans le cadre notamment de vignes plantées, un point d'équilibre a été trouvé : le bailleur procède au remplacement à ses frais des ceps manquants isolément, par du matériel végétal de même nature et ce, jusqu'à la fin de la 40e année de plantation. La part restante des frais (appareil non végétal et main d'œuvre), étant assurée par le fermier.

Un groupe de travail composé de fermiers et bailleurs sera constitué prochainement, afin d'étudier les différentes possibilités. Il y a urgence, car la Commission consultative des Baux Ruraux où sont validés les prix des fermages viticoles se réunit en mai prochain.

DOMINIQUE BERNERD



Une protection incontournable contre les aléas climatiques(1).

Un aléa climatique et ce sont vos rendements qui chutent.
Comment faire face ?

Avec l'Assurance Climats, nous vous proposons des garanties personnalisées et adaptées à vos risques et protégeons votre compte d'exploitation en vous indemnisant des pertes de rendements après franchises. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Assurance Climats
à retrouver sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

(1) Selon les limites et conditions fixées au contrat.

Groupama Paris Val de Loire. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 GENTILLY - N° SIREN : 382 285 260 - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Getty Images - Shutterstock - Médiathèque Groupama - Being - Février 2014.

▸Agenda

Instants Santé MSA pour le canton de Cerisiers

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Cerisiers, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 17 au mercredi 19 mars, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle des Fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, à Cerisiers. L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance. Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Si vous ne vous êtes pas pré-inscrit, il est encore temps de contacter le N° vert (gratuit) : 0800 888 108.

▸Formations

Prendre sa retraite : un projet à construire

Formation sur 1 jour, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Thème : Aborder de façon positive cette nouvelle étape et se préparer aux changements. Avoir une vision claire des démarches et des enjeux de la cessation d'activité
Dates : vendredi 14 mars
Lieu : en fonction des participants
Participation financière : 65 €.
Retour de crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise imposés au réel : 66 €/jour
Public et pré-requis : agriculteurs se préparant à la retraite
Contact : Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 21 95
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Intégrer le chanvre dans sa rotation

Formation sur 2,5 jours, organisés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Implanter cette culture et maîtriser tous les aspects (techniques, débouchés…) pour son exploitation. Suivre le développement de la plante tout au long de la campagne et ce, jusqu'à la récolte
Dates : jeudi 20 février, demi-journées en mai, septembre et octobre
Lieu : Auxerre et visites d'exploitation
Participation financière : gratuit ou 45 € selon les financements
Public et pré-requis : agriculteurs en cours de réflexion ou venant de démarrer la culture du chanvre
Contact : Patrice Côte, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 82 90
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Cultures de blés

L'Yonne doit améliorer la qualité de ses blés… et celle de l'eau

A l'initiative de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, une réunion s'est tenue hier, le 27 janvier dernier, sur un sujet d'importance : comment améliorer la teneur en protéines des blés icaunais tout en maîtrisant l'impact des techniques le permettant, sur la qualité de l'eau potable dans l'Yonne ?



Une réunion à l'initiative de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

En présence de Raymond Le Deun, Préfet de l'Yonne et sous la présidence d'Étienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture, différents intervenants nationaux et inter-régionaux de la filière blé (Meunerie, Institut technique, mise en marché export, coopératives) ont pu apporter aux services de l'État (Préfecture, DDT) et de l'Agence de l'eau, des éclairages précis et concis.

Les professionnels ont évoqué la nécessité d'inverser la baisse tendancielle de qualité protéique des blés du département (30% de la surface productive de l'Yonne). La prise en compte des enjeux environnementaux par les agriculteurs et notamment par l'usage d'outils permettant d'optimiser le suivi de la fertilisation azotée des blés, a également été discutée.

Vers une diminution progressive de la qualité de nos blés

Un blé de qualité est un blé protéiné. Or l'Yonne, comme d'autres départements français, enregistre une tendance à la baisse du taux de protéines des blés produits : 12,1 % de protéines en 2010, 10,9 % en 2013.
Sur la zone *«Seine-Yonne»*, 53 % des blés produits sont destinés à la meunerie (la moyenne nationale des débouchés *«meunerie»* étant à 20%). Ce marché *«meunier»* exige des taux en protéines supérieurs à 12%.
Les blés trop pauvres en protéines subissent des réfactions et peuvent être déclassés en blé fourrager (pour l'alimentation animale) entraînant des conséquences financières pour les producteurs avec un manque à gagner de 10 à 15 € par tonne comparativement à un blé meunier.

Une demande croissante des marchés en blés riches en protéines

La briocherie-biscuiterie (33 % des débouchés en meunerie), la boulangerie artisanale (43 %) ou encore la planification industrielle (24 %), exigent des blés riches en protéines afin de s'adapter à une industrialisation croissante des process de fabrication.
De la même façon, nous assistons à une perte de parts de marchés à l'export, notamment vers l'Italie, la Grèce et le Magreb. Ces pays qui nous achètent annuellement 400 000 tonnes de blé, demandent également des produits à forte teneur en protéines. Nous sommes alors concurrencés sur ces débouchés par des blés allemands, d'Europe centrale et de l'Est, pays qui disposent notamment de réglementations moins contraignantes en matière de limitation de la fertilisation azotée des blés.

Les facteurs influençant la teneur en protéines des blés

Les facteurs principaux influençant la teneur en protéines des blés sont climatiques, variétaux et liés aux pratiques de fertilisation azotée.
Les facteurs climatiques (humidité, température) sont non maîtrisables. La création de variétés amélioratrices en taux de protéine, nécessite au minimum dix à quinze ans de recherche.
Une meilleure maîtrise de la fertilisation azotée suppose une adaptation du niveau de la dose apportée aux besoins de la plante, le bon choix du type de fertilisant et une bonne périodicité d'apport (fractionnement de la dose). Il s'agit en effet d'éviter des pertes d'azote dans le sol et un enrichissement des eaux en nitrates.

Afin d'assurer une pérennité des débouchés pour ses blés, le département a l'obligation d'améliorer son offre en qualité protéinique. Cet objectif conjugue à la fois performance économique des exploitations et respect de l'environnement. Les agriculteurs icaunais sont prêts à relever ce défi en utilisant toutes les innovations techniques permettant de mieux piloter la fertilisation azotée des blés en respect de critères agronomiques et non plus seulement réglementaires.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Prix de la Dynamique Agricole

Des icaunais à l'honneur

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a primé et mis à l'honneur des icaunais, le 31 janvier dernier, lors de la cérémonie du Prix régional de la dynamique agricole


Jean-Sébastien et Emilie Perret ont reçu leur trophée des mains de Marine Lorphelin, Miss Bourgogne 2012 et Miss France 2013

Pour le 10ème anniversaire du prix, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté avait choisi un lieu prestigieux, le château du Clos de Vougeot et une invitée de marque, en la personne de Marine Lorphelin, Miss France 2013 et 1ère dauphine à l'élection de Miss Monde la même année. La remise des prix de la dynamique agricole, s'est faite en présence également de Bruno Duchesne, directeur général de la banque régionale.
Pour l'année 2013, les 10 lauréats régionaux ont été élus parmi 40 dossiers, par un jury composé de représentants de la profession agricole. Plusieurs catégories sont en lice : agriculture durable, innovation, valorisation et savoir-faire technique, initiative collective et création d'entreprise. C'est dans cette dernière catégorie, qu'a été distinguée la SCEA de Champgrand, à Saint-Valérien. Non issu du monde agricole, Jean-Sébastien Perret s'est installé en 2004 sur cette exploitation céréalière de 75 ha. Après avoir développé au fil des années la SAU, pour en arriver à 269 ha, il se lance en 2013 dans la diversification de production en construisant un poulailler, en collaboration avec son épouse Émilie. Adeptes de la culture raisonnée, ils sont aujourd'hui à la tête d'une exploitation céréalière solide, primant l'amour du travail bien fait. Une structure familiale promise à un bel avenir, d'autant que les projets de développement ne manquent pas : reprendre des terres et construire d'autres poulaillers !
Autres icaunais primés, en catégorie innovation cette fois-ci : Olivier et Thierry Breton, créateurs et exploitants du *«Poney Club des 4 Saisons»* à Epineau les Voves : parisiens d'origine, ces frères jumeaux se sont installés en 1975, à l'âge de 20 ans, comme *«petits agriculteurs»* dans une ferme, à Epineau les Voves, dotée de quelques ha agricoles. Dans l'impossibilité de développer leur exploitation, ils décident un an plus tard, en autodidactes, de créer une école d'équitation *«à hauteur d'enfant»*, un concept novateur à l'époque, avec l'objectif de démocratiser l'équitation. Ils acquièrent pour cela des poneys rustiques, pour mettre à disposition d'enfants habitant la ville ou la province, un maximum d'éléments leur permettant de découvrir le beau et le vrai, dans un environnement agréable, favorisant le contact avec la nature et les animaux.

DB

UPPVY

Une chimie fondée sur l'utilisation de ressources végétales

Renouant avec la tradition de ses conférences annuelles, l'Union des Productions Végétales de l'Yonne, a organisé une journée de *«Rencontres sur le végétal»*, avec pour thème cette année, *«la Chimie du Végétal»*.



Aux côtés du président de l'UPVY, Arnaud Rondeau, Catherine Le Hen, de l'association Chimie du Végétal

Mais c'est quoi au juste, la *«Chimie du Végétal?»* Une chimie dans laquelle la biomasse (plantes), remplace les ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), pour fabriquer des produits chimiques. Elle prend aujourd'hui tout son intérêt dans un contexte mondial dominé par le défi d'économiser les ressources fossiles et de participer efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Offrant par la même occasion, un débouché supplémentaire aux grandes cultures et une opportunité de développement agricole. Invités de l'UPVY, Catherine Le Hen, de l'Association Chimie du végétal et Gilles Ravot, directeur général de la SAS Pivert, ont rappelé quels étaient les enjeux et perspectives pour la filière des céréales et protéagineux, tout en présentant les marchés potentiels et les produits issus de la chimie du végétal.

Les atouts de la filière

L'Association Chimie du Végétal (ACDV), est une association loi 1901 née du Grenelle de l'environnement, qui réunit les acteurs économiques des agro-industries, de la chimie et de leurs industries clientes en aval, afin d'accélérer le développement d'une chimie fondée sur l'utilisation de ressources végétales en France et en Europe. A travers l'ACDV, des acteurs s'engagent ensemble, afin que la Chimie du Végétal soit l'un des piliers majeurs d'une économie durable, prenant en compte les aspects environnementaux et sociétaux.
Parmi ses missions principales : identifier les grands enjeux pour les industriels et les agriculteurs, afin de favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine des biotechnologies. Tout en respectant un équilibre entre agro-industriels, chimistes et transformateurs. Membre de cette association, Catherine Le Hen en a rappelé les principaux atouts : *«la chimie du végétal contribue à la transition énergétique environnementale à l'empreinte carbone. En France notamment, on dispose d'un environnement industriel et économique favorable et d'un monde agricole structuré, avec une filière céréalière qui pesait il y a 2 ans, 54 milliards d'euros. Notre pays est également leader en matière de bio raffineries. On estime qu'en volume, 10 à 12 % de matières premières végétales produites dans l'hexagone, sont biosourcées. Un chiffre qui devrait doubler à l'horizon 2020…»*
Si l'on en tire principalement des agro matériaux, les utilisations qui en découlent sont multiples : tensioactifs, lubrifiants, solvants… S'installant petit à petit dans les rayons de supermarchés au travers des produits d'emballage, d'hygiène et beauté, des produits ménagers, des peintures, des sacs poubelles etc. A la question de savoir si l'essor de la chimie végétale impactera l'utilisation première des cultures à travers le monde, qui est de nourrir la population, Catherine Le Hen a rappelé que : *«l'utilisation de la biomasse pour la chimie industrielle ne représente que 6 millions d'ha, soit 0,5 % des surfaces cultivées à travers le monde…»*

De nouveaux débouchés durables pour l'agriculture

Second intervenant de l'après-midi : Gilles Ravot, directeur général de la Société Pivert (Picardie Innovation Végétales, Enseignements et recherches Technologiques). Installée près de Compiègne, c'est l'un des Instituts d'Excellence dans le domaine des Energies Décarbonnées (IEED), à la fois centre de recherche, d'innovation, d'expérimentation et de formation dans la chimie du végétal à base de biomasses oléagineuses (colza, tournesol etc.). Il réunit plus de 150 chercheurs, enseignants, ingénieurs et s'est fixé plusieurs missions : pérenniser l'agriculture française en lui offrant de nouveaux débouchés durables, développer une filière nationale compétitive dans le secteur de la chimie du végétal, réindustrialiser les territoires dans une logique de développement durable au travers des bio-raffineries, dynamiser un secteur d'avenir, en générant notamment de nouveaux emplois.
Gilles Ravot a rappelé quels étaient les enjeux du programme *«Genesys»* développé par Pivert: *«un programme de recherche précompétitive, visant à déterminer les bases de la bioraffinerie oléagineuse du futur, portant sur les trois aspects du cycle de la biomasse : la production, au travers de l'agronomie, la récolte et la logistique, le fractionnement et la transformation de la biomasse, ainsi que la livraison de bioproduits industriels au travers des différentes voies chimiques ou biotechnologiques développées…»* Aujourd'hui, 36 projets ont été développés au trahvers de ces thématiques, pour un total de 30 M€.

DOMINIQUE BERNERD

Infory

Un salon pour se découvrir une vocation

La 21ème édition du salon Infory vient de fermer ses portes. Une manifestation devenue incontournable, pour aider les collégiens dans leur choix d'orientation et leur faire découvrir également les multiples facette de l'agriculture d'aujourd'hui.



Et sur celui du lycée La Brosse, les élèves de 1ère STAV ont concocté un quizz sur une célèbre pâte à tartiner. L'occasion d'apprendre qu'il s'en vend de 9 à 12 kg par seconde dans le monde ! Et aussi de connaître un peu mieux les effets de la culture intensive d'huile de palme sur la déforestation. Bravo président ! Bien répondu, vous avez le droit d'y goûter… !

Le choix de l'orientation a toujours été crucial, mais il l'est encore plus en temps de crise. A l'heure où le chômage des jeunes donne le vertige, vers quelles filières se tourner ? Faut-il faire le choix des études supérieures, des voies de formation professionnelles ou technologiques ? A chaque enfant sa réponse. Pour aider les parents dans leur accompagnement et les jeunes dans leur choix de cursus, le forum des métiers et des formations Infory dévoile chaque année, dans le cadre d'Auxerrexpo une pléiade de filières réunissant plus de 60 participants répartis sur 11 pôles professionnels, parmi lesquels celui consacré à l'agriculture et à l'environnement.
Horticulture, élevage canin et félin, métiers du vin, du cheval, de la forêt, productions végétales, commerce agricole…, la liste des possibilités est grande et comme chaque année, les établissements d'enseignement départementaux ainsi que les organisations professionnelles agricoles ont répondu présent et accueilli nombre de jeunes visiteurs sur leurs stands. Franck Cornu est formateur spécialisé travaux paysagers à la MFR de Gron depuis 11 ans : *«les jeunes s'interrogent avant tout sur les métiers et seulement après sur les formations derrière… Mais certains ont déjà bien réfléchi à leur avenir et bien potassé leur formation, à l'image de ces jeunes passés ce matin, qui ont déjà pour objectif d'être un jour architecte paysager à Berlin ! Le salon pour nous, c'est incontournable, même si, comme pour toute manifestation, il est difficile d'en évaluer le retour… Une chose est sûre, il faut être présent !»*


«Bonjour Madame Je voudrais des renseignements sur les formations agricoles s'il vous plaît…»



Sur le stand du CFAAD de Champignelles, spécialisé dans les formations équines

DB

Salon International de l'Agriculture 2014

Le Trait d'Auxois en compétition et représentation à Paris

Comme chaque année, la filière Cheval de Bourgogne sera présente au Salon international de l'Agriculture à Paris, du 22 février au 2 mars. Avec en vedette le cheval Trait d'Auxois, patrimoine vivant de la Bourgogne.





▲

Reprise montée en musique pour des «*lourds*» au pas léger et aux allures souples

◀

Nocturne de Chalas, femelle bai de 13 ans, participera au concours général agricole.

Un rendez-vous à ne pas manquer dans le Hall 6, allée C, celui du stand n°19 qui accueillera du 22 février au 2 mars, les chevaux de Bourgogne, sous la bannière du Conseil du cheval de Bourgogne qui fédère l'ensemble des associations régionales représentatives de la filière cheval (sport, course, trait, poney), les utilisateurs (centres équestres, cavaliers), les activités connexes (bourreliers, maréchaux-ferrants, vétérinaires.
Pour cette édition 2014, le cheval Trait d'Auxois tiendra le haut du pavé et fera la démonstration de ses qualités dans toutes ses utilisations. Endurant, résistant, cheval puissant au doux caractère, il fait honneur au berceau de sa race, la Côte d'Or. Race menacée aussi qui comptabilise actuellement un effectif de 260 juments répertoriées et 30 étalons pour 160 naissances par an.
Le Trait Auxois a cent ans, mais répond parfaitement à tous les défis de la modernité, acteur du développement durable, il se fait compagnons du vigneron qui laboure ses vignes à son pas cadencé, débardeur sur les coteaux pentus du Morvan, accompagnateur de randonnée où son pas sûr à l'attelage, rassure... Il sait même se hausser au niveau de l'équitation de Haute école, en musique et en toute légèreté.
Huit de ses représentants seront présentés au salon de l'Agriculture. Ils participeront au concours général le 26 février au matin dans le Hall 6 et, sur ce même ring, ils participeront également à des compétitions d'attelage, en simple et en pair et feront des démonstrations montées et attelées, en musique, pour le seul plaisir des yeux.

Les participantes au concours général agricole :
Altesse 41 : femelle bai de 4 ans. Propriétaire : Jean-Christophe Rerolle (71)
Radieuse 76 : femelle bai de 9 ans. Propriétaire : Florian Bizouard (21).
Vallée des Gouttières : femelle rouan de 9 ans. Propriétaire : SCEA Gaugey père et fils (21)
Vulka : femelle bai de 5 ans. Propriétaire : Déborah Dupaquier (21)
Nocturne de Chalas. Propriétaire: ville d'Andrézieux-Bouthéon (42)

Les animations et autres compétitions
Trophée d'attelage en simple et en pair : Volcane de Buron Luco et Quiwan d'Beauvais, femelles bai de 6 et 10 ans. Propriétaire: Thierry Monier (63). Volcane est également sélectionnée pour le concours général agricole.
Reprise montée en musique : Venise de Meursange, femelle bai de 5 ans, montée par Alexandra Bailly, fille de son propriétaire Georges Bailly.
L'Union nationale du cheval Auxois tiendra son stand à côté des chevaux. A proximité aussi, des démonstrations de maréchalerie avec Philippe Perrat, de bourrellerie avec Yves Tartaud et la présentation par le Legta de Châtillon La Barotte des produits cosmétiques fabriqués avec du lait de jument.
Autres participations : Puyazo, cheval de dressage de Haute école espagnole, pur race espagnole, né dans l'Yonne à l'élevage Gouello, et sa cavalière présenteront une reprise de dressage en musique.
Enfin, le Comité régional du tourisme équestre de Bourgogne proposera de gagner par tirage au sort des séjours équestres en Bourgogne.



Volcane de Buron Luco et Quiwan d'Beauvais à l'attelage et en concours.

Les charolais au SIA

Du Concours général agricole au village charolais

Le Village Charolais sera présent au Salon international de l'agriculture du 22 février au 2 mars 2014, dans le Hall 3 allée C stand 110.

Sur la base des 2200 éleveurs adhérents au HBC, la commission de sélection a retenu 37 éleveurs issus de 14 départements. La vitrine charolaise sera ainsi composée des 41 des plus beaux spécimens de la race (liste consultable sur le www.charolaise.fr). Ils seront accompagnés de six génisses de boucherie venues de l'Allier (03).
Le Concours général agricole Charolais se déroulera le jeudi 27 février de 13 h à 16h. Il mettra en scène ces 41 « modèles » charolais, ambassadeurs de la première race allaitante française. Au total 7 sections seront présentées sur le ring : 4 sections mâles et 3 sections femelles.

Section Mâles:
S-M1: Mâles nés du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2012.
Harisson, à l'EARL Menetrier Parizot (21)
Héraclès à la SCEA Melaye-Sennepin (58)
S-M2: Mâles nés du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011.
Gandin (suppléant) à Mayet Gilles (58)
S-M3: Mâles nés du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2010.
Flambeau à la SCEA Riotte-Schrapfer (89)
Feodal au Gaec Cadoux père et fils (89)
Fameux au Gaec Cadoux père et fils (89)
S-M4: Mâles nés du 1er décembre 2009.
Everest au Gaec Baudot-Laboisse D- Laboisse L (21)
Empereur G à la SCEA Gauthier (58)

Femelles:
S-F2: Vaches suitées nées du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011.
Groseille au Gaec Roube père et fils (21)
S-F5: Vaches suitées nées du 1er février 2006 au 30 décembre 2009.
Farandole à Thibaut B&O (21)
Douve à Lucand François (21)
Eurovision au Gaec Beauzon Frères (58)
Elsa à l'EARL de Beaumont (Guenot) (58)
Elise à l'EARL Guenot Nicolas (21)

Les exposants
Côte d'Or : EARL Guenot Nicolas - EARL Ménétrier-Parizot - Thibault B&0 - Lucand François - Gaec Baudot/Laboisse D&L
Nièvre : EARL de Beaumont - SCEA Gauthier - SCEA Melaye Sennepin - Mayet Gilles - Gaec Roube père et fils - Gaec Beauzon frères
Yonne : SCEA Riotte-Schrapfer - Gaec Cadoux père et fils

Renouvellement des générations

Une semaine pour l'installation en agriculture

Chaque année, les Jeunes Agriculteurs consacrent une semaine au Renouvellement des Générations en Agriculture. Du 8 au 16 Février 2014, des actions ont lieu dans toute la France pour communiquer sur la problématique de l'installation en agriculture auprès du grand public et des acteurs engagés dans l'installation.





Vivien Gaume, responsable du dossier RGA aux JA 58 rappelle les enjeux du renouvellement des générations en agriculture et l'importance de communiquer sur ce sujet.

Samedi 15 Février, en centre ville de Chalons sur Saône, les JA proposeront au public un marché du terroir, quizz, mini ferme, un circuit de tracteurs à pédales et atelier dessins pour les enfants.

Cheval de bataille des Jeunes Agriculteurs, le Renouvellement des Générations en Agriculture (RGA) constitue la mission principale défendue par le syndicat, qui multiplie les dispositifs facilitant l'installation de jeunes. Ce travail du quotidien paye puisqu'aujourd'hui, le taux de jeunes agriculteurs est de 12.5% alors qu'il reste de 7% au niveau européen. Cependant, encore 2/3 des agriculteurs ont entre 40 et 60 ans. Une action portée par les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne aura lieu le samedi 15 Février sur la place de l'hôtel de ville à Chalons sur Saône. Vivien Gaume, responsable du dossier RGA au sein des Jeunes Agriculteurs rappelle les objectifs de cette semaine d'action : *«Le but est d'attirer l'attention sur le monde agricole du grand public et d'expliquer aux jeunes notre métier et la passion qui nous anime, nous JA, à faire ce si beau métier qui est le nôtre, mais aussi faire connaître la qualité des produits fabriqués en Bourgogne par le biais d'un marché du terroir et surtout nos bonnes pratiques agricoles. Nous devons perpétuer ce travail, attirer et motiver les jeunes qu'ils soient dans un cadre agricole familial ou non.»*

Une transmission bien préparée pour une installation réussie

Les Jeunes Agriculteurs 58 tiennent également à rappeler l'importance de la sensibilisation auprès des cédants. *«Quoi de plus gratifiant pour un cédant de voir son exploitation continuer de vivre et de se développer ? Une anticipation de plusieurs années, permettrait à l'exploitant de transmettre plus sereinement, tout en sachant que à son action permettra de faire vivre une ou deux familles»*, affirme Vivien Gaume. Au niveau national, même son de cloche, les JA ont fait déposer un amendement à la Loi d'Avenir, permettant d'avancer de deux ans supplémentaires, l'envoi de la Dica (Déclaration d'intention de cessation d'activité) par la MSA, (actuellement envoyée à tous les exploitants, deux ans avant la date présumée de cessation d'activité). Cette nouvelle mesure incitative, ainsi qu'un recours plus fréquent à l'apprentissage et aux contrats de parrainages constitueraient des pistes pouvant faciliter l'installation progressive des jeunes.

Contrôle des structures et accès à la propriété

L'accès au foncier reste un des dossiers phares défendu par les JA, qui demandent le renforcement du contrôle des structures et du rôle des Safer, notamment sur les transferts de parts sociales et les montages sociétaires. *«Nous devons nous battre pour l'installation des jeunes pour que tout le monde ait sa chance dans ce milieu et ne pas laisser des investisseurs avides de propriété, transformer la France et notre département Nivernais selon une image américaine»* souligne Vivien Gaume. La Loi d'Avenir dont le vote des amendements en Commission des affaires économiques interviendra le 19 février, déterminera de nouvelles modalités règlementaires pour le secteur agricole. Les Jeunes Agriculteurs, déjà mobilisés depuis plusieurs mois sur le sujet, porteront leurs revendications jusqu'au bout et notamment sur la reconnaissance de l'actif agricole.

AR-JA58

Vintage

Des nuages de données pour les Climats

La filière des vins de Bourgogne participe au programme européen Vintage, qui vise la création d'outils d'aide à la décision pointus et faciles d'utilisation. Ceux-ci aideront les viticulteurs à raisonner toujours plus leurs pratiques viticoles, grâce aux nouvelles technologies.



Vigneron et président de l'appellation Saint-Romain en Côte d'Or, Bernard Martenot est heureux de voir se dresser ces mâts de fer et de technologies dans *«ses»* vignes. Il s'agit de six stations météorologiques qui vont collecter nombre de données météorologiques (température, humidité, vent…) et au niveau du sol (humidité…) *«On regarde tous la météo sur des sites Web»*. Là, il s'agira de la météo à l'échelle parcellaire. L'appellation Saint-Romain a été retenue car elle présentait un territoire pas trop grand mais avec des situations géographiques très variées (altitudes, orientations, pentes…)

Derrière ces stations (2 000 € l'unité) se cache en réalité une redoutable intelligence, répartie en Italie, Portugal et Espagne (2,8 millions d'€ de budget sur 3 ans). Les données de chacune des stations sont transmises par GSM toutes les cinq minutes vers un laboratoire informatique à Rome pour être traitées. Des indications en temps réel sur les données climatiques. De nombreuses autres informations alimentent la future plateforme comme les propriétés du sol par exemple. C'est la combinaison de toutes ces données par de super calculateurs qui permettront de délivrer un conseil précis et adapté.

Avec ses collègues climatologues, l'enseignant chercheur de l'Institut Universitaire de la vigne et du Vin (IUVV) à Dijon, Benjamin Bois va donc *«travailler sur le codage de modèles – mildiou, oïdium… - qui avec des projections climatiques, croisées avec des simulations de circulations d'eau dans des bassins versants ou la croissance de la plante entière ou la maturation des raisins par exemples, permettra de couvrir toutes les situations topographiques pour spatialiser des zones de 100 à 250 m² de précision. Avec les données météorologiques en plus, ces couches de données permettront de simuler et extrapoler ensuite les risques d'oïdium, de gel, de sporulation des œufs mildiou…»*.

Autant dire que les vignerons auront quand même besoin d'un outil pour s'y retrouver. L'Interprofession des vins de Bourgogne – avec ses partenaires européens - travaillent donc pour que la plateforme Vintage devienne un outil d'aide à la décision accessible sur le net pour les vignerons, qui pourront alors l'utiliser selon leurs besoins ou questionnements.

En attendant des développements, les premières réponses et applications sont prévues pour 2015. *«Ce sera merveilleux d'avoir des conseils indépendants»*, se réjouit d'avance Bernard Martenot.

Pour en savoir plus : http://www.vintage-project.eu/

Les 29 et 30 janvier, une phase importante s'amorce avec l'implantation, à titre expérimental, de 6 stations météorologiques sur l'appellation Saint-Romain. Elles permettront d'obtenir des données climatologiques à une échelle fine. Ces données serviront à valider le bon fonctionnement du modèle développé par les chercheurs, particulièrement pour le mode de prévision des maladies (mildiou, oïdium, vers de la grappe).

Elles permettront également de valider la pertinence des modèles indiquant la climatologie d'un site donné et son évolution régulière, en se basant sur des informations constantes, comme la topographie ou l'exposition. Si ces modèles se révèlent efficaces, les données pourront être obtenues… sans implanter de nouvelle station météo !

Congrès annuel de la FNB

La filière bovine veut prendre en main

À un an de la mise en œuvre de la Pac 2014-2020, le monde des éleveurs de bovins allaitants maintient la pression, mais préfère regarder devant. Avec ou sans les derniers arbitrages, ils s'adapteront. Revenir sur les basiques : la filière entend valoriser son savoir-faire et sa technicité mondialement reconnues. Les marchés émergents sont bien sûr visés, mais aussi les consommateurs français à un moment où la filière est mise à mal par les fraudes à répétition.



« *La Politique agricole commune ? C'est fini, on va faire quelques bricolages encore par-çi par-là…Mais honnêtement, il faut regarder devant nous*», a déclaré Pierre Chevalier, président de la Fédération nationale bovine (FNB), pour clôturer l'assemblée générale aux Sables-d'Olonne, le 6 février. L'élevage de bovins allaitants français est en plein virage. La Pac, la loi d'avenir : des opportunités parmi tant d'autres. Xavier Beulin, président de la FNSEA, n'a pas épargné la politique menée par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture : «*La loi d'avenir agricole va au mieux vers une stagnation. Nous allons surtout vers une déprofessionnalisation de l'agriculture*». Non pas que les éleveurs rejettent les aides publiques françaises et européennes, mais leur désillusion les pousse à compter davantage sur leurs forces. «*Il y a quinze ans, on allait chercher des subventions à l'exportation à Bruxelles. Cette période est révolue*», a assuré Patrick Bénézit, vice-président de la FNB. Qu'importe si la «*vieille Europe*» est en crise : «*Dans le monde, la demande augmente. Nous sélectionnons nos races depuis 50 ans. Nous avons des marchés à prendre*». Quid de l'évolution du montant des aides Pac ? Encore incertaine, mais la politique ne fait pas tout. Les éleveurs ne prétendent pas pour autant construire seuls leur avenir. «*Les solutions seront interprofessionnelles ou elles ne seront pas*», a assuré Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB. Éleveurs, industriels, distributeurs doivent aller ensemble reconquérir le marché intérieur. Dans le dossier annuel sur la filière bovins viandes de l'Institut de l'élevage, les économistes analysent : «*La baisse de la production française de bovins finis, plus conséquente que celle de la consommation, a déclenché une nouvelle dégradation du taux d'auto-approvisionnement*». Il passe de 101% en 2011 à 93% en 2013. Néanmoins, les prévisions de production pour 2014 sont plus optimistes. Elles tablent sur une augmentation de +3%, d'autant que, «*le retour des disponibilités en viande de femelles en 2014 devrait conduire à une baisse des importations (-6%)*».

La grande (distribution) absente

À long terme, la production ne suivra pas sans des prix revalorisés. Aux Sables-d'Olonne, le distributeur invité à débattre avec les éleveurs, les industriels et les pouvoirs publics, n'est pas venu. Pourtant, le rôle de la distribution dans la filière est au cœur des tensions. «*Les négociations commerciales sont extrêmement rudes. On est contraint de se retirer de certains dossiers*», a certifié Jean-Marie Joutel, numéro deux du groupe Bigard. Le groupe représente 40% du marché intérieur, il se dit «*profitable*». Face à la colère de près de 300 éleveurs qui s'estiment perdants, il ajoute : «*C'est une garantie, pour vous éleveurs, d'être payés*». Oui, mais à quel prix ? En moyenne annuelle, les prix 2013 des gros bovins ont atteint des «*niveaux records*». Selon l'Institut de l'élevage, le prix moyen pondéré des gros bovins a augmenté de 8% entre 2012 et 2013. Une tendance feu de paille selon les éleveurs, suivis par les économistes qui tempèrent : «*À partir de l'été, le marché s'est retourné en raison d'une demande atone en France et en Europe. Les prix des vaches ont alors brutalement reflué*».

Sécuriser en contractualisant

Face à la volatilité des prix et du coût de l'alimentation du bétail, la FNB mise sur la contractualisation. Guy Hermouët, vice-président de la FNB, a présenté le projet de contractualisation dans la filière viande bovine, encore peu répandu: «*S'il y a des contrats, il y a des cahiers des charges. Nous sommes capables de produire ce dont la filière a besoin*». L'idée reste de fixer les prix entre éleveurs et industriels en tenant compte des coûts de production. La création d'une caisse nationale de sécurisation permettrait aux contractants de «*sécuriser les paramètres économiques en cas de perturbation du prix de marché*». Le dossier est en cours : la FNB espère approvisionner cette caisse grâce aux éleveurs, mais aussi à Unigrains ou encore Sofiprotéol. Reste que la contractualisation devra un jour ou l'autre être tripartite : la distribution va devoir jouer le jeu, sinon les industries n'auront que peu de garantie de pouvoir répercuter les fluctuations du marché à la distribution. Le débat avec la distribution est vieillissant, mais toujours aussi intense. De leur côté, les Jeunes agriculteurs ont averti : «*Notre ambition pour l'avenir est de développer un réseau de distribution alternatif*», a expliqué Julien Bigand, responsable viandes chez les Jeunes agriculteurs (JA), «*en collaboration avec Coop de France et l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)*». Le syndicat ne cherche pas seulement à renouveler les générations d'éleveurs dont plus de la moitié a plus de 50 ans, mais aussi les filières et les débouchés. Car selon lui, le prix à la consommation a gagné 3% en dix ans, quand dans le même temps celui de la production a baissé de 18%.

Aller vers le consommateur

Au-delà de la couverture des coûts de production, la revalorisation du prix doit aussi refléter le savoir-faire et le travail des éleveurs. Si le monde de l'élevage est conscient de ses atouts, les consommateurs le savent peut-être moins. Etrange premier anniversaire qu'est celui du horsegate: «*Cette fraude aura au moins eu le mérite de montrer au consommateur ce qu'est notre système de traçabilité*», analyse Julien Bigand. Ouvrir les portes de l'étable France au grand public devient urgent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Eric Allain, directeur de FranceAgriMer, a rappelé qu' «*entre 1970 et 1980, la consommation de viandes n'a cessé d'augmenter. Depuis, celle de viande bovine est en recul*». Dominique Langlois, président d'Interbev (interprofession bétail et viandes), a annoncé un événement majeur pour l'automne 2014: des journées portes-ouvertes des élevages à la distribution en passant par les industries. «*Nous avons la volonté de montrer au consommateur la chaîne de production*», appuie-t-il.

En un an, la filière viande n'a pas chômé : le logo Viandes de France a été officiellement présenté le 11 février en présence de trois ministres (l'agriculture, l'agroalimentaire et la consommation). L'étiquetage des viandes et des produits se fait sur une base volontaire (et pas obligatoire puisque Bruxelles ne suit pas la France sur ce dossier). Il indiquera «*né, élevé, abattu*» ou «*né, élevé, abattu et transformé*» accompagné de la signature Viandes de France. Les viandes concernées proviennent des bovins, des porcins, des ovins, des volailles. Cette nouvelle visibilité auprès des consommateurs permettra de valoriser les produits, mais aussi le travail des acteurs de la filière. La viande Made in France prendra alors ses marques dans les supermarchés.

Savoir-faire français recherché

Mais pas que. Viandes de France a aussi l'ambition d'être une signature visible pour les marchés extérieurs. Si le monde de

son développement

l'élevage sait ne pas pouvoir tenir tête aux prix ultra-compétitifs outre-Atlantique, Guy Hermouët insiste : *«Le prix doit avoir de moins en moins de poids. Nous devons valoriser la qualité, le savoir-faire»*. Chez les clients historiques comme l'Italie, plus besoin de convaincre. *«Vous avez des races de bovins uniques au monde. De nombreux pays de l'Est et du Maghreb veulent travailler avec vous»*, a assuré Luigi Cremonni, directeur d'Assocarni (association italienne de l'industrie et du commerce du bétail et des viandes). Les nouveaux marchés du pourtour méditerranéen ou d'Asie, eux, restent à conquérir. Le travail a déjà commencé. L'ouverture récente du marché japonais à quelques entreprises françaises est un bon point. *«Ce sont des petits volumes, mais cela va progresser»*, explique Jean-Pierre Fleury.

La filière viande française ne doute pas que le logo Viandes françaises offrira une meilleure visibilité du savoir-faire et de la qualité française sur les marchés émergents. Dans un monde pressé, l'action des éleveurs devient urgente. Ezzedine Ben Mustapha, vice-président de Synapri (syndicat des agriculteurs de Tunisie), raconte avoir des tarentaises sur son exploitation depuis de très nombreuses années : *«Mon grand-père avait même déjà constitué son cheptel»*. Pourtant, il témoigne que les choses changent : *«Depuis quelques années, nous sommes inquiets. Les importations proviennent de plus en plus d'Uruguay. En 2013, cela représentait les deux tiers de nos importations en vifs»*. Le prix n'y est pas pour rien, mais l'éleveur tunisien veut espérer que le savoir-faire français prévaudra sur l'argument du prix, notamment auprès des petits éleveurs. *«Il ne doit plus s'agir seulement de vendre des animaux. Nous devons suivre les ventes jusqu'au petit éleveur qui produit»*, explique-t-il. Xavier Beulin d'ajouter : *«Nous devons vendre aussi notre savoir-faire, exporter un peu de pédagogie»*.

Reste que le commerce mondial ne se fait pas que dans un sens. Les inquiétudes françaises et européennes s'expriment de plus en plus s'agissant des accords bilatéraux transatlantiques (Canada, États-Unis, Brésil). Dans ce dossier, les éleveurs n'ont pourtant d'autres choix que de s'appuyer sur le ministère français de l'Agriculture pour porter leurs intérêts auprès de Bercy et de Bruxelles. Ils savent bien qu'ils ne sont qu'une monnaie d'échanges parmi d'autres, comme le sont l'industrie et les services.

CR

Future PMTVA

Interrogations non comblées

C'est aux Sables d'Olonne, face aux bourrasques de l'Océan, que s'est tenu l'édition 2014 du congrès de la FNB. Laissant planer le doute quant aux orientations de la future PMTVA, le ministre de l'Agriculture a été, à l'instar des bateaux à l'encrage au port, largement chahuté par la houle … paysanne.



C'est devant une assistance nombreuse que s'est tenue ce congrès 2014 en terre Vendéenne

Les 5 et 6 février dernier, les sables d'Olonne, en Vendée. Face à un océan déchaîné, près de 600 congressistes, parmi lesquels une petite vingtaine de Bourguignons, prennent place dans le palais des congrès de la station touristique, port d'attache du célèbre Vendée Globe. Inquiets, ils le sont, tant les tergiversations ministérielles sur la future réforme de la PAC font germer des craintes pour le devenir de la production de viande bovine. Excédés, ils le sont également. Car la multiplication des annonces politiques aux tonalités salvatrices pour l'élevage tend à … *«agacer»* au vu des choix français opérés en matière d'orientation de la politique agricole commune, fin décembre à Paris.

Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture est lui attendu pour le début d'après-midi où, après avoir assisté aux interventions des sections régionales de la FNB, il prendra la parole pour un grand oral sur sa vision de l'agriculture et sur les perspectives qu'il entend redonner à l'élevage bovin allaitant français. Tout un programme …

Un ministre chahuté …

«Vous êtes le pirate au creux de la vague, le sous-marin qui torpille les navires encore à flot». C'est avec un vocabulaire de circonstance que bon nombre de régions ont ainsi, au cours de leurs interventions, rappelé au ministre le delta manifeste et constaté entre les déclarations d'intentions et les premières estimations de l'effet de la réforme sur les systèmes de production allaitants de l'ensemble du territoire français. Avec un sujet de crispation particulièrement exacerbé quel que soit le territoire et l'orientation de la production: la future PMTVA. Car, outre le fait que l'enveloppe consacrée à la mesure ait fait l'objet d'un épais coup de rabot entre le sommet de l'élevage et le Conseil Spécialisé d'Orientation (CSO) du 17 décembre 2013 (-43 millions d'€), les modalités de répartition de l'enveloppe génèrent aujourd'hui de nombreuses inquiétudes, notamment sur le niveau d'accompagnement des animaux primés au-delà de la quarantième vache.

Aussi et sur ce sujet, la Bourgogne s'est faite, par la voix de son représentant, Dominique Guyon, force de proposition, rappelant que le seuil critique pour pouvoir maintenir une PMTVA forte et significative pour les éleveurs se trouvait à 3,7 millions d'animaux primés. Un plafond non extensible qui suppose la restriction de l'accès à l'enveloppe aux seules femelles productives et la mise en place d'un nouveau régime de références individuelles, sur la base des effectifs 2013 détenus par les éleveurs.

… un ministre sans réponses sur la PAC

Attentifs aux propos tenus par les représentants syndicaux, c'est devant une assistance l'attendant au tournant que le ministre s'est ensuite hissé à la tribune. Et c'est dans une horripilante prestation scénique, que Stéphane Le Foll a durant près de 45 minutes fait état de *«tout et pas grand-chose»* s'insurgeant contre le fait que des chiffres alarmants puissent circuler sur le montant de la PMTVA et assurant que les vaches après la quarantième seraient accompagnées par un soutien d'un montant supérieur à 60 €. Sans néanmoins en préciser le chiffre … 61, 65, 70, 100, 110, 130 € ? Pour les annonces il faudra repasser !

Des avancées relatives sur les aspects «filière»

Côté filière, dossier par ailleurs central dans la stratégie syndicale de la FNB, le ministre de l'Agriculture a rappelé qu'il avait été au côté de l'interprofession, proactif dans la création du nouveau logo *«races de France»* dont la présentation officielle devait avoir lieu le 11 février et qui permettra de renforcer la traçabilité des viandes dans les produits transformés à l'avenir. Une manière détournée de faire oublier le revers français à Bruxelles sur l'étiquetage de l'origine des viandes dans les plats transformés dont le gouvernement avait pourtant fait une priorité après la crise des lasagnes à la viande de cheval. Enfin, et répondant à une demande pressante de la FNB et de ses fédérations régionales, Stéphane Le Foll se sera officiellement engagé à remobiliser les acteurs de l'ex-cellule interministérielle «export» de manière à redynamiser la capacité de notre filière viande à pérenniser des marchés sur pays tiers. Un thème qui aura fait l'objet de nombreux groupes de travail au cours de cette assemblée générale et sur lequel tous les acteurs de la filière s'entendent à dire que la qualité, la diversité et les volumes de viande produits en France sont de véritables atouts pour un positionnement compétitif des viandes françaises sur les marchés communautaires et mondiaux.

S.L – FDSEA 58

▸Zoom sur…

Quatre représentants Bourguignons élus au conseil d'administration de la FNB

Ce congrès 2014 était par ailleurs statutairement électif et les membres qui siègeront au cours des trois prochaines années au conseil d'administration de la Fédération Nationale Bovine ont été élus. Pour la région Bourgogne, quatre- représentants ont ainsi été élus et seront chargés de représenter l'élevage Bourguignon à Paris. Il s'agit de Christian Bajard (Saône et Loire), Emmanuel Bernard (Nièvre), Jean-Pierre Fleury (Côte d'Or) et Michel Joly (Saône et Loire)

Fertilisation azotée du colza

Estimer la biomasse du colza en sortie d'hiver est indispensable

Les températures relativement douces de l'hiver ont globalement stabilisé la biomasse du colza avec un tendance à la progression pour les mesures les plus récentes. Un suivi réalisé dans plusieurs stations du Cetiom montre cette évolution (cf. graphique). Après la mesure de biomasse à l'entrée de l'hiver, il est donc impératif d'effectuer une deuxième mesure de biomasse à la sortie de l'hiver. Si cette dernière est plus élevée, elle sera retenue seule dans les calculs de la dose prévisionnelle. Si elle est plus faible, on utilisera la moyenne des deux biomasses.



Utiliser un outil pour mesurer la biomasse du colza précisément

Les matières vertes moyennes, 500 à 1500 g par m², mesurées à l'automne sont demeurées plutôt stables dans le contexte doux de l'hiver, avec une tendance à l'augmentation pour les mesure les plus récentes.

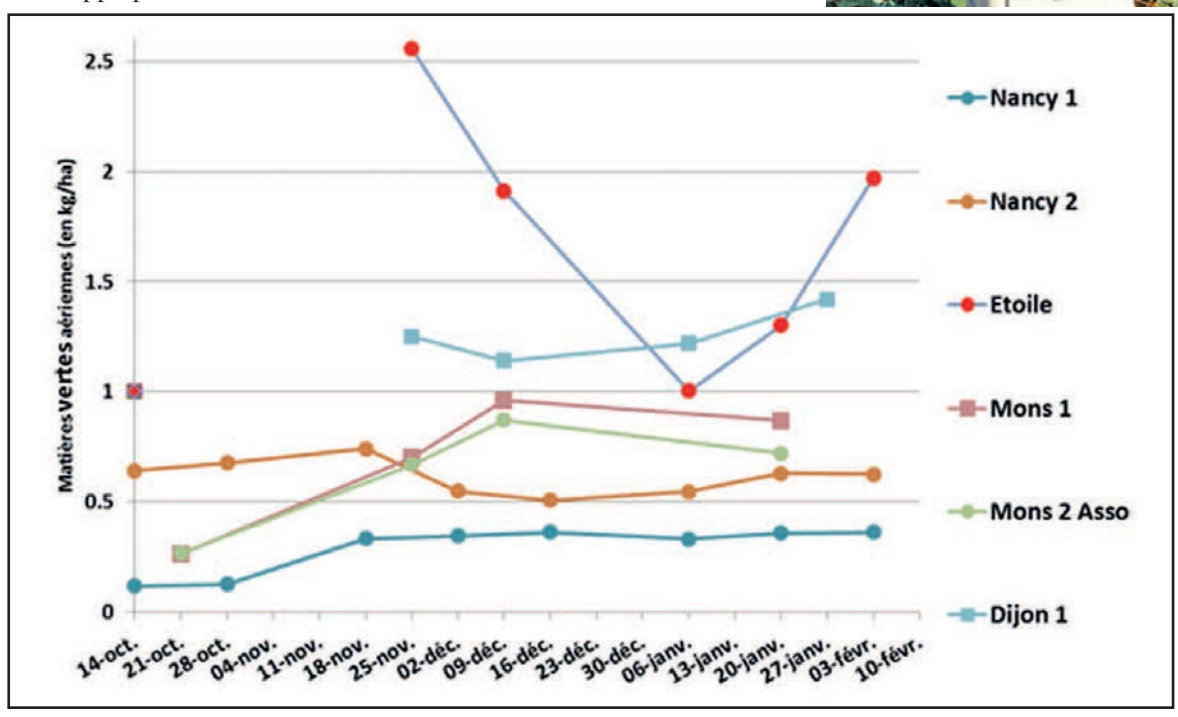
Les extrêmes voient des évolutions assez habituelles : ainsi les plus faibles biomasses ont bénéficié de ce contexte pour croître durant toute la période. A l'inverse on constate une réduction pendant l'hiver de la biomasse automnale plus importante de la parcelle d'Étoile- sur- Rhône (26) liée à la chute des feuilles fortement développées sur cette culture semée en période optimale dans une parcelle à forte disponibilité azotée à l'implantation (vérifiée par analyse) et soumise à une température douce tout l'automne.

Prendre en compte, avec une mesure sortie d'hiver, l'évolution de cette quantité importante d'azote contenu dans la plante permettra de réaliser des économies. Encore faut-il utiliser un outil de mesure précis.
La méthode visuelle est à proscrire car relativement peu fiable, surtout pour les fortes biomasses.
La pesée manuelle de deuxw placettes d'1m² chacune (quatre placettes lorsque la parcelle est hétérogène) est préférable. Il suffit de mesurer le poids sur une balance et de convertir la valeur en kg/m².

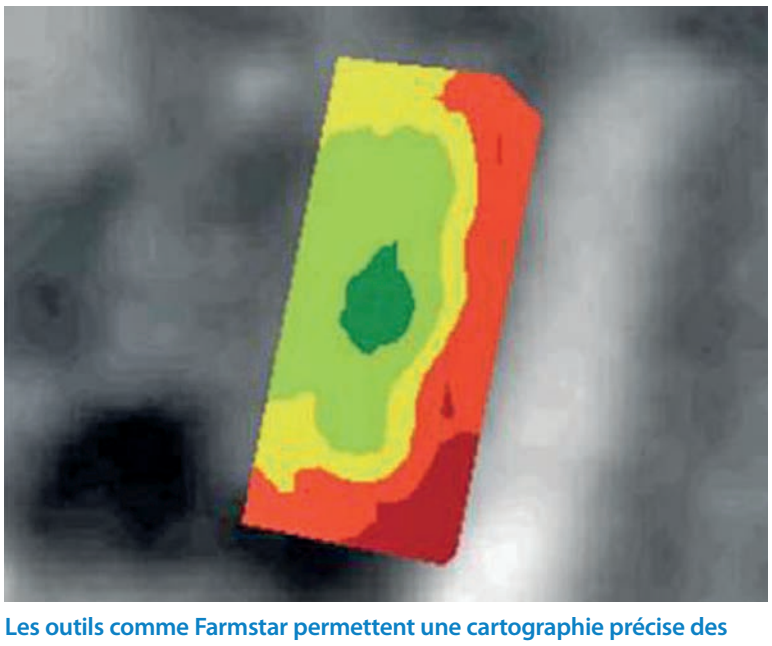
Des méthodes plus simples et plus rapides existent comme l'outil satellitaire Farmstar qui permet une cartographie précise de la parcelle que l'on reçoit directement chez soi. Dernièrement, l'application ImageIT, développé par Yara en collaboration avec le Cetiom, a été rendu disponible sur Apple, Android et WindowsPhone. Elle permet d'estimer la biomasse de la parcelle en quelques photos prises avec le smartphone.

Toutefois l'appréciation d'éventuelles hétérogénités au niveau de la parcelle est entièrement laissée l'appréciation et la perspicacité de l'utilisateur.

CETIOM



Pour les outils qui donnent uniquement la valeur de biomasse, la prochaine étape est de reporter celle-ci sur la réglette azote en ligne Cetiom qui permet d'obtenir la dose prévisionnelle en quelques clics sur www.cetiom.fr



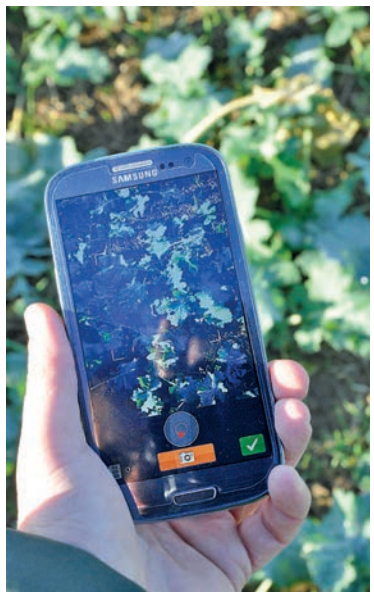
Les outils comme Farmstar permettent une cartographie précise des parcelles

▶ Zoom

Estimer l'azote absorbé avec imageIT

Image IT est une application sur smartphone, proposée par YARA avec la collaboration du CETIOM. Elle permet à partir d'une série de photos prise à la verticale de la végétation d'estimer quasi-instantanément l'azote absorbé par votre colza.

Il vous suffit de capturer le 'QR Code' ci-contre en utilisant votre smartphone pour télécharger l'application ImageIT (ImageIT propose cinq analyses gratuites – Version illimitée à 5,49 €.) Pour en savoir plus rendez-vous sur www.cetiom pour une démonstration en vidéo.



Rencontre de la viticulture biologique en Bourgogne

L'impasse des 4 kg/ha/an de cuivre ?

Après des années de *«fortes croissances»* du nombre de conversions des Domaines en AB, la viticulture biologique en Bourgogne marque un *«petit ralentissement»* en 2012. La climatologie n'a pas aidé. Au titre des menaces : la réduction des doses de cuivre et la flavescence dorée.



Vendredi 24 janvier à Beaune, la CGAB, Confédération des groupements agrobiologistes de Bourgogne et le Sedarb, Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne, organisaient les Rencontres de la viticulture biologique en Bourgogne. *«Deux sujets compliqués et polémiques : le cuivre et la flavescence»*, attendaient la centaine de vignerons présents. En effet, le président de la section viticole de la CGAB, Emmanuel Guillot, ne cachait pas les questionnements au cœur de la profession. *«Sur «l'affaire» Emmanuel Giboulot convoqué devant le tribunal pour ne pas avoir fait de traitement, son comité de soutien organise un pique-nique citoyen en vue de le soutenir le 24 février. La Bio aimerait avoir une cartographie plus précise de la flavescence. Derrière, il y a des visions et des approches différentes entre vignerons. Avoir une position claire n'est pas évident. Une certitude, la profession est divisée et un climat malsain règne»*.

Le ton était donc donné. Autre *«polémique»*, les doses de cuivre, prévues d'être abaissées à des doses de 4 kg/ha lissées sur cinq ans. *«C'est un problème important de respecter ses 4 kg/ha en AB quand on voit les millésimes 2012 et 2013 en Bourgogne»*. L'Etat n'a pas apporté de réponse définitive pour le moment. La Fnivab, la Fédération des interprofessions des vins en AB, va se réunir pour « prendre une position nationale », car les avis divergent entre régions françaises.

Autant dire que le nouveau directeur du Sedarb, Pascal Lambert va avoir du pain sur la planche même si son travail sera plus axé sur *«l'organisation générale»* pour donner une *«impulsion»* aux filières techniques et aux échanges.

Petit ralentissement des conversions

La conseillère en viticulture, Odile Cadiou présentait la photographie de la viticulture biologique en Bourgogne, que le Sedarb réalise chaque année. 269 domaines représentant 2 500 ha de vignes sont engagés dans les démarches et 1 680 ha sont déjà bel et bien certifiés AB. En revanche, *«après de fortes croissances du nombre de domaines, 2012 marque un petit ralentissement»*. Le Sedarb constate quelques *«échecs de conversion»*. Pour l'institut technique, il s'agit plus d'un besoin d'accompagnement à renforcer sur des *«problèmes de déséquilibre de la plante, sur des échecs mildiou ou oïdium, sur l'entretien des sols…»*

Les surfaces sont tout de même en hausse de +5% par rapport à 2011. Malgré des chiffres encore non consolidés, 2013 devrait présenter une tendance similaire *«s'expliquant par une climatologie non favorable et un contexte économique plus difficile»*. 15 nouveaux Domaines se sont convertis (7 en Côte-d'Or, 5 en Saône-et-Loire, 3 dans l'Yonne). Au final, la Côte-d'Or est toujours le département en tête (14 % des surfaces). La Nièvre, l'Yonne et la Saône-et-Loire sont *«en retrait»*.

Laisser les viticulteurs gérer

Ce qui préoccupe vraiment la viticulture biologique est la possible nouvelle réglementation européenne sur l'utilisation du cuivre. La CGAB s'est déjà positionnée pour le maintien à 6 kg/ha/an en moyenne lissés sur 5 ans. *«On a besoin de ces kilos lissés. Les viticulteurs gèrent déjà dans leur programme une réduction du cuivre lors des faibles pressions cryptogamiques. Mais, ils sont obligés d'en utiliser plus lors de fortes pressions»*, expliquait Odile Cadiou. La viticulture n'est pas la seule production concernée, l'arboriculture aussi par exemple. D'où l'alerte commune à plusieurs productions faites directement auprès du ministre de l'Agriculture.

4,8 kg/ha de cuivre en 2013

Et ce n'est pas le bilan de la campagne mildiou 2013 qui dira le contraire. En moyenne, 4,8 kg/ha de cuivre ont été nécessaires sur la campagne *«difficile»*. Un chiffre néanmoins en baisse par rapport à 2012. 13 passages ont été réalisés contre 13,6 en 2012. Au final, sur 11 ans, la moyenne atteint 4,4 kg/ha/an. Heureusement, sur la quarantaine de parcelles suivies, 76 % d'entre elles présentaient au final un état sanitaire *«satisfaisant»* sur feuilles et seulement 3 % des parcelles avaient un état de feuillage *«peu satisfaisant»*. En revanche, sur grappes, le niveau d'attaque était compris entre 5 et 20 % et davantage en Saône-et-Loire.

D'abord prospecter contre la flavescence

La tension montait d'un cran à l'annonce du sujet suivant à l'ordre du jour : la flavescence dorée. L'heure était pourtant visiblement à l'apaisement et à la construction. *«La lutte ne passe pas uniquement par la lutte contre le vecteur mais est appuyée par la prévention, les méthodes prophylactiques (arrachage pour diminuer le potentiel infectieux dans les parcelles) et dans certain cas, les bios sont amenés à traiter (Pyrévert®). Nous travaillons à trouver d'autres produits alternatifs contre la cicadelle en AB»*.

Les traitements à base d'argibio, de silical ou encore à base d'huile de Neem sont en phase de test.

Les trois traitements Pyrévert® permettent une efficacité de 100 % contre la cicadelle. Ce qui n'est pas le cas, loin de là, pour les alternatives. Ce que confirmait, Guillaume Paire, de la chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire qui a mené des essais au Vinipôle Sud Bourgogne. *«En conclusion, l'efficacité sur larves des pyrèthres naturels est identique à celle, très satisfaisantes, des références chimiques (Cicador) et ce dès la première application»*. Peu sélectif, sur quatorze parcelles bios, l'impact sur les populations de typhlodromes montre une chute après le premier traitement Pyrévert mais après, les résultats sont *«variables»* avec des chutes et des hausses des populations de typhlodromes.

«A 4 kg/ha/an, ça ne passe pas !»

De l'IFV de Beaune, Cécile Berthier venait *«argumenter»* sur la nécessité de maintenir les doses actuelles autorisées de cuivre, face pourtant à *«la France qui porte le dossier Européen pour 4 kg/ha/an»*. Elle critique la méthodologie retenue par l'Efsa en 2008, *«puisque c'est la disponibilité du cuivre qui importe et non les taux de cuivre dans le sol, qui varient naturellement»*. Idem sur la faune, la *«présence des oiseaux et leurs activités dépend plus du contexte paysager que du vignoble puisque les oiseaux nichent dans les arbres plutôt que dans des milieux ouverts»*, faisait elle remarquer.

L'enquête nationale de l'IFV, sur les cinq derniers millésimes, auprès de 424 vignerons bio (12,4 % des surfaces certifiées en France) a démontré une *«amplitude»* dans l'utilisation de cuivre au sein même des régions. En Bourgogne, la proportion des vignerons bios utilisant plus de 6 kg/ha/an de cuivre en 2008 et 2010 est de l'ordre de 25% des Domaines ; 50% même en 2012. 75% dépasse les 4 kg sur 2012.

Au final, avec ces campagnes compliquées à répétition, de *«2 à 10%»* des exploitations bios en Bourgogne dépassent le total de 30 kg/ha sur 5 ans. *«Ça ne passe pas même sur temps lissé»*, met en garde Cécile Berthier.

En 2012, les pertes de récolte imputées au mildiou en AB, sont estimées de 15 à 25% en Bourgogne.

En attendant le dénouement de cette réforme du règlement européen, la spécialiste présentait des résultats sur l'utilisation des phosphanates qui pourraient être autorisés bientôt en AB. Il s'agit d'une *«une molécule de synthèse»*. Du coup, il y a *«débat»* interne. La Fnab et l'Itab se sont positionnés contre mais l'Allemagne les a autorisés. L' efficacité de ce bio-stimulant est jugée *«satisfaisante»* en mildiou mais pas sur oïdium (50 % d'efficacité) et seulement en cas de faible pression et associé avec des produits de contact homologués.

Recherche d'alternatives au cuivre

Le Sedarb n'est pas en reste côté recherche d'alternative au cuivre. Ces essais mildiou avec des préparations à base de plantes (tisanes, extraits fermentés, hydrolats alcooliques…) associées au cuivre permettent un léger (5 à 11%) *«gain d'efficacité»*. C'est le cas pour le PréVam (Limonème d'Orange) qui vient d'obtenir son homologation (sur mildiou et oïdium).

«Voies d'avenir», les sucres pourraient être source d'énergie pour la plante, influenceraient les stomates et auraient un rôle de signalisation un peu comme les hormones… permettant à la plante de se défendre.

Enfin à Santenay, les essais de microdoses de soufre se poursuivent, laissant entrevoir pour l'heure, des modalités intéressantes malgré de fortes pressions cryptogamiques.

CÉDRIC MICHELIN



Vie pratique

Déchets plastiques issus de l'agriculture

Vous aussi vous pourrez dire «moi, recycle !»

Dans l'exercice de son activité, l'agriculteur génère un volume important de déchets plastiques constitués d'une multitude de produits différents : emballages de produits phytopharmaceutiques, d'engrais, films agricoles, ficelles, filets, etc. Indispensables pour la conduite de la culture, ces produits représentent cependant des contraintes à l'agriculteur quant à leur élimination : encombrant, souillés, parfois dangereux, ils ne peuvent être ni brûlés ni enfouis. Dans tous les cas, l'agriculteur est responsable de leur bonne élimination.

Avec la filière Adivalor les principaux déchets des exploitations agricoles sont collectés et recyclés.

Les emballages vides de produits phytosanitaires et les emballages videsde produits d'hygiène des élevages laitiers

Les bidons sont correctement rincés (3 fois), égouttés et mis en saches transparentes. Attention : ne mettez pas les bouchons dans cette sache ! Les sacs et boîtes de produits phytopharmaceutiques sont vidés, pliés et rangés dans une sache à part, avec les bouchons des bidons.



Les big bags

Les big-bags d'engrais ou de semences sont vidés, pliés et ficelés en fagots. Astuce : utilisez une palette pour mieux tasser les big bags.

Les sacs d'engrais

Ils sont vidés et ficelés en fagots de 50 exemplaires.

Nouveau : les sacs de semences

Ces sacs en papier doivent être entièrement vidés, pliés et ficelés en fagots.

Un seul message pour le recyclage : *«je respecte les consignes de préparation»*

Les films agricoles usagés



Les films d'enrubannage sont secoués, pliés et roulés en boule. Les bâches d'ensilage sont balayées laissées à sécher ; ensuite elles sont coupées et roulées.

Les ficelles et filets balles rondes

Secouez-les pour les débarrasser de toute trace de fourrage (surtout les filets). Ensuite, il faut les ranger, séparément, dans une sache transparente de 250 litres. Ne mélangez surtout pas les ficelles et les filets !



La sache, c'est le bon emballage

Votre distributeur met à votre disposition des saches transparentes de 500 L et 250 L. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre localité.

Bien trier, c'est mieux recycler

L'agriculture française, championne d'Europe du recyclage

En 2013, 61.000 tonnes d'emballages et plastiques usagés ont été collectées (+ 2% par rapport à 2012). 94% des emballages et plastiques collectés sont recyclés (100 % des big-bags, 99 % des films agricoles usagés et 2 bidons plastique sur 3)

- 100 kg de films usagés = 650 sacs poubelles
- 5 big-bags = 5 hourdis (pièces de plancher) pour le bâtiment
- 5 bidons de 10 litres = 1 mètre de tube pour l'industrie

Vous êtes un agriculteur recycleur ?

Votre distributeur habituel vous indiquera les dates et sites des prochaines collectes.
Vous pouvez aussi consulter le www.adivalor.fr rubrique
« les collectes » > où apporter.



Adivalor est l'éco-organisme de la filière agricole

Créée en 2001, Adivalor (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la valorisation des déchets agricoles) est l'éco-organisme privé, sans but lucratif, chargé de la gestion des déchets de l'agrofourniture.

Semaine du pneu chez Jeandot

On n'a pas tous les jours 90 ans

Que de chemin parcouru par la famille Jeandot depuis la création de l'entreprise de négoce de pneus par Gaston Jeandot en 1924 au moulin de Bonnard ! Pour fêter cet anniversaire, Thierry Jeandot, Christophe Jeandot, Bruno Chauvière et leurs équipes ont donné rendez-vous aux agriculteurs pour leur désormais traditionnelle semaine du pneu les 4 et 5 février à Joigny et 6 et 7 février à Tonnerre.



Les agriculteurs sont venus nombreux à ces journées, à la rencontre des manufacturiers partenaires de l'entreprise: Michelin, Kléber, Firestone, Taurus et Vredestein (marque distribuée en exclusivité par Jeandot dans l'Yonne). Firestone avait fait venir pour cette occasion Ouragan 3, un tracteur pulling à ses couleurs développant 8 000 cv grâce à 2 moteurs Rolls Royce V12.

Michelin présentait pour la première fois depuis le dernier Sima, un prototype de pneu agricole au crantage original. Jeandot Pneus et Tonnerre Pneus Jeandot ont développé des liens étroits avec le monde agricole avec plus de la moitié des effectifs (30 personnes sur les 2 sites) dédiés à ce secteur, 8 véhicules-atelier et 2 230 interventions annuelles. Cette qualité de service est récompensée par les deux réseaux nationaux Excelagri et Agripoint, certifiant le professionnalisme dans le domaine agricole confirmé par un audit Afnor.

▶ Repères

L'historique Jeandot

1924 : Gaston Jeandot crée l'entreprise.
1930 : L'entreprise déménage rue Robert Petit à Joigny et l'activité vulcanisation est créée.
1967 : Les 2 fils, Pierre et Yves reprennent les rênes
1968 : Construction d'un nouveau bâtiment dans la même rue.
1982 : Thierry et Christophe prennent la suite
1998 : Création de Tonnerre Pneus en association avec Bruno Chauvière.
2002 : Le bâtiment de Joigny est ravagé par un incendie
2004 : C'est Tonnerre qui est fortement touché par un incendie dans un local voisin.
2006 : Jeandot Joigny est reconstruit en zone de la Petite Ile, après 3 ans dans un local en zone artisanale. Réouverture pour Jeandot Pneus Tonnerre dans un nouveau bâtiment route de Paris.
2014 : Anniversaire, 90 ans au service des agriculteurs

▶ Des professionnels à votre service

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
MORTE SAISON !
Fabriqué en France
Et aussi la Protection de votre Domaine
www.camerail.com
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

L'Eleveur Bourguignon
Le plus grand choix de la région
Prévoir l'aménagement de vos bâtiments d'Élevage !
Réservez
Cornadis - Abreuvoirs - Logettes Barrières - Filets brise vent
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nous sommes fiers de promouvoir
nos valeurs, nos filières, nos territoires
Nous sommes acteurs engagés
de la 1ère campagne nationale de communication de la coopération agricole

la coopération agricole
produisons l'avenir

Nous sommes

110 Bourgogne, Axéréal, Bourgogne du Sud, Cerepy, Coopérative Apicole Coopador, Coopérative Laitière de Bourgogne, Dijon Céréales, Elva Novia, La Chablisienne, Lact'Union, Coopérative Agricole de Déshydratation de la Haute Seine, Sodiaal, Union Nationale de Services des Coopératives Vinicoles, Vivescia

Retrouvez-nous sur
www.lacooperationagricole.coop

et au **Salon de l'Agriculture**, du 22 février au 2 mars 2014, **Pavillon 4, allée C**

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 05/02/2014	Bourg-en-Bresse 11/02/2014	St Christophe-en B. 05/02/2014	National 05/02 au 11/02/14
Vaches viande (V)	U	-	4,00 €	4,20 €	4,17 €
	R	3,66 €	3,75 €	3,81 €	3,73 €
	O	-	3,45 €	-	3,35 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	3,35 €	3,25 €	-	3,29 €
Vaches lait (L)	O	-	2,95 €	-	2,94 €
	P	2,74 €	2,55 €	-	2,67 €
Génisses VML	U	4,42 €	4,50 €	4,85 €	4,41 €
	R	3,93 €	4,00 €	4,24 €	3,84 €
	O	-	3,40 €	-	3,24 €
Taureaux VML	URO	2,90 €	2,75 €	2,82 €	2,82 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 11/02

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,97	
250-300 kg	-	3,06	2,92	
300-350 kg		2,90	2,83	
350-400 kg	-	2,79	2,46	
400-450 kg	-	2,68	2,49	
450-500 kg	-	2,54	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,77	-	
250-300 kg	-	2,76	-	
300-350 kg	-	2,64	-	
350-400 kg	-	2,55	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,47	-	
400-450 kg	-	2,50	2,21	
450 kg et +	-	2,53	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,79	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,16	-	-
5 -10 ans	-	2,09	1,90	
+10 ans	-	2,00	1,85	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,80	2,30	2,12	

Bovins : 1124
L'offre n'augmente pas, les acheteurs présents permettent d'écouler 95% de l'offre.

Les bons lots de broutards et laitonnes sont toujours recherchés et leur prix sont fermes à haussier. Dans les génisses de 2 ans l'écart de prix se creuse entre le haut de gamme toujours recherché et la marchandises inférieure.
Le nombre de vaches reste assez faible mais il semble que l'on ai stopper la baisse, les cours sont identiques à la semaine passée.

Rappel: les ventes des stations d'évaluatio seront animées par Sicafome le 14/02 à Créancey, le 21/02 à Jalogny et le 01/03 à Meillard (03).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 10/02

Bovins (392))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
210 à 340 kg	650 - 920	2,66 - 3,21
345 à 400 kg	960 - 1060	2,56 - 2,67
420 à 495 kg	1050 - 1250	2,46 - 2,61
Taurillons d'herbe		
325 à 530 kg	-	-
440 à 510 kg	-	-
Laitonnes		
210 à 280 kg	550 - 770	2,55 - 2,80
310 à 430 kg	760 - 1000	2,42 - 2,71
Génisses		
325 à 510 kg (16-24mois)	710 - 1350	2,05 - 2,66
340 à 710 kg (24-36mois)	730 - 1600	2,00 - 2,53
Taureaux		
555 à 1015 kg	-	-
Vaches		
légères	930 - 1100	
entre-deux	1110 - 1430	
lourdes	1470 - 1740	

Commerce toujours actif en broutards légers à des tarifs fermes, replis pour les mâles lourds et de qualité ordinaire. La vente est suiivie en laitonnes à des tarifs soutenus. Peu d'invendus. Meilleure demande en génisses et vaches maigres à des cours qui progressent.

Prochain marché bovins le lundi 17 février 2014, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 12/02/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,30	2,95
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,90	2,60
350 à 400 kg	2,78	2,58
400 à 450 kg	2,63	2,48
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	3,00	2,75
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,69	2,45
300 à 350 kg	2,53	2,40
350 à 400 kg	nc	nc
Génisses		
(24-36 mois)	nc	1,81 - 2,35
Vaches		
- 5 ans	1,90 - 2,12	1,85 - 2,15
de 5 à 10 ans	1,85 - 2,15	1,60 - 2,00
+ 10 ans		1,40 - 1,92

Broutards laitonnes : Bonne demande dans les broutards de 350 à 420 kg avec légère hausse des cours. Cours reconduits dans les laitonnes.
Vaches - Génisses : Marché actif avec des cours en hausse en toutes catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 11//02/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,55 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,35 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,15 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,10 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	nc

Tendance : Très peu d'apports, cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 03/02/14 au 09/02/2014

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,70 €	-
350 kg	-	2,60 €	2,53 €
400 kg	-	2,54 €	2,48 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,47 €	2,40 €
500 kg	-	2,37 €	2,32 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,55 €	2,42 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,34 €	2,29 €

Tendance :
Equilibre offre - demande.

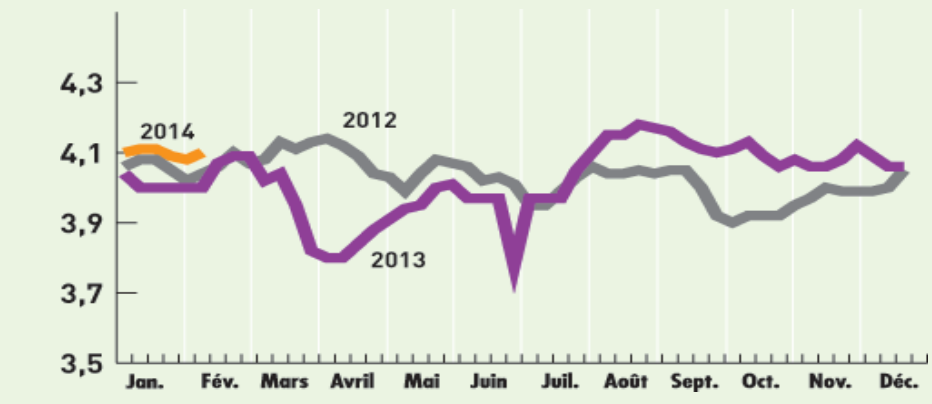
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 03/02/14 au 09/02/2014

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,10 €	3,92 €	-			
Races mixte		-	3,68 €	3,67 €	3,64 €	-	
Races lait					-	3,46 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,61 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,20 €	4,13 €	3,95 €	3,57 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,17 €	4,10 €	3,93 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	4,90 €	4,66 €	4,53 €				
Races mixte	-	-	-	3,57 €	3,48 €	-	-
Races lait				-	3,15 €	3,09 €	3,01 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,85 €	4,61 €	4,37 €	4,18 €			

Tendance : Offre excédentaire en femelles de race à viande

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 03/02/14 au 09/02/2014

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,16 €	4,16 €	4,11 €	-	-	-		
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,76 €	4,38 €	4,29 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,04 €	4,01 €				
Races mixte					3,61 €	3,48 €		-
Races lait						-	3,08 €	3,00 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,07 €	4,89 €	4,57 €	-				

Tendances SEM. DU 10 AU 15 FÉVRIER 2014

Bovins de boucherie

La consommation continue à faire défaut à l'approche des vacances d'hiver, mais la faiblesse des tarifs proposés dans les animaux de race à viande n'incite pas les éleveurs à sortir des animaux. Les disponibilités sont réduites, mais la tendance commerciale reste tendue avec des acheteurs sans besoin. Le commerce est calme mais les tarifs sont stables pour les très bonnes femelles labellisées « Charolais Terroir » ou pour les Limousines. Les échanges restent difficiles pour les génisses et jeunes vaches charolaises de qualité bouchère. Les tarifs se stabilisent pour les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire. Dans les réformes laitières, la réduction de l'offre à l'approche de la fin de la campagne laitière va s'amplifier. L'équilibre offre/demande change de camp et les tarifs renouent avec la progression notamment dans les animaux d'entrée de gamme.
Les bonnes vaches frisonnes, montbéliardes et abondances bénéficient de quelques plus-values et la demande se renforce du côté des taureaux (plus de besoin en minerai). En jeunes bovins, la tendance est à la stabilisation des prix malgré la faiblesse de la demande sur l'Italie. D'autres débouchés comme le Maghreb ou dernièrement la Turquie prennent le relai et facilitent le maintien des cours. ■

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 10 février)

«On arrive à une période où les stocks dans les exploitations, quelle que soit la catégorie, s'acheminent vers leur étiage annuel. Des hausses de prix sont annoncées. Elles devraient malheureusement être modérées, comparées aux baisses enregistrées ces dernières semaines, tant la pression des acheteurs s'exerce de façon continue et déterminée.»

Broutards

Peu de changement dans l'orientation commerciale. La vente est régulière avec une stabilisation des cours pour les sujets convenables pesant entre 300 kg et 400 kg et recherchés pour la repousse ou les marchés exports. Les tarifs plafonnent dans les charolais de plus de 450 kg. Dans les femelles, si les bonnes laitonnes charolaises italiennes sont stables, le commerce reste fluide pour la marchandise convenant au marché espagnol ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de l'offre facilite les échanges malgré les mises en place estivale. Le commerce est plus facile dans les veaux frisons convenables ainsi que pour les montbéliards avec des tarifs mieux valorisés. Dans les bons veaux de qualité destinés aux labels, l'offre est trop peu conséquente pour que les acheteurs appliquent la moindre baisse dans les bons veaux croisés, limousins ou charolais lourds. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 03/02*

Agneaux (310)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,94 - 3,17**	**2,60 - 3,23**
Gras (38-44 kg)	-	**2,72 - 3,27**	-
Gras (+44 kg)	-	**2,76 - 3,04**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (102)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,09 - 1,39**	-	-
Divers			
Béliers:	-		
Agneaux maigres : 33 € à 78 €			
Chèvres : 15 à 45 €			
Boucs : 27 € à 50 €			

Ovins : 192
Offre réduite. Vente rapide et totale.

Agneaux : Cours très fermes.
Brebis : L'offre insuffisante, ne couvre pas les besoins.
Béliers : Vente facile et cours inchangés.
Caprins : Peu d'offre, mais très forte demande.

Effectifs :
Agneaux : 131.
Brebis : 49. Béliers : 8
Caprins : 4

Prochain marché :
Le lundi 17 février 2014 (pesée 7h, vente 9h).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 10/02*

Ovins : 53	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**105 - 130**	**2,42 - 3,18**
Agneaux maigres	**75 - 92**	**1,88 - 2,42**
Brebis	**57 - 90**	**0,80 - 1,02**
Béliers	-	-

Peu d'apports, le placement est total à des tarifs corrects.

Prochain marché ovins le lundi 24 février aux horaires habituels.

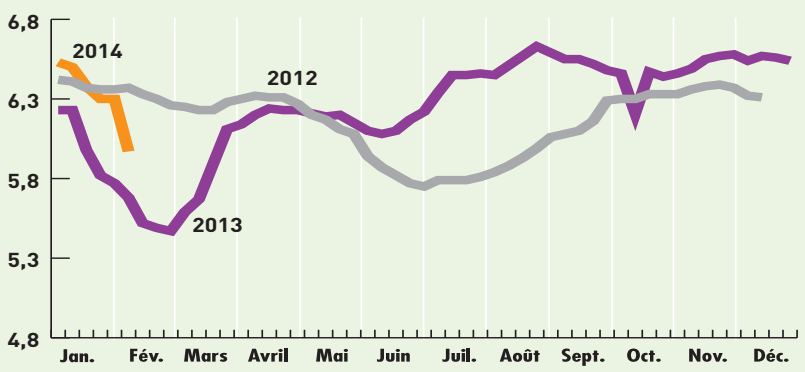
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 27/01/14 au 02/02/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,16 €**	**5,67 €**
Couvert	16-19 kg	**6,82 €**	**6,12 €**	**5,55 €**
Gras	13 -16 kg	-	**5,36 €**	-
Gras	16-19 kg	-	**5,36 €**	**5,06 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 03/02/14 au 09/02/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,97 €	**5,70 €**	**2,16 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 03/02/2014 au 09/02/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U *Var.*	-	7,10	7,10	-	-	-	-	-
	R *Var.*	6,64	6,63	6,47	-	6,51	6,59	-	-
	O *Var.*	5,46	5,46	5,39	-	6,00	-	-	-
3 (couverts)	U *Var.*	-	6,93	6,77	5,80	-	6,82	6,79	-
	R *Var.*	6,67	6,53	6,26	5,60	6,16	6,12	5,84	5,45
	O *Var.*	5,65	5,64	5,50	-	5,67	5,55	5,41	
4 (gras)	U *Var.*	-	-	-	-	-	-	-	-
	R *Var.*	-	5,58	5,35	-	5,36	5,36	5,29	-
	O *Var.*	-	4,82	-	-	-	5,06	-	-

Zone Nord : Baisse des cours en agneaux, surtout en catégorie "o" suite à l'arrivée des lacaunes. Brebis : peu d'offre, cours soutenus. **Zone Sud :** Un peu d'offre, commerce plus calme.

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins «entrée abattoir» Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux «– de 16kg» en «13 à 16 kg», ajout de la conformation U pour les brebis. Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 5-6
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
5-6/2014		**16 000**	**0,23**	-	-	**7**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 5 février 2014*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,20 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,20 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,30 euros/paire
Pintades : 8,00 à 8,20 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,20 à 4,50 au kg vif
Lapins : 3,80 à 4,20 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2013

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	170 à 180 €	170 à 180 €

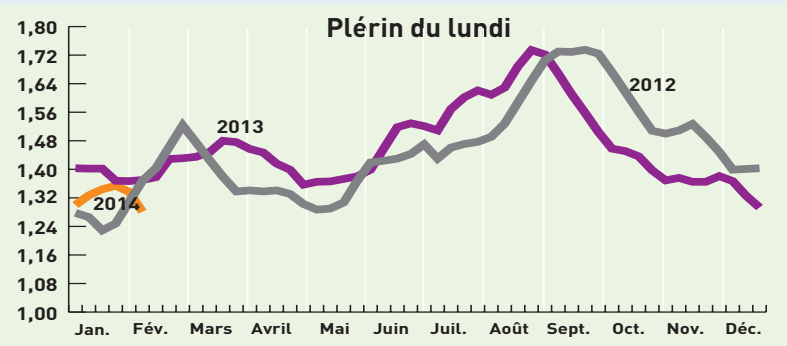
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (11 123 porcs présentés) *Cotations du lundi 10 février 2014*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,281 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 31/01 au 06/02/14*

1,57 €/kg/carcasse euros



Veaux

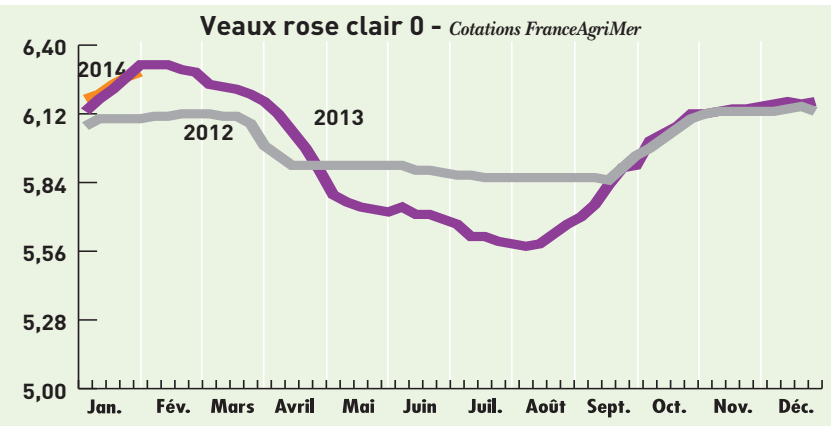
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 03/02/14 au 09/02/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,20 €**	-	-
U	-	**7,94 €**	**6,90 €**	-
O	-	**6,30 €**	**5,35 €**	**4,66 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 10/02 au 16/02/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**102**	**430-600 €**	**330-505 €**	**195-300 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**380-580 €**	**250-480 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	-	-	-	**150-270 €**	**45-115 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**696**	**245-510 €**	**215-470 €**	**80-270 €**	**40-130 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 03/02/14 au 09/02/14*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,42 €**	**2,38 €**	**1,46 €**	–
Bons	**2,10 €**	**1,82 €**	–	

Céréales

Marché du 04 février 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	174,50	T C
	76/220/11%	janv.-mars	173,50	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	fév.-juin	174	N C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	fév.-juin	180	N C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 62-63 kg	janv.-mars	160	T C
Sud Côte-d'Or	63 kg/hl	fév.-juin	162	N C
	67-68 kg/hl	fév.-juin	166	V C
Nord Côte d'Or	63-64 kg/hl		inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl		inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		fév.-juin	164	N C
Aube/Yonne		janv.-mai	163	N C

POIS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		janv.-mars	260	N C
Côte d'Or		janv.-mars	263	N C

FÉVEROLES	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	janv.-mars	265	N C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur IH 844 SB 85 cv 2RM 1977 bé batterie et pneus neufs 6000 euros
✆ **04.74.55.32.15**

01 - Vds tracteur MF 5445 avec fourche 7100 heures pneus 80% usure très bon état prix à débattre
✆ **06.76.54.34.79**

26 - Vds Ford 6610 82cv 2rm 84 16v 9360h 5500 euros - herse 4,2m 600 euros - vibro 3m 400 euros - tuyaux perrot 70 180ml 700 euros +coudes
✆ **06 80 54 69 90**

26 - Vds tracteur Valmet 6300 85ch bon état année 1997 11000h
✆ **06 86 80 25 83**

39 - Vds tracteur Fiat Winner F100, clim. boîte 16x16 hi-lo, 10 000 h, 8 500 euros
✆ **06 81 24 86 36**

42 - Vds tracteur TSA 110 New Holland an 2004 8000 h avsur- puissance + 20 cv bon état - 19900 euros
✆ **06 18 12 23 43**

89 - VENDS tracteur JD 4240, 4 x 4, 7 000 h, 10 500 euros HT, - tracteur JD 3040, 4 x 4, 8 650 h, 7 500 euros HT à débattre (réf. 0704)
✆ **06 10 65 31 86**

Travail sol

01 - Vds décompacteur Durou 8 dents - rabot à lisier Loiseau 2m30 de large - 2 jumelages GS MD+4 20R38 et 480.70R28 4 verrous
✆ **06.40.18.07.28**

07 - Vend gyrobroyeur année 2002 marque Quivogne à marteaux bon état
✆ **04 75 30 50 28 HR**

52 - VENDS semoir direct JD, 750 A, 6 m. de 2008, TBE, équipé fertilisation. (réf 0711)
✆ **06 77 50 92 82**

Récolte

26 - Vds pirouette Khun GF 452 GF 440 bon état de marche
✆ **04 75 48 27 23**

26 - Recherche ramasseuse noix rousset type cadete
✆ **04 75 47 22 75**

38 - Part. vd presses moy. densité JD 342 et Bamford BL 58 : 2500 euros les 2, roundballer NH 5850 : 3500 euros.
✆ **06 07 86 66 42**

38 - Vds fauch. cond Kuhn 243 rouleaux TBE, round baller John Deere 582 filet cœur moy. dble entr.
✆ **06 62 19 95 28**

38 - Vds MB Soméca 132.
✆ **04 74 57 91 04**

42 - Vds dessileuse Lucas 1701 moulin prise de force pirouette 4 toupies giroandaineur
✆ **04 77 65 42 89 aprés 18h**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120 ou volume variable moiss. batteuse Nh Claas
✆ **06 23 19 33 18**

69 - Achète Corn Picker Bourgoin DP6 DP7 MD8 GX tracteur 60 80 ch 4R.
✆ **06 17 70 29 12**

69 - Recherche MD presses Claas Markant 40 41 50 51 52 55 60 65 John Deere 330 332 336 342 346 349 359 456 459 Rivierre Casalis Fahr Welger Blanchot Krone Arobale Claas et presses à balles rondes.
✆ **06 74 15 73 44**

71 - Recherche pirouette Pottinger 4 toupies, repliage manuel, bon état. Faire offre au
✆ **06 89 82 04 72**
06 80 65 79 94

84 - Vds tapis de tri Calibrex cerises / abricot, très bon état : 2 000 euros.
✆ **06 03 49 30 45**

Arbo-viti

26 - Désherbeuse mécanique Naturagriff,déport hyd, correct devers, palpeur, 2 brosses, 2 fraises:hyd3points, 2 pompes servi 50h
✆ **06 07 60 49 02**

69 - Vds occasion 1 cuve Inox 15 hl - 4 cuves Inox 24 hl rectangulaires stockage vin rouge - 1 cuve ciment 70 hl vignification brute - 1 cuve ciment 83 hl vignification Epoxy - Cercié 69.
✆ **04 78 37 66 80**

Epandage

01 - Vds semoir engrais Sulky DPX série 70 ans tribord 2100 L ouverture Teleflexible 12x24 m an 2007 très bon état peu servi 1ère main
✆ **04.74.55.82.53. ou 06.14.68.95.91**

26 - Vds épandeur fumier Brimont 2 hérissons bon état.
✆ **06 14 39 05 51**

Irrigation

38 - Vend couverture totale 9m diam. 50, alu porté jets cannes 275 ares valeur : 2000 euros.
✆ **06 32 36 81 39**

Forestier

01 - Vds treuil Igland 4T2 année 2006 peu servi tbé 1900 euros à déb.
✆ **04.74.37.37.61**

Manutention

42 - Vds chargeur Faucheux avec grappin croco BE 1 m de large 1200 euros
✆ **06 21 81 16 58**

Trav. publics

58 - VENDS pelle Poclain, type TCS à chenilles 70 cm, bon état (réf. 0606)
✆ **06 08 26 17 31**

Agri. divers

18 - Vds combiné Kuhn, 4 m, HR 4002 - semoir Venta 402 AL, TBE.
✆ **02 34 34 81 54.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 040A)
✆ **06 81 67 11 13**

VENDS BOL MÉLANGEUR, Jeulin, année 1998, 14m³, 4 contre couteaux manuel, distribution proportionelle gauche et droite, anneaux anti-débordements, pesée, cardant côté tracteur neuf, boîtier double vis, roulement refait à neuf (2012) usure des couteaux 50% (donne 5 couteaux neufs et plus)
9200 € HT *(à débattre)*
06 61 25 75 07

21 - RECHERCHE mois.batteuses Class, Consul, Mercator, Dominator 66,76,78, 85,86,88, 96, John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, 1085, 1166, 1174, 1177, 1188, New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, MF 307, 440, 506, 507 et presses MD et RB (réf. 070D)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds tracteur 633 SA cultivateur HP 3m broyeur à herbe Votex 2,2m vibroflex+semoir amazone 4m divers instal d'irrigation prix à débattre
✆ **04 75 31 55 51**
ou 06 81 94 36 90

26 - Vds tracteur Renault 58-34 de 5000h, rateau andaineur 2,80m, scie à ruban murale diam90, groupe machine à traire avec 2 pots, veilleuse
✆ **07 81 21 62 84 (HR)**

38 - Vds remorque Devés 8 tonnes basculante, un andaineur Kuhn GA 300, refait à neuf, TBE.
✆ **06 24 30 83 17**

38 - Vds vibroculteur 3 m large TBE : 550,00 euros - Désileuse Lucas : 650,00 euros.
✆ **06 83 38 32 31**

38 - Vends serre métallique 7 mx32 coupe avancée pour colza 2 scies 6m10 neuf.
✆ **06 18 04 82 57**
06 09 59 76 41

39 - Vds épandeur fumier Heywang ADH 7T roues basse pression, vis sur chariot diam. 200 L 10 m. Cellule à grain diam. 5,40 m H 4,20 m. Aérateur de grain Denis
✆ **07 89 51 71 33**
ou 03 84 70 30 48

58 - VENDS 6 tôles ondulées long. 6 m., larg. 0.80 m. + faucheuse à sections (réf. 0701)
✆ **03 86 50 71 98 HR**

69 - Vds semoir maïs 4 rgs Mono sem NG - Semoi engrais Kuhn MDS 1131 12 à 18 m. 2500 l.
✆ **06 10 22 88 42**

71 - Vds pelle chen. 75 Poclain 3 god. BE, 7.500 euros, tr. pos. semi porté engin actm 3 es. + Renault 480, 19.000.
✆ **06 03 42 06 75**

71 - Vds presse Supertino SR70-120, an. 2001, très bon état, première main, 17.500 euros.
✆ **03 85 34 84 78**

71 - A V épandeur 2 HV Leboulch 6 T, an. 06, révisé, 8.500 euros HT, rouleau 3 pts cultipacker 3 m, an. 2011.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V Deutz Agrotron 6 cyl. 106 CV, pns ar. nfs, épareuse Nicolas 460, rotor 1,20 m, bras 4,60 m.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - Destockage mat. neufs : 1 pailleuse 3 pts, cde élec., 1 rotative 2,80 m, 1 broyeur Kuhn 2,40.
✆ **06 75 69 62 04**

84 - Vds charrues nonstop 2-3-4-5 socs, cover-crops 18-20-22-28-40-42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, vibroculteurs 6 m. et semoirs 2,5 m - 3 – 4 et 4,8 m
✆ **04 66 24 26 11**

89 - VENDS cause cessation faucheuse Kuhn portée, - tracteur 145-54, 4 x 4, - semoir engrais Amazone 20 - 24 m., - épandeur à fumier, 7 T., divers (réf. 0705)
✆ **03 86 45 46 39**

Elevage

01 - Vds 4 poussinières mobiles type Pihan - épinettes (250 places) - matériel avicole divers
✆ **06.40.18.07.28**

21 - VENDS remorque mélangeuse peseuse distributrice 12 m3 Debofles, 1 500 euros. GAEC Schneider 21580 Salives (réf. 0707)
✆ **03 80 75 62 86**

26 - Vds faucheuse ramasseuse en vert - tank à lait 900l Japy
✆ **04 75 62 65 63 (HR)**

26 - Vds matériel avicole chaine d'alimentation aérienne pal avec ses mangeoires 500 euros
✆ **04 75 27 18 83**

38 - Semoir 3 m, 17 rangs Nodet, Cornadis à veaux, poste clôture électrique à pile, le tout bas prix en bon état.
✆ **06 12 15 35 90**

42 - Vds 2 racleurs hydrauliques marque Maury rail en U 2x48 m servi 1 an état neuf prix 12000 euros
✆ **06 72 83 82 45**

42 - Vds tank lait Serrap 2500 L an 2000 excl. état à voir affich auto lav auto cse capacité
✆ **04 77 54 24 17 hr**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Berlingo de 2007 très b. état 78000 kms crochet remorque 4800 euros
✆ **04.74.61.10.25. ou 06.83.19.78.94**

84 - Cherche tous véhicules anciens avant 1975 : autos, utilitaires, même mauvais état.
✆ **06 66 48 74 05**

Tourisme

38 - Retraités vds 407, 2,0l, an 2008, 152000 kms, TBE, CT ok, entretien Peugeot 6 vitess clim : 5400 euros.
✆ **04 74 31 77 95**

38 - Retraités vds 4 roues neige complète Peugeot 407 dimension 205-60-16, usure 1/4 : 400 euros.
✆ **04 74 31 77 95**

71 - Vends Berlingo 5 places monospace HDI, 92 CV, an. 07, limit. régul. clim. ABS, C.T. OK, 6.700 euros TTC.
✆ **03 85 26 35 36 H.R.**

74 - Vends Citroën C5 diesel, année 2006, 4 pneus neige neuf, toutes options, hayon, parfait état.
✆ **04 50 44 75 04**

84 - Ach. moto ancienne, moteur, boîte et vélo ancien. Réponse assurée.
✆ **06 77 28 07 29**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille et regain BR diam 130 tb qualité stocké abri poss. livraison
✆ **06.87.44.14.54**

01 - Vds foin récolte 2013, 75 rouleaux
✆ **06.33.82.27.61**

01 - Vds paille stockage à l'abri 120x2m40
✆ **04.74.35.50.21**

01 - Vds paille bottes 120x140
✆ **06.65.73.50.84**

21 - VENDS Bourgogne paille - foin à partir de 48 € la tonne, frais transport en plus (réf. 060D)
✆ **06 85 73 22 68**
répondeur

26 - Vds prairie b.rondes 120x120 - 2 cornadis bois 15/22 pl, 1 acier 20pl 200 euros - 1 presse JD336A
✆ **06 83 48 29 67**

26 - Vds luzerne 1° 2° 3° coupe 2013 grosses bottes env 16t à l'abri. A déb.
✆ **06 86 87 01 93**

38 - Vend paille balles rondes à l'abri, chienne PorcelainexGriffon (Tat 2GBK924).
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Vends foin 50 balles rondes stocké à l'abri EARL Regard 38890 St Chef.
✆ **06 89 83 57 68**

39 - Vds foin botte moyenne densité première coupe prairie naturelle bas Jura
✆ **04 74 76 87 40 soir**

42 - Vds foin balles carrées 400 kg 80 euros / tonne
✆ **04 77 26 45 19 le soir**

42 - Vds foin BC PN 90x120 BR enrubannage pn trefle année 2013 surélévateur BR ou C - liv. poss.
✆ **06 07 66 07 45**

46 - Agri VDS FOIN BR 120x120 - Luzerne 120x70x220, à l'abri sur palettes.
✆ **06 03 29 44 06**

69 - Vds bottes foin enrubannées prairies naturelles et luzerne.
✆ **06 62 06 65 03**
ou 04 74 63 03 55

69 - Vds pomme de terre monalisa palox 440 kg ss traitement anti germe + s. de traite melotte 2x3.
✆ **06 83 02 29 58**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

Fourrage

01 - Vds foin pré nat. 2013 BR 120x130 ou moy. densité stock hangar b. qualité livraison poss.
✆ **06.81.13.67.64**

CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
NUTRITIONNISTE
100% Indépendant
MARRE D'ÊTRE PRISE POUR UNE VACHE À LAIT
Pour votre alimentation, exigez l'indépendance.
LA VRAIE
Stéphane BAILLE
Tél. 06 48 10 37 33
www.nutritionniste-ruminant.fr

03 - Vends foin 2013 bottes rondes 150 x 120 320 kilos prix 70 euros la tonne.
✆ **06 86 98 91 85**

18 - Vds foin prairie naturelle, très bonne qualité, en cubique ou ronde, au prix départ 70 euros la tonne, possibilité livraison.
✆ **06 10 78 30 21.**

18 - Vends bon foin, récolte 2013 , 150 bottes rectangulaires 80x120, 100 bottes rondes.
✆ **06 07 11 15 78**
ou 02 48 79 01 12.

VENDS FOIN NATUREL, 1ère coupe, botte ronde, diam. 135, poids: entre 350 et 380 kg. Départ de Haute Marne. 70 €/tonne.
06 61 25 75 07

38 - Vend foin 2013, BR 120x120, possibilité de livrer en Grésivaudan Belledonne.
✆ **06 86 74 45 72**

69 - Bottes enrubannage trèfles violet et fétuque Haute Rivoire.
✆ **06 84 00 00 65**

69 - Bully le Bourg, cède 6000 m2 de luzerne à faucher contre entretien du pré.
✆ **06 03 59 43 32**

71 - Vends foin, paille stockée à l'abri, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

01 - Part vd cause surplus plants peupliers variétés 214 cal. 10-12 12-15
✆ **06.82.07.33.68**

Propriété

58 - VENDS DPU (réf. 0703)
✆ **06 24 17 53 57**

89 - LOUE ou ACHETE terres agricoles. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cedex (réf. 0710)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

89 - VENDS 70 DPU (réf. 0708)
✆ **06 68 80 51 67**

Terrain

07 - JA recherche terrain agricole à louer sur Nord Ardèche pour plantation fruitière
✆ **06 59 20 85 55**

38 - Cse augm. bovins rech. ttes surfaces pâture avec eau ou fauche, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

69 - Viticulteur cherche à acheter terre AOC beaujolais sur Denicé ou St Julien.
✆ **06 86 76 29 17**

Divers

38 - A v. treuil atalge 3 points hydraulique : 2000 euros.
✆ **06 70 85 82 80**

38 - Vds mat. boucherie pétrin 40 kg - 380 v, poussoir hydrau 18 kg, poussoir manu 12 kg, trancheuse jambon TBE.
✆ **06 72 87 53 09**

39 - Jeune agriculteur recherche pour installation reprise ferme loc. ou achat tte surf. Etudie ttes prop.
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Vds lot de caisse plastique 25 kg BE.
✆ **04 78 90 58 71 HR**

69 - Vds 6 Rolls horticoles 3 et + 2 Rolls bacs alu - Lot 500 euros.
✆ **06 28 42 43 15**

71 - Achète vins récents et très vieux (même imbuvables, collection) ainsi que vieux champagnes, chartreuses, cognac, etc. Je me déplace. Contacter Frédéric
✆ **06 09 85 48 98**

84 - Cher. haies cyprès Arizonica bleu à tailler (3 ans à -8 ans) ou à couper, ou branchages sel. cond. F. off. au
✆ **06 08 47 87 05**

Location

Agricole

21 - A céder 64 ha de terres à bail avec DPU sur le canton de Recey sur Ource (réf. 0503)
✆ **06 87 15 88 38**

69 - Le Perreon Beauj. Village loue tenement 3 ha vignes mécanisables exp. plein sud lim. Brouilly.
✆ **06 31 53 00 54**

71 - Loue vignes à Saint-Vérand 71, 1 ha 71 ares Beaujolais villages rouge et blanc.
✆ **03 85 37 12 98**

Offre

Emploi

18 - Expl. polycult. élev. sud-est 18, recherche salarié(e), CDD évolutif en CDI, pour ts trvx cult., bov., entretien, autonome, motivé, exp., rigoureux, permis B.
✆ **02 48 74 74 59, après 20 h.**

26 - Cherche chauffeur agricole poids lourds exigé 26 t urgent
✆ **06 85 66 10 28**

Nouveau site agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

38 - Urgent : C.I.E.L. recherche Agent traite, pour recueillir échantillons lait lors des traites en élevages sur secteurs Vercors - aucun diplôme exigé - formation assurée - connaissance milieu agricole appréciée - domicile sur secteur - CDI temps partiel - voiture indispensable - poste à pouvoir dès que possible. Adresser candidature à Nathalie Degardin :nathalie.degardin@isere-contrile-laitier.fr
CIEL - 40, Avenue Marcelin Berthelot - BP 2608 - 38036 GRENOBLE cedex 2
06 68 00 51 35

69 - Rech. ouvrier de scierie travaux empilage nettoyage maintenance. Jours de repos : mercredi et dimanche. Salaire motivant si capable. Pas sérieux s'abstenir.
✆ 04 74 03 06 94 ou scierie.sambardier@wanadoo.fr

71 - Recrute responsable élevage caprin, formation agri. + expérience caprin ou bovin lait, autonome, ambitieux, possible association. CV + LM : nathalie@chevres.com
✆ 03 85 34 67 12

74 - Exploitation polyculture élevage en Haute-Savoie recherche salarié polyvalent à temps plein, autonome et motivé.
✆ 06 79 71 58 53

89 - RECHERCHE ouvrier agricole avec permis PL et FCO pour ramassage de bétail 2 jours par semaine (réf. 0706)
✆ 06 16 66 44 74

Service

84 - AMINE AGRI exp. 20 ans propose ses sces pr la taille ts arbres fruitiers. Trav. soigné garanti. Siren 451147177.
✆ 06 27 51 46 61

Demande

Emploi

89 - H. 55 ans et fils 26 ans CHERCHENT poste à responsabilité polyculture élevage, connaissance culture. Etudies toutes propositions (réf. 070E)
✆ 06 31 76 49 31
03 86 35 28 06

Mariage

Rencontre

43 - François agri 28 ans, 1m73, 73kg, chatain, yeux verts, sobre,NF, rech JF 22 à 33 ans douce, pour union durable.
Ecrire Haute Loire Paysanne
1 rue du 8 mai 45,
43750 Vals Près le Puy,
qui transmettra

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 mois HBL, pères qualifiés Lanaud (réf. 060E)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Taureaux Holstein étable 9500 kg 85 PTS UPRA TB origines.
✆ 06 84 32 54 10

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ 02 48 56 21 49
ou 06 81 38 47 12
ou 06 07 91 98 08.

VENTE aux ENCHERES
de reproducteurs charolais
26 février > Station de Créancey (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Contact 06 10 11 37 63
www.charolaiscroissance.fr

18 - Elevage HBC vends : 1 taureau de 18 mois et reproduct. de l'année. EARL Trameson à Charly.
✆ 06 10 91 41 94.

18 - Vds taureaux limousins, non inscrits, 14 mois, 1.800 euros.
✆ 06 14 40 22 10.

18 - Elevage HBC, vend 1 taureau de 18 mois, 1 taureau de 30 mois et veaux reproducteurs de 14 mois. EARL Breton, 18 Germigny l'E.
✆ 06 82 25 17 13.

21 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux 1 an, le tout HBC. EARL Bolâtre J.L. (réf. 0202)
✆ 06 98 38 19 62
03 80 84 46 52

21 - VENDS très bon taureau charolais HBC, garanties sanitaires, livraison assurée (réf. 0603)
✆ 06 80 01 02 55

21 - Vends 10 taureaux de 12 à 17 mois, dont 5 taureaux à génisses, Lorsini, Virgil S C, Artois, Unico, Cabar SC, - 5 taureaux à vaches , VF, Vivier, Vittoz, Durham. IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 25 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 070C)
✆ 06 15 28 77 63
03 80 84 33 13

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais 1 an et 2 ans. G.S. Gérard Virely 21460 Epoissotte (réf. 0702)
✆ 03 80 96 44 68
06 73 10 01 13

39 - Vends lot de vaches charolaises avec veaux, garanties sanitaires. Jonnier, Orchamps.
✆ 03 84 81 23 59

42 - Vds cse rertraite VL PH au lait et VL prêtesCL
✆ 04 77 26 02 17

42 - Vds 10 taureaux Charolais 17 mois 1 de 3 ans HBC livraison assurée Gaec lapendery
✆ 04 77 65 67 21

42 - Elevage HBC Charolais vds taureau , génisses de 18 mois et veaux de 1 an TGS Denis JF
✆ 06 82 46 95 41

42 - Vds ou loue taureaux Hostein Rouge et Noir, Montbéliard + Abondant - TBO - poss. livraison et réservation.
✆ 06 89 30 04 69

42 - Vds génisses Charolaises 1 an et 2 ans HBC, TBO + taureaux - Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ 04 77 64 53 33
ou 06 30 92 60 12

42 - Vds cse cessation génisses Prim Holstein au lait fraiches vêlées, indem IBR
✆ 06 75 97 10 80

58 - VENDS reproducteurs 1 an et 2 ans HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 04VB1)
✆ 06 03 59 84 26

58 - VENDS taureaux charolais et limousins 2 ans, BO. Pannetier Denis (réf. 0505)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS TB taureaux charolais 22 mois, - veaux reproducteurs gros, HBC, V. Limousin 1 an, 9 laitonnes HBC, IND IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0504)
✆ 03 86 38 90 36
06 72 26 48 56

58 - VENDS 1 taureau HBC 5 ans + taureaux 2 ans, TGS. Maenhout Francis - Chevenon (réf. 0515)
✆ 06 62 11 09 65

58 - Eleveur de reproducteurs Limousins VEND veaux de l'année, ind. IBR. Thoulé David 58340 Diennes Aubigny (réf. 050C)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - VENDS taureaux 3 ans, 20 mois, - veaux reproducteurs HBC, TGS, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 0516)
✆ 03 86 60 23 29
06 37 43 86 56

58 - VENDS 1 taureau 3 ans et 6 de 2 ans, le tout HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 060C)
✆ 06 25 72 20 74
ou 06 03 61 72 87

58 - VENDS 15 veaux reproducteurs HBC, - plusieurs vêlages faciles, prix raisonnables, TGS. EARL des Morillats - Duvernoy - Préporché (réf. 060B)
✆ 06 33 49 46 88

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 06VB2)
✆ 03 86 50 05 60

58 - Elevage HBC, VENDS 8 taureaux 2 ans + 2 taureaux adultes. GAEC Marion - Luzy (réf. 06VB1)
✆ 06 07 51 04 99
03 86 30 11 55

58 - VENDS repro. charolais 16 mois, HBC, origine inséminatio, mère très bien indexé. M. Hoareau - Champvert (réf. 0607)
✆ 06 61 23 45 60
07 61 91 19 54

58 - Elevage R. Batho - Pontillard 58330 Saxi Bourdon VEND taureaux 1 et 2 ans HBC, issus très bonnes origines, garanties sanitaires, - semences aux normes pour vêlage facile (réf. 06VB3)
✆ 06 74 69 21 83
03 86 58 35 52

58 - VDS taureaux HBC, vêlage facile, 2 ans et 15 mois, garanties sanitaires, livraison assurée. EARL Colmont (réf. 060F)
✆ 06 08 78 05 01

58 - VENDS taureaux HBC 14 mois, très bonnes origines, TGS, hivernés au pré. EARL des Theuran 58470 Magny Cours (réf. 070A)
✆ 06 20 87 11 85
03 86 58 11 54

58 - VENDS repro. 2 ans et 14 mois, HBC ou non, viande et élevage, prix raisonnable. Pautet (réf. 07VB1)
✆ 03 86 30 85 24
06 09 40 50 63

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC, IND IBR. Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan (réf. 07VB2)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage HBC VENDS gros veaux reproducteurs, TGS, bonnes origines. Bourry Frères (réf. 0709)
✆ 03 86 58 66 94
06 20 78 23 44

69 - Vds génisses Salers 15 / 18 mois idem IBR issu d'IA.
✆ 04 78 48 48 44
ou 06 18 80 20 13
ou 04 78 44 40 21 HR

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois Indem IND IBR BVD. Vêlage facile. Type viande et élevage.
✆ 04 74 63 49 93
ou 06 85 73 49 86

69 - Vds jeunes génisses Montbéliardes sur place (69610) suite cessation.
✆ 09 54 48 29 96
entre 18 h 30 et 20 h

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vds cause cessation : vaches, génisses pleines et taureaux 2 ans, HBC, IBR A.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Elevage charolais HBC, VEND pour repro. 10 taureaux 2 ans et 1 an, hiver au pré. Dufraigne Daniel (réf. 040B)
✆ 06 83 49 18 19

71 - Vends 12 taureaux de 2 ans, hivernés au pré, type viande, non HBC, IBR A.
✆ 03 85 54 28 53
06 72 61 81 50

71 - Elevage HBC Richard Jean-Luc, Pierre-de-Bresse, vd taureaux 16 mois, TGS, bonne origine.
✆ 03 85 72 38 14 H.R.

71 - Elevage charolais HBC Vincent Serge Oudry vend taureaux repro. 2 ans et génisses 2 ans, IBR A.
✆ 06 77 16 24 11

71 - Vends 30 taureaux 22 mois, HBC, reproducteur T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr/
✆ 06 81 89 18 52

71 - VENDS taureaux de saillie HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 070B)
✆ 03 85 79 40 98

71 - Vends bons taureaux 2 ans et adultes, HBC, vêlage facile, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Cause retraite vds belle génisse Mo ISU 143 INEL 31, terme 08/02, semence sexée Faya.
✆ 03 85 53 93 19
06 23 26 50 05

71 - Vends taureaux 18 mois, HBC ou non, TGS, IBR A, IA ou non. Elevage Chevalier Jean.
✆ 03 85 54 49 69 H.R.

71 - Elevage HBC vend taureaux et génisses 2 ans - veaux 1 an repro., TGS, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ 06 89 90 35 44
ou 06 07 31 03 42

89 - VENDS taureaux charolais HBC, 2 ans et 15 mois, - 1 taureau à génisses, TGS, BO. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0401)
✆ 03 86 75 15 33
06 19 96 60 17

89 - VENDS taureaux 2 ans + veaux 16-17 mois, HBC, origine IA, sans corne, vêlage facile, livraison assurée, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent (réf. 0605)
✆ 06 87 16 54 66

Caprin

01 - Recherche chèvres de réforme à bon prix toute l'année
✆ 07.81.45.36.84

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50



71 - Vends troupeau chèvres alpines saanen, mise bas février. Lapalus David, 71520 Matour.
✆ 06 45 91 50 03

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

84 - Cherche estive pour ovins à partir du mois de juin : 600 bêtes.
✆ 06 22 37 71 85

Porcin

69 - Vends cochon fermier 2 euros / kg environ 180 kg
✆ 06 20 32 65 08
ou 04 78 48 55 13

Equin

26 - Vds pouliche contoise 8 mois p.p. alsan
✆ 04 75 47 42 88

38 - Vends 1 mulet 20 mois (noir) BDP très beau + pouliches Pie 2 ans et 3 ans
✆ 07 71 04 64 17

Chien

07 - Particulier vds 2 chiots mâles (portée de 5) type Beauceron nés le 8 décembre 2013 non lof mère n°250268710152182
✆ 04 66 46 65 69

07 - Particulier vds 1 chiot mâle 4 mois (portée de 7) type petit berger des Pyrénées non lof mère n°2GLS211 parents travaillant sur troupeau
✆ 04 75 40 82 63

26 - Vds chiots Bruno du Jura nés le 11.3 mère voix unique lièvre tatouage mère 2 FTS 374
✆ 04 75 48 27 23

74 - Vends chiots beauceron(ne)s du 26/09/13 vaccinés tatoués, mère 2DGK897.
✆ 04 50 03 23 14

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19



ESPACE Affaires

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Elan ✆ 01 49 84 94 28
AFFÛTEUSE POUR CHAÎNE DE TRONÇONNEUSE
Elle permet un affûtage de précision, **sans dépose de la chaîne,** directement sur le guide, des 2 côtés, suivant des angles d'affûtages réglables.
Moteur à circuit électronique, protégé par fusible, 220 V, puissance 85 W, 2,5 A.
Livrée avec 1 meule de 4,5 mm d'épaisseur.
157€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 453660
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
453660		157,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles. Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA10 - Photos non contractuelles

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
100% IPE Galvanisés par trempage
Pas de "I" reconstitué
Panne C galvanisée éps. 2,5mm renforcées
Double retour pour plus de résistance
Poteaux percés pour recevoir bardages et auvents
BÂTIMENT GALVANISÉ
12,20m x 24m
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0%*
7668€ livré*
FABRICATION FRANÇAISE
LIVRAISON GRATUITE sur France Métropolitaine
Plus que quelques pièces ! *soumis à conditions

batimentsmoinschers.com
Moins cher depuis 2001
ACIER HAUTE RESISTANCE GALVANISÉ
Nous serons Présent au : salon international de l'agriculture
Du 22 février Au 2 mars
Hall 4, allée C Stand 26
300m² 12.60 x 24 x 5m 5 990 €* Seulement 20 unités disponibles !
Assurance constructeur Allianz
* Prix départ HT, offre soumise à conditions, réservée à la France métropolitaine.
Fax : 00 352 26 31 19 14
Tél : 00 352 26 31 18 98
281, route d'Arlon - L8011 STRASSEN
commercial@batimentsmoinschers.com
13 ans d'expérience DEPUIS 2001

Herses de prairie LITZENBURGER
Série standard
• 4 rangées de dents
• Largeurs de travail 2 à 8 m
• 3 sections - repliage méca. ou hydr.
• Tapis réversible avec éléments lourds et pointus
• Tarif 6m : 1 900€ - 5m : 1 600€
Série lourde
Élément lourd et pointu
• 5 rangées de dents
• 3 sections - repliage hydraulique
• Largeurs 5, 6 et 7 m
• Poids 523, 659 et 758 kgs
• Tarif 7m : 2 800€ - 5m : 2 000€
DIMAG 67170 BRUMATH
Tél 06 07 78 98 40 - Fax 08 26 38 44 21
dimag.france@hotmail.fr

LA BOUTIQUE REUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
www.reussir-boutique.com

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - **27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - **10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

SAS VIGNOBLES DES MOUCHOTTES

Capital de 250.000 euros
16 rue de Chaux
21700 Villers La Faye
410 210 876

Par décisions extraordinaires de l'Associé Unique Gérant, la société La Chablisienne, société coopérative viticole à capital variable dont le siège social est situé au 8 boulevard Pasteur à Chablis 89800, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 778.655.803, selon procès-verbal des décisions en date du 30 octobre 2013, il a été décidé de la modification de la forme sociale de la Société en Société par actions simplifiée, avec mise jour des statuts et désignation des organes sociaux. L'Associé Unique de la Société étant maintenu en ses fonctions de gestion et statutairement désigné Président de la Société ; la Société AGRO REVISION dont le siège social est situé au 104 avenue Louis Armand 93330 Neuilly sur Marne et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 401 178 983, désignée en qualité de Commissaire aux comptes titulaires pour une durée de six exercices consécutifs à compter de l'exercice clos le 31 juillet 2013, et Monsieur Bernard Nonciaux situé Cour du Vieux Château 21190 Puligny Montrachet immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 328 196 407 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices consécutifs à compter de l'exercice clos le 31 juillet 2013. En outre, il a également été décidé, au cours des mêmes décisions, de la modification du siège social de la Société au profit du 16 rue de Chaux à Villers la Faye 21700. »

AL210711498

**SCP Ludovic GIRAUD -
Franck VANCLEEMPUT -
Thomas PLOTTIN -
Véronique SAUQUET-
Florent RENESME- Aurélie BOUVIER
Notaires Associés
27 Boulevard des Alpes
38240 Meylan**

GA BYMYCAR DIJON

Société par actions simplifiée
à capital variable
Siège social : Chenôve (21300)
5 Rue des Frères Montgolfier
501.690.911 RCS Dijon

Décision du 08.01.2014
Modification de l'objet social à compter du 1er janvier 2014
- achat, vente ou location de véhicules automobiles neufs et d'occasion, de motos, camions, tracteurs, neufs et d'occasion, d'accessoires, pièces détachées, huiles et essence, activité de réparation, garage, et station-service, la vente de solutions de financement et de ses accessoires, et toutes opérations pouvant se rattacher audit objet social,
- achat, vente, exploitation en France et à l'Etranger de tous brevets français et étrangers se rapportant à cette industrie.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;
- participation de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Modification corrélative des statuts.
Pour avis,
La Présidence

AL210711496

LOC'EST

SARL au capital de 7622, 45 €
Siège social :
10 Rue de Volnay,
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
392 526 943 RCS de Dijon

L'AGE du 02/05/2013 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : Aménagement et Construction
- Modifier l'objet de la société qui devient : Marchands de biens (achat, vente de biens immobiliers, travaux de rénovation), conservation du patrimoine et location de biens immobiliers.
Mention au RCS de Dijon

AL210711500

LAUCEL

SARL capital 2 794 656 €
Rue de Labergement 21130 Auxonne
487734246 RCS Dijon

Aux termes d'une AGE du 31.12.2013, il a été décidé conformément à l'article L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 2 794 656 €. Son objet social est remplacé par : l'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à Auxonne (21130), Rue de Labergement sous l'enseigne INTERMARCHE.
Admission aux assemblées et droits de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément préalable selon les modalités fixées dans les statuts.
Monsieur Guy Jacquemin, gérant, a cessé ses fonctions.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
Président de la société :
La société JUNICYA, SARL capital 1.220.704 euros Route de Dijon CD 968 à SAINT USAGE 21170, 520 636 879 RCS Dijon représentée par Mr Georges Matt.
Commissaires aux comptes nommés pour une durée de six exercices :
Titulaire : Société RENART GUION ET ASSOCIES, 1 rue du Dauphiné, Immeuble Le Stratège à Fontaine les Dijon 21121
Suppléant : Madame Aurélie Trucy, 1 rue du Dauphiné, Immeuble Le Stratège à Fontaine les Dijon 21121
Pour avis
Le Président

AL210711505

SOCIETE «S.2»

Société à responsabilité limitée
Capital : 7.500,00 Euros
Siège à : Chenôve (21300)
9 Impasse Jean Perrin
RCS : Dijon - SIREN : 501 632 681

Avis d'insertion
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée S.2 en date du 2/1/2014, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de restauration rapide en plus de la restauration traditionnelle à compter du 2/1/2014 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis,
La gérance

AL210711517

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 09.01.2014
Forme : SASU
Dénomination : DECISION HOPITAL
Siège : 25, rue de Dijon, 21121 Daix
Objet : Le conseil, l'accompagnement en stratégie commerciale, le conseil en matière de relations hospitalières et grossistes, marchés hospitaliers ; La gestion des marchés hospitaliers et leurs négociations sur le terrain, les circuits d'achats et de décision dans le domaine de la santé, la représentation sur les congrès régionaux et nationaux, la recherche d'informations professionnelles, l'animation et la mise en place de réunion d'information, la visite sur le terrain des cibles concernées (leader d'opinion et organismes institutionnels), la veille concurrentielle (médicaments et dispositifs médicaux), détermination des besoins hospitaliers (écoute et solutions), secteur de prospection France Dom Tom
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 Euros
Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède
ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Ravel Thierry, demeurant au 25, rue de Dijon, 21121 Daix
Immatriculation : Au RCS de Dijon.

AL210711494

Avis de constitution
Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile
Dénomination : M INVEST
Siège social : 17 route de Dijon 21910 Noiron sous Gevrey
Objet : Toutes opérations sur les droits sociaux, part sociales, actions, obligations, et tous autres titres de participation et valeurs mobilières.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Apports en numéraire : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Christian Manière demeurant 17 route de Dijon 21910 Noiron sous Gevrey
Cession de parts : libres entre associés, majorité en nombre des associés pour toutes les autres cessions.
Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour avis.

AL210711512

Par acte SSP du 06/02/2014, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : EMBAREK
Objet social : acquisition d'un terrain et construction d'un immeuble, l'administration et exploitation par bail
Siège social : 6 rue Patois, 21500 Fain-lès-Moutiers.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Embarek Kaddour, demeurant 6 Rue Patois, 21500 Fain-lès-Moutiers
Clause d'agrément : cession soumise à agrément dans tous les cas.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL210711514

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Fleurey sur Ouche (21) du 07/02/2014, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: LCB
Siège: Impasse du Haut de la Grapine
Objet: Travail temporaire
Durée: 99 ans
Capital: 1 000 €
Gérance: Luis Nathalie, Impasse du Haut de la Grapine, 21410 Fleurey sur Ouche
Immatriculation de la société au R.C.S. de Dijon.
La gérance

AL210711523

FIDUCIAL SOFIRAL
**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex**

BRUILLOT DAMIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 80 route de Lyon
21530 La Roche en Bresnil

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Roche en Brenil du 27 janvier 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BRUILLOT DAMIEN
Siège social : 80 route de Lyon, 21530 La Roche en Brenil
Objet social : Restauration traditionnelle, pizzeria, bar
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 50 000 euros
Gérance : Monsieur Damien Bruillot, demeurant 2 rue de l'Eglise 21390 Clamerey, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL210711524

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VIELVERGE: peuplier , plantation de sapin de noël et taillis
1 ha 40 a 06 ca - Curtirolle: ZI-58 - Pre nanteux: ZB-22(*)
ARCONCEY: 92 a 00 ca - Contour de bise: B-558-560-561-566 - Les murees: B-495(J)-495(K)
CHATELLENOT: 5 a 80 ca - Voie de beurey: ZE-39-40
Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/03/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL210711522

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 210511473 parue dans le N° 1256 du 24/01/2014,concernant la société ADET, il convenait de lire : objet : restauration de bâtiments, aménagement, couverture, zinguerie et non : plomberie et travaux si rattachant.

AL210711508

APPORTS

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cédex

Aux termes d'un contrat d'apport, établi à La Roche en Brenil le 27 janvier 2014, enregistré le 7 février 2014 (Bordereau n° 2014/225 Case n°1) annexé aux statuts de la Société BRUILLOT DAMIEN, établis par acte sous seing privé en date du 27 janvier 2014, à La Roche en Brenil,
Monsieur Damien Alain Bruillot, demeurant à Clamerey, 2 rue de l'Eglise,
A fait apport à la Société Bruillot Damien, Société à Responsabilité Limitée en formation, ayant son siège social 80 route de Lyon 21530
à La Roche en Brenil en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, d'un fonds de commerce de restauration, pizzeria, exploité au 80 route de Lyon 21530 La Roche en Brenil, sous l'enseigne SOLE MIO, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 499 017 853. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2014. La valeur de l'apport est de à 50 000 euros, s'appliquant:
- aux éléments incorporels pour 40 000 euros,
- aux éléments corporels pour 10 000 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivants la dernière en date des publications légales au domicile élu sis 80 route de Lyon 21530 La Roche en Brenil.
Les déclarations de créances devront √çtre effectuées au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour l'unique insertion.
La Gérance

AL210711525

ART JUNA

Société à responsabilité limitée
au capital de 750 euros
Siège social : 29 Rue Monge- 21000 Dijon
751 408 584 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ART JUNA en date du 25 Juillet 2013 et d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 27 octobre 2013, enregistré à Dijon le 24/12/2013 bordereau N°2013/2 671 case N°63,
Monsieur Pascal Chagnoleau, demeurant 4 Ruelle du Mugnier 21500 Montigny Montfort a fait apport à la société ART JUNA, société à responsabilité limitée au capital de 750 euros ayant son siège social 29 Rue Monge, 21000 Dijon, immatriculée sous le numéro 751 408 584 RCS Dijon,
1. D'un fonds de commerce de fabrication de jeux et jouets exploité à Semur en Auxoix, pour lequel Monsieur Pascal Chalogneau est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 385 213 129 RCS Dijon,
2. D'un fonds de commerce de fabrication de jeux et jouets exploité à Dijon, pour lequel Monsieur Pascal Chagnoleau est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 385 213 129 RCS Dijon,
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2012.
Ces apports ont été évalués à une valeur nette de 19 394.33 euros.
Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de DIJON et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Pascal Chagnoleau, demeurant 4 Ruelle du Mugnier 21500 Montigny Montfort, chez qui domicile a été élu à cet effet.
La Gérance

AL210711499

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL PINUS MONTANA FRANCE

en liquidation au capital de 5000 euros.
Siège: 24 rue du Bourg à Mont,
21400 Châtillon-sur-Seine.
RCS Dijon 512920802

A compter A.G.E du 27-01-2014: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL210711503

JAMMYS TRANS SARL

SARL au capital de 40.040 €
Siège social :
2 Impasse sous la Patrie
21360 Bligny sur Ouche
353.515.596 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 31 janvier 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a:
- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter de ce jour.
- nommé en qualité de Liquidateur, Madame Martine Joly, demeurant 2 Impasse sous la Patrie, 21360 Bligny sur Ouche
- fixé le siège de liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour Avis.

AL210711513

MODIFICATION DE CAPITAL

FIPELEC

SARL au capital de 3 090 000 Euros
Siège social : 4 allée des Pampres
21121 Fontaine les Dijon
401 591 508 RCS Dijon

Aux termes du PV du 28 décembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire (AGE) a décidé :
- d'approuver le traité d'apport en nature en date du 17 décembre 2013, aux termes duquel M. Christophe Boizard, Mme Martine Boizard, M. Pierre Boizard a fait apport à la société de 7000 actions de la SARL SOPRELTA
- d'approuver l'évaluation des apports pour un montant de 1 115 000 Euros
- d'augmenter le capital social d'un montant de 1 115 000 Euros, par l'émission de 11150 parts, attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport.
Le capital est ainsi porté à 4 205 000 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Dijon.

AL210711510

NON DISSOLUTION

DESIGN 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.800 euros
Siège social : 4, rue Georges Bourgoin
21 121 Fontaine-Les-Dijon
479 956 591 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 janvier 2014 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de Dijon.

AL210711487

TRANSFERT DE SIÈGE

FCIM

SAS au capital de 20.000 €
siège social : 1025 rue Henri Becquerel
17 Parc Club du Millénaire
34000 Montpellier
521.088.559 RCS Montpellier

suivant procès-verbal en date du 24 janvier 2014, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social au 7 rue Xavier Marmier 25000 Besançon, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Modifications seront faites au RCS de Besansançon, où la société sera désormais immatriculée.
Le Représentant Légal.

AL210711501

FRANCHE COMTE INTERIM MEDICAL

sigle : FC INTERIM MEDICAL
SAS au capital de 400.000 €
siège social : 1 rue Jean Monnet
21300 Chenôve
480.230.283 RCS Dijon

suivant procès-verbal en date du 24 janvier 2014, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social au 7 rue Xavier Marmier 25000 Besançon, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Modifications seront faites au RCS de Besan-

çon, où la société sera désormais immatriculée.
Le Représentant Légal.

AL210711502

SARL ALSACIENNE D'HEBERGEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 107 100,00 Euros
Siège social :
9 Boulevard de Brosses - 21000 Dijon
R.C.S : 94B83
Siret : 393 929 997 00020

Transfert de siège social
Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2013, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 20 décembre 2013, le siège social :
qui était à :
9, Boulevard De Brosse, 21000 Dijon
est désormais à :
3, rue du Maire Kuss, 67000 Strasbourg
Le dépôt légal sera effectué au registre de commerce près le Tribunal de Strasbourg.
Pour avis
La Gérante

AL210711504

MARIAGE CAFTAN SARL

au capital de 50000 euros,
2 rue des Peupliers 21800 Quetigny
538 758 434 RCS Dijon.

L'AGE du 01/01/2014 a transféré le siège social à 5 bd champ aux métiers 21800 Quetigny à compter du 01/01/2014. Mention au RCS de Dijon.

AL210711515

SCI LOISEAU

SCI au capital de 10000 €
Siège social: 58 Mirebeau
45210 Ferrières en Gatinais
483429841 RCS Orléans

l'AGE du 01/02/2014 a décidé de transférer le siège social de la société au 25 av pave, 21540 Sombernon, à compter du 01/02/2014
Objet : propriété, administration et exploitation de tout immeuble
Durée : jusqu'au 25/07/2104
Radiation au RCS de Orléans et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL210711520

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**SCP Ludovic GIRAUD -
Franck VANCLEEMPUT -
Thomas PLOTTIN
Véronique SAUQUET-
Florent RENESME- Aurélie BOUVIER
Notaires Associés
27 Boulevard des Alpes
38240 Meylan**

Location gérance
Aux termes d'un acte reçu par Maître Ludovic GIRAUD, Notaire associé à Meylan (Isère), en date du 24 janvier 2014,
La société GV BYMYCAR BOURGOGNE, SAS, au capital de 2.535.728 €, dont le siège est à Ahuy (21121), Rue des Ruchottes, 390.046.878 RCS Dijon.
A donné en location gérance à la société GA BYMYCAR Dijon, SAS à capital variable, dont le siège social est à Chenôve (21300), 5 Rue des Frères Montgolfier, 501.690.911 RCS Dijon,
La branche d'activité de concession automobile, achat, vente, réparation de tous véhicules automobiles, locations de tous véhicules, de la marque « AUDI » dépendant d'un fonds de commerce exploité à Chenôve (21300), 5 Rue des Frères Montgolfier, et pour lequel la société GV BYMYCAR BOURGOGNE est immatriculée sous le numéro 390.046.878 RCS Dijon, pour une durée de Douze (12) mois à compter du 01.01.2014 pour se terminer le 31.12.2014, renouvelable par avenant.
En conséquence, la société GA BYMYCAR Dijon exploitera la branche d'activité louée pour son compte personnel et sous sa seule responsabilité sauf application de l'article L 144-7 du Code de Commerce et de l'article 1684-3 du C.G.I.
Pour avis,

AL210711495

NEOCEANE

SARL au capital de 4000 €
Siège social :
12 Rue des hauts de la combe,
21000 Dijon
422 349 100 RCS de Dijon

L'AGO du 02/01/2014 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. Poittevin Guillaume, à compter du 01/01/2014.
Modification au RCS de Dijon

AL210711511

➜ VENTE

En application des articles L.331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :
Une parcelle de taillis sise commune de Nod sur Seine (21400), cadastrée section ZL n° 23, lieudit «Au petit Nod» d'une superficie de 63a 20ca.
Moyennant le prix de 400,00 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.
Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe au bien ci-dessus désigné, tel qu'il est désigné sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de Nod sur Seine, pour faire connaître à Maître MAGNIN, notaire à Châtillon sur Seine, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.
Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.
Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 :
Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

AL210711507

NIÈVRE

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

GUYOT OLIVIER

Sarl à associé unique au capital de 42000 €
Siège social : Ouroux en Morvan (58230)
rue de Pargon transféré à Ouroux en Morvan (58230) le bourg - 11 av. Marcel Baroin
RCS Nevers 751 340 811

Selon décisions de l'associé unique du 30.01.2014, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, et ce à compter du 01/01/2014 :
Ancienne mention : siège social : Ouroux en Morvan (58230) - rue de Pargon
Nouvelle mention : siège social : Ouroux en Morvan (58230) Le bourg - 11 avenue Michel Baroin.
Pour avis.

AL580711975

**LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles**

LA FERME DU ROMPOUE

Société par actions simplitiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Cuy - 58110 Chougny
RCS Nevers 794 964 767

Décision : AGE du 28 janvier 2014
Objet : Extension de l'objet social
Ancienne mention : Le négoce de tous produits agricoles
Nouvelle mention : Le négoce de tous produits agricoles, l'élevage.
Pour avis.

AL580711977

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur Twitter

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

* sur le site www.infogreffe.fr
* par minitel 3617 Infogreffe*
* par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'information Légale sur les Entreprises.

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 05/02/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
ENDUIT PLUS 58 (SARL)
2, rue Louis Bonnet 58000 Challuy
Tous travaux de Onstruction et finition se rapportant aux façades de bâtiment
RCS Nevers : 452 066 459
Mandataire Judiciaire Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion au BODACC du jugement d'ouverture, au mandataire judiciaire.

AL580711979

Par jugement en date du 05/02/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
VUONO AMENAGEMENTS (SARL)
RN 81 - 58300 Sougy-sur-Loire
Achat, vente, installation, pose de Salles de bains, sanitaire, cuisines, Rév. Murs et sols, carrelage, faïence, travaux maçonnerie, rénovation, décoration intérieure, mobiliers de cuisines et Salles de bains, robinetterie, électroménager
RCS Nevers : 492 799 804
Mandataire Judiciaire Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion au BODACC du jugement d'ouverture, au mandataire judiciaire.

AL580711980

Jugement en date du 05/02/2014, prononçant la résolution du plan et la liquidation judiciaire de :
GERALD MARCELLERS Grégory Vellam
18, avenue du 8 Mai 1945
58660 Coulanges Les Nevers
Surveillance, gardiennage
RCS : 429 074 214
désignant liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans les deux mois de l'insertion au BODACC, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL580711981

Jugement en date du 05/02/2014, prononçant la résolution du plan et la liquidation judiciaire de :
EURL V.J.N. (EURL)
18, avenue du 8 mai 1945
58660 Coulanges Les Nevers
Nettoyage industriel, multiservices, espaces verts, service à la personne
RCS : 479 489 593
désignant liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey- 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans les deux mois de l'insertion au BODACC, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL580711982

Par jugement en date du 05/02/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
NEVER' S TRAINS (SARL)
6, Pont Carreau- 58000 Challuy
Vente et fabrication de modèles réduits (sédentaire et non sédentaire) tirs et vente de feux d'artifice
RCS Nevers : 452 741 747
Date de cessation des paiements : 23/01/2014
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur.

AL580711983

Par jugement en date du 05/02/2014 le Tribunal de Commerce de Nevers a arrêté le plan de continuation avec apurement du passif de
AV3L (SARL)
route de la Marche
58400 La Charité sur Loire
533 790 515
Commissaire à l'exécution du plan :
Selarl Aurélie Lecaudey
14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Le Greffier.

AL580711984

Par jugement en date du 05/02/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec la procédure ouverte à l'égard de :
LINE ET ROSE (SARL)
33, rue du 8 Mai 1945 - 58640 Varennes-Vauzelles
513 583 468
Fabrication entretien réparation maintenance de matériel et flexible hydraulique achat vente matériel de jardin, motoculture de plaisance neufs ou occasions, achat vente entretien réparation de véhicules automobiles et quads sans permis neufs ou occasions, achat vente installation, entretien, réparation de climatisations de véhicules, achat vente installation entretien réparations équipements frigorifiques, travaux de décoration intérieure florale
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers

AL580711985

Par jugement en date du 05/02/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec la procédure ouverte à l'égard de :
CALVI Eddy
13, rue de Paris - 58240 Saint-Pierre-le-Moutier
514 304 799
Boucherie, charcuterie, petite épicerie, fromages avec tournées
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers

AL580711986

Par jugement en date du 05/02/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
Société OZKA (SARL)
1, rue du Petit Sablon- 58000 Nevers
Entreprise générale de bâtiment, maçonnerie, agglo, coffrage, plaques de plâtre, carrelage, construction, démolition, achat et vente de matériaux.
RCS Nevers : 502 032 311
Date de cessation des paiements : 31/01/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey - 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur.

AL580711987

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**SCP THIBERT-MAUGUERE,
Avocats au Barreau de Nevers,
2 rue Hoche 58002 Nevers
TEL. 03.86.71.88.55 - FAX 03.86.57.65.31
Email :
thibert.mauguere.avocats@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

en quatre lots

1er lot de la vente
Un immeuble à usage d'habitation (107.84 m2) sis sur la commune de La Machine (58260), 43 rue Hector Berlioz, cadastré section AS N°663 pour une contenance au sol de 4 ares 15 ca sur la mise à prix de Vingt Cinq Mille Euros (25 000.00 €), outre les charges
2ème lot de la vente
Un immeuble à usage d'habitation (75. 41 m2) sis sur la commune de La Machine (58260), 2 rue Verlaine, cadastré section AR N°589 pour une contenance au sol de 2 ares 89 ca et N°586 pour une contenance de 3 ares 97 ca sur la mise à prix de Quinze Mille Euros (15 000.00 €), outre les charges
3ème lot de la vente
Une parcelle de terre sises sur la commune de La Machine (58260), cadastrée section AE Lieudit «Rue Romain Rolland» N°299 pour une contenance de 7 ares 98 ca
sur la mise à prix de Mille Euros (1 000.00 €), outre les charges
4ème lot de la vente
Une parcelle de terre sises sur la commune de La Machine (58260), cadastrée section AE Lieudit «Rue Romain Rolland» N°300 pour une contenance de 14 ares 05 ca
sur la mise à prix de Deux Mille Euros (2 000.00 €), outre les charges
Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière prés le Tribunal de Grande Instance de Nevers,
du Mardi 18 Mars 2014 à 10 h 30
au Palais de justice de Nevers, place du Palais 58000 Nevers
Visite assurée par la SELARL L.G.W Huissiers de justice associés, 2 Avenue Saint Just 58005 Nevers
le Lundi 24 Février 2014 de 14 H à 15 H
Enchères uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Nevers et sur justification de la consignation en CARPA d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000€.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal de Grande Instance de Nevers, Palais de Justice, Place du Palais et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

AL580711962

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Etude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à Nevers (Nièvre)
10 rue Vauban**

Notaires

Changement de régime matrimonial
Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT , Notaire à Nevers (Nièvre), le 28 janvier 2014, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté universelle par :
Monsieur Marc Henry Varaigne, industriel retraité, et Madame Marie-Françoise Andrée Bernadette Bartot, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000), 9 rue des Perrières.
Nés savoir :
Monsieur à Roubaix (59100), le 21 février 1929,
Madame à Nevers (58000), le 28 mars 1931.
Mariés à la mairie de Nevers (58000), le 10 février 1961, initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Joseph Soulier, Notaire à Nevers (58000), le 9 février 1961.
Actuellement soumis au régime de la Communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Christian Moreno, Notaire à Nevers (58000), le 17 décembre 1991, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de Nevers (58000), le 17 juin 1992.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL580711978

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/01/2014, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée
Dénomination sociale : SERVICES PIECES VEHICULES INDUSTRIELS, par abréviation: «S.P.V.I»
Durée : 99 ans
Siège social : 33 rue Louis Bonnet- 58000 CHALLUY
Capital social : 7 500 €
Objet : Négoce de pièces détachées pour poids lourds ainsi que tout négoce de pièces détachées se rapportant aux activités de l'automobile, du cycle et du motocycle, vente de matériel et équipement d'atelier, activité de conseil et de services
Président : Mademoiselle Emilie FERREIRA demeurant 1 rue des Trappes- 58000 - SERMOISE SUR LOIRE
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Agrément : Les actions peuvent être cédées librement entre associés, par contre les actions ne peuvent être cédées aux ascendants ou descendants ou à des personnes étrangères à la Société qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social
Immatriculation : au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Président

AL580711935

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL des CROTS MAILLOTS prenant effet au 6 janvier 2014 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL DES CROTS MAILLOTS
Siège social : 2 Route des Feuillats - Les Crots Maillots -
58300 Cossaye
Associés gérants: Gilbert Isabelle et Gilbert Hervé, 2
Route des Feuillats - Les Crots Maillots - 58300 Cossaye
Capital social: 540 000 euros divisé en 2700 parts de 200
euros représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du
Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, Les fondateurs

AL580711939

Par acte SSP du 30/01/2014, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SAULIN
Objet social : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, vente de boissons chaudes et froides, produits d'épicerie, entrées chaudes ou froides à emporter
Siège social : 31 rue de Nièvre- 58000 Nevers
Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Gérance : M. Saulin Damien et Mlle Hourlier Coraline, demeurant lieudit «Le Lieu Normand» à Azy Le Vif (58240)
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, la gérance.

AL580711943

EARL DU BOIS DIEU

Bois Dieu - 58400 Raveau

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL DU BOIS DIEU, prenant effet au 5 janvier 2014 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL DU BOIS DIEU
Siège social : Bois Dieu - 58400 Raveau
Associé gérant : M. Jean-Philibert Mellet-Mandard, demeurant Bois Dieu - 58400 Raveau.
Capital social : 181.800 euros divisé en 1.818 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers.
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, le fondateur

AL580711970

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

Avis de constitution
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée AVANT PREMIERE SEQUENCES, au capital de 1.000 €, ayant pour objet principal la production et la réalisation de films éducatifs, publicitaires, techniques pour entreprises et institutionnels. Le siège social est situé 23, rue de la Jonction-58000 Nevers. Le gérant est M. Pierre Demaillet, dt 8, impasse des Pâquerettes- 58180 Marzy.
Pour avis,

AL580711973

Avis de constitution
Sous seing privé du 17 janvier 2014.
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : TAXIS MATHIEU
Siège social : 14, route Buissonnière - Brèves (58)
Objet : l'activité de taxi, ambulance, véhicule sanitaire léger.
Durée : 99 ans
Capital : 8 000 euros
Gérance : Mademoiselle êlodie Demkowiez demeurant 14, route Buissonnière - Brèves (Nièvre). Monsieur Christian Mathieu demeurant 14, route Buissonnière - Brèves (Nièvre)
Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis : le gérant

AL580711974

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

MORVAN PNEU SARL EN LIQUIDATION

Capital de 7 622 euros
38 Avenue St Jean 58800 Corbigny
RCS Nevers 453 937 112

L'AGO du 30.12.2013 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30.11.2013, déchargé M. David Grimardias de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis

AL580711960

PMJ

S.A.R.L.- Capital : 5 000 €
Siège social : Les Ombreaux 58700 Moussy
494 971 245 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2013 a décidé de dissoudre par anticipation la société, à compter de ce jour ; de fixer le siège de liquidation au siège social et de nommer Liquidateur, Mme Marie-Laure Jammaud, Les Ombreaux 58700 Moussy.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2013 a décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur de son mandat, et de constater la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour. Les comptes du Liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Modification et radiation RCS Nevers

AL580711961

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

SARL KOBLOTH EN LIQUIDATION

Capital de 7 600 euros
19 rue de Paris
58240 St Pierre Le Moutier
RCS Nevers 504 936 956

L'AGO du 30/12/2013 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/11/2013, déchargé Mme Sandrine Kobloth de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis

AL580711972

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Me Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (58000)
25 avenue Pierre Bérégovoy

Notaires

Augmentation de capital de la société dénommée « CONCHON », société civile ayant son siège social à Saincaize Meauce (58470), Route des Ecoles, RCS n°799 402 771 Nevers:
Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers, le 4 février 2014, il a été a procédé à l'apport par Monsieur Laurent Conchon et Madame Blandine Bernasconi épouse Conchon, associés de ladite société, d'un bien immobilier situé à Saincaize Meauce (58470), Route des Écoles, estimé à 100.000 €, entrainant la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : capital de 1.000 €
Nouvelle mention : capital de 101.000 €
Pour unique insertion.
Maître Marie Cheramy.

AL580711971

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

MENUISERIE FAVIER LAURENT EURL

au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieudit Mave
58420 Moraches
R.C.S. Nevers 401 786 116

Décision en date du 02.01.2014 : transfert du siège social
du Lieudit Mave 58420 Moraches au 20 Rue de Grenois 58420
Asnan, à compter du 01/01/2014, et modification de l'art. 4 des statuts.
Pour avis

AL580711965

➜ NOMINATION

PARAGON FRANCE

SAS au capital de 40.000 euros
Siège social :
39 rue des Rivières Saint-Agnan
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 431 823 780

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2013, l'associé unique a :
- nommé Monsieur Patrick Crean, demeurant Acacia, Monastery Road, Enniskerry, County Wicklow, Irlande, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Conor Donnelly, démissionnaire;
- nommé Monsieur Laurent Salmon, demeurant 7 rue des Murailles 77700 Magny Le Hongre, en qualité de Directeur Général;
Mention au RCS de Nevers

AL580711957

PARAGON TRANSACTION

SA au capital de 23.093.706 euros
Siège social : 39 rue des Rivières - Saint-Agnan,
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 775 722 218

Aux termes d'une délibération en date du 21 janvier 2014, le Conseil d'administration a :
- pris acte de la démission de Monsieur Conor Donnelly, Directeur Général Délégué, et a nommé en remplacement Monsieur Laurent Salmon,
- coopté Monsieur Laurent Salmon, demeurant 7 rue des Murailles 77700 Magny Le Hongre, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Conor Donnelly, démissionnaire.
Mention au RCS de Nevers

AL580711958

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés du GFA DU PAVILLON, enregistré à Nevers le 22/01/2014, bord 2014 / 103 case n°4 ext 246, contenant changement de gérant du groupement forestier Agricole, au capital de 396.672,34 euros, dont le siège est à Billy sur Oisy, 58500, Savigny, immatriculé au RCS de Nevers n°384.592.226.00011
Suite au décès de Mr Firmin Soenen, gérant de ladite société, les associés décident de nommer:
1°) Mme Bernadette Moreau, veuve de Mr Firmin Soenen, dt à Billy sur Oisy, 58500, Savigny, associée,
2°) Mme Isabelle Soenen, épouse de Mr Thierry Vernillat, dt à Pazy, 58800, Saint-Crémange, associée,
En qualité de co-gérantes pour une durée illimitée et qui auront la faculté d'agir ensemble ou séparément.
En conséquence, ladite société sera à compter du 11 décembre 2013 gérée par Mme Bernadette Soenen et Mme Isabelle Vernillat.
Pour Avis
Les Gérantes

AL580711963

YONNE

➜ MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE MICHEL POITOUT

Société civile
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 71 grande rue,
89144 Varennes
RCS Auxerre 321 394 231

Aux termes d'une délibération en date du 4 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire :
- A modifié la dénomination de la société : DOMAINE POITOUT
- A transféré le siège social à : 2 avenue des enfants de Chablis, 89800 Chablis
Pour avis, la gérance.

AL890711949

S.D.E.

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social: 11 Avenue de L Europe
89100 Sens
790 843 460 RCS Sens

L'AGE du 08/02/2014 a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient: D SA à compter du 08/02/2014.
Mention au RCS de Sens.

AL890711982

➜ APPEL D'OFFRES

Avis d'appel public à la concurrence
MARCHE DE TRAVAUX

Nom et adresse de la Personne publique : Commune de Flogny la Chapelle
2 avenue du Pr.Laubry, 89360 Flogny la Chapelle
tel : 03 86 75 42 85
Personne responsable du marché : . le Maire Mairie, 2 avenue du Pr.Laubry- 89360 Flogny la Chapelle
Objet du Marché : Extension du cabinet du Kinésithérapeute, place du Dr. Zlatoff. Les travaux portent sur un bâtiment neuf d'une superficie totale de 50 m¬≤ de surface.
Type de marché de travaux : exécution de travaux.
Type de procédure : Procédure adaptée en application des articles 26-II-2 et 28 du Codes des Marchés Publics. Le nombre de candidats admis à présenter une offre n'est pas limité. Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant présenté une offre.
Publications antérieures concernant le même marché : Sans objet.
Description succincte du marché : Marché simple de travaux alloti en 9 lots pouvant comporter des options. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.
Code CPV principal : 45212300-9
Renseignements relatifs aux lots :
Lot 01 : GROS ≈íUVRE
Lot 02 : CHARPENTE - COUVERTURE
Lot 03 : MENUISERIE ALUMINIUM
Lot 04 : MENUISERIES INTERIEIURES BOIS
Lot 05 : PLATRERIE CLOISONS SECHES
Lot 06 : PLOMBERIE SANITAIRE
Lot 07 : ÉLECTRICITE- CHAUFFAGE - VENTILATION
Lot 08 : REVETEMENTS DE SOLS SCELLES ET COLLES
Lot 09 : PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX
Des variantes seront elles prises en compte: oui
Durée du marché ou délais d'exécution : 7 mois à compter de la l'ordre de service de démarrage des travaux compris période de préparation
Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2014
Modalité de paiement : 30 jours maximum
Cautionnement et garantie exigées : Garantie à première demande en cas d'avance versée (cf. art. 87 du CMP). Retenue de garantie éventuellement remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Groupement solidaire.
Unité monétaire utilisée : l'euro
Conditions de participation : Critère de sélection des candidatures : Les candidatures seront appréciées au regard des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
-DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants- ex formulaire DC4)
-DC2 (Déclaration du candidat- ex formulaire DC5)
-Qualifications, moyens humains, références de marchés similaires
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
-prix des prestations : 60%
-valeur technique de l'offre et l'évaluation de l'entreprise : 40%
Date limite de réception des offres : 28 Février 2014, à 16 heures
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date de limite de réception des offres.
Autres renseignements : Numéro de référence attribuée au marché par le pouvoir adjudicateur : 2.09.1701 / Construction de salles associatives. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français.
Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation peut être retiré contre remise d'un récépissé ou être envoyés par courrier aux candidats qui en feront la demande par télécopie ou par courrier à l'adresse suivante:
CLEMENT REPROGRAPHIE SARL
15 RUE Joubert
89000 Auxerre
Tél : 03 86 51 76 90
Date limite d'obtention : 18 février 2014 (10 jours avant la date de remise des offres)
Conditions de remise des offres : Voir le règlement de consultation.
Modalité d'ouverture des offres : En mairie de Flogny la Chapelle, séance non publique.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Dijon, 22 Rue Assas 21000 Dijon.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Société Civile de Moyens ASSOCIATION AUXERROISE D'IMAGERIE MEDICALE
64-66 Avenue Hausmann 89000 Auxerre (faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de tous moyens utiles ou nécessaires à l'exercice de leur profession).
RCS Auxerre 394531099. CIP 3522.
Administrateur : la SELAS Segard Carboni 16 Rur de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711964

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la
Sarl Yes Coquines
7 place Robillard 89000 Auxerre.
RCS Auxerre 534217443 (radiée). CIP 3521. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711965

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 prononçant la liquidation judiciaire de
la Sarl KUSTOM PARADISE
9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (Le piercing et le tatouage corporel). RCS Auxerre 793667668. CIP 3523. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711966

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de
la Sarl TISSOT PHILLIBERT DISTRIBUTION
7 Bis route De Clamecy 89480 Etais-la-Sauvin (achat l'importation la revente l'exportation de matériaux de construction). RCS Auxerre 514198522. CIP 3524. Administrateur : la Selas Segard Carboni 16 rue e l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890711967

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 prononçant la liquidation judiciaire de
la Sarl L'ENTRE GUILLEMET
12 rue André Vildieu 89580 Coulanges-la-Vineuse (restaurant bar et annexes). RCS Auxerre 531289064. CIP 3525. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joingy, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711968

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de
Madame Julie Claire Coelho
17 route d'Auxerre 89470 Monéteau (Coiffure mixte). RCS Auxerre 522859149. CIP 3527. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711970

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de
la SAS Embaltech France
6 avenue de Genève 89600 Saint-Florentin (Fabrication d'emballages) RCS Auxerre 490289345. CIP 3528. Administrateur : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711971

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 prononçant la liquidation judiciaire de
la Sarl LE KITCH
7 rue des Caillottes 89000 Auxerre (Discothèque, bar, débit de boissons, petite restauration rapide, jeux, billards, baby-foot, fléchettes, flippers, bornes d'arcade). RCS Auxerre 511222770. CIP 3529. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711972

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de
la SARL MORANGE.ELEC
rue Guilbert Latour 89270 Vermenton. RCS Auxerre 520288226. CIP 3419.

AL890711973

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de
la Sarl LA RIVIERE
3 place de l Eglise 89250 Gurgy. RCS Auxerre 495075582. CIP 3284

AL890711974

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 04/02/2014 prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SARL ELYMO 28 rue Lucile Cormier 89130 Toucy (RCS Nanterre 348 305 137). Liquidateur : SELARL C. BASSE en la personne de Me Christophe Basse 171 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine.

AL890711983

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de
Monsieur William Sylvain MERAT
58 rue Principale Egriselles 89290 Venoy (boucherie hippophagique). RCS Auxerre 420329609. CIP 3526. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890711969

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE: vigne et terre à planter
13 ha 92 a 62 ca - Dessous vaux le bouc: B-638(A)-638(B) - Dessus bon boire: B-665-696-697-698-699 - Dessus de la vaux de bouc: B-636-637 - Dessus des nantelles: ZH-106-107(J)-107(K)-108 - Dessus la vaux de bouc: B-591-592-593(J)-593(K)-616-617-635-641-642-1642-1644-1650-1652 - Les terres rouges: ZE-79-80 - Dessus bon boire: B-695 - Les justemons: ZE-104(K)-104(J)[P1]-105[P1] - Les terres rouges: ZE-71
LA CHAPELLE-SUR-OREUSE - terrain de loisir avec bâti en mauvais état
37 a 50 ca - Montagne d hollard: C-18(A)-18(Z)-50
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 3 mars 2014 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer- CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890711985

Introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : se référer aux articles L551-1 et suivants et R421-1 du Code de justice administrative. Délai de recours contentieux : 2 mois à compter de la notification de la décision faisant grief ou à compter de la publication de l'avis d'attribution conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat n°291545 du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratifs peuvent être obtenus :
Commune de Flogny la Chapelle 2 Avenue du Professeur Laubry 89360 Flogny la Chapelle
Tél : 03 86 75 42 85 - Télécopie : 03 86 75 49 37 - courriel : mairie-flogny-la-chapelle@wanadoo.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre techniques peuvent être obtenus :
SICAHR de l'Aube, 11 rue Georges Pargeas, 10000 Troyes tel : 03.25.73.36.30 - télécopie: 03.25.73.37.53 - christophe.richard@sicahr.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication: 05 février 2014

AL890711953

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 janvier 2014 à CUSSY LES FORGES il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI CFM
Forme : société civile immobilière.
Objet : Acquisition, location, gestion d'immeubles.
Capital social : 15 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Siège social : 4 rue de la Cure, 89420 Cussy Les Forges.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants associés : M. Claude Mauchosse et Mme Florence Gelinotte, épouse Mauchosse, demeurant ensemble 4 rue de la Cure, 89420 Cussy les Forges.
Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à agrément donné à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant

AL890711927

Avis est donné de la constitution de la SARL: «Show-Must» au capital variable de 1 euro. Siège social :129 allée des violettes 89110 Sommecaise.
Objet : Préparation, présentation d'animaux domestiques en concours, handler, cavalier, toilettage, tatoueur, garde d'élevage, achat, vente et élevage d'animaux domestiques et compagnies, chiens, chats, chevaux.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Gérant : Me. Ludivine Bréelle est désigné en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée.
Pour avis et mention,
Fait à Sommecaise, le /12/2013.
Me Bréelle Ludivine, (gérante).

AL890711930

Maître Olivier REYNOLD de SERESIN notaire à Sennecey le Grand (71240)

A reçu le 1er février 2014, les statuts du groupement foncier enregistrés à Chalon sur Saône et dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «GFA LE SAUGEOT EN BRESCUL»
Forme : Groupement foncier agricole
Capital Social : 584.000,00 € par apports en numéraire
Siège Social : Perrigny (89000), 25 Grande Rue
Objet Social : propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet.
Le groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens compris dans son patrimoine.
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.
Co-Gérants : M. Christophe Philippon demeurant Perrigny (89000), 25 Grande Rue, et M. Didier Philippon demeurant Perrigny (89000), 45 Grande Rue
Pour Avis, Le Notaire

AL890711946

Dénomination: SAM INVEST
Forme: SCI
Capital: 500 euros
Siège: la Pate d oie 89200 Givry
Objet: Achat vente de terrain et locaux.
Durée: 99 ans
Gérant: M. Adjou Mahieddine, 62 rue des Fourneaux 21210 Saulieu
RCS: Auxerre

AL890711498

Avis de constitution
Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : E.M. Informatique
Forme : Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 8000,00 euros
Siège Social : 10, route de Champcevrais, 89350 Champignelles
Objet Social : Ventes de matériel informatique
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Président : MouffronEric demeurant à Champignelles (89350) 10, route de Champcevrais
Immatriculation : registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL890711951

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 février 2014 il a été constitué une société
Dénomination sociale : RELAIS NHFK
Siège social : 3 Place de l'église, 89520 Ste Colombe sur Loig
Forme : SARL
Capital : 1000 €
Objet social : Exploitation tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, exploitation nom propre, activités bar, restaurant, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter. Et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement
Gérance : Monsieur Noël Hamen, 8 Rue du puits neuf, 89520 Sougères en Puisaye
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890711955

Constitution : suivant acte reçu par Maître Renaud Groslambert, notaire à Voulx, le 12 décembre 2013. Il a été constitué une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ZARZIS
Forme : société civile
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droit immobiliers.
Siège social : Migennes (89400), 35 avenue Jean Jaurès
Durée : 99 ans, du jour de son immatriculation
Capital social : Mille huit cent euros (1.800,00 eur)
Gérant : Monsieur Tarek Abadi, demeurant à Migennes(89400) 8 rue Louis Jovet
La société sera immatriculée au R.C.S de Sens
Cession de parts - Agrément : les parts sociales, librement cessibles entre associés

AL890711958

Dénomination: France Etanche
Forme: SARL Capital: 5000 euros
Siège: 7 rue la Fontaine 89100 Sens
Objet: Etanchéité,couverture.
Durée: 99 ans
Gérant: M. GúL Engin, 7 rue de la Fontaine 89100 Sens
RCS: Sens

AL890711960

CUMA DES NOBLES VIGNES

Suivant acte sous seing privé en date du 29 janvier 2014, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole dénommée «Cuma des Nobles Vignes».
Son siège social est établi chez Isabelle Garnier, 23 rue du Pont 89450 Saint-Père.
Elle sera immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Le président

AL890711961

Dénomination: SCI FAMILIALE SYLJO
Forme: SCI
Capital: 87 000 euros
Siège: 13 rte de Beaudemont 89500 Villeneuve-sur-yonne
Objet: Gestion du patrimoine immobilier de la Sci Familiale.
Durée: 99 ans
Gérant: M. Le Breton Joel, 46 rue Camille Desmoulins 94600 Choisy-le-roi RCS: Sens

AL890711963

Aux termes d'un acte ssp du 04.02.14, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : AE.BTP
Siège : 17 chemin de la Bottière, 89340 Villeneuve la Guyard
Durée : 99 ans
Capital : 5 000 €
Objet : travaux de terrassement, travaux publics, location de matériels travaux publics.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Président : De Almeida Antonio, demeurant 17 chemin de la Bottière, 89340 Villeneuve la Guyard
Immatriculation RCS Sens

AL890711984

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 15/11/2013 concernant la société AKS EXPLOITATION, il convenait de lire : « Le 30/11/2013, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation » au lieu de : «le 31/03/2013».

AL890711981

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES CROIX

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 6 les Croix - 89500 Bussy le repos
494 972 466 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31 décembre 2013, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société le 1er janvier 2014, et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Anne Guérin demeurant à Joigny (Yonne), boulevard du Nord, résidence Saint Jacques, à compter du 1er janvier 2014 inclus. Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège social de la société reste fixé à Bussy le Repos(Yonne), 6 les Croix, adresse à laquelle la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL890711914

ADB LE TRAITEUR

SARL au capital de 500 €
Siège social : 5 rue Henri Cavallier
89100 Saint-Denis
488 650 706 RCS de Sens

L'AGO du 27/12/3013 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2013.
Radiation au RCS de Sens

AL890711950

MODIFICATION DE CAPITAL

AMBULANCES DE L'YONNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 16 000 €
Siège social : 9 avenue du 8 mai 1945
89 1 00 Sens
483 934 696 RCS Sens

Suivant décisions de l'associé unique du 24 janvier 2014, le capital social a été augmenté de 184 000 € par incorporation de réserves pour le porter à 200 000 €. L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante : Le capital social est fixé à la somme de deux cents mille (200 000) euros. Il est divisé en deux mille (2 000) parts sociales de cent (100.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique. L'objet social de la société a été étendu, à compter du 24/01/2014, aux activités suivantes : Transports de personnes par taxis ; L'article 2 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL890711952

Société civile, dénommée

GFA DES QUATRE SAISONS

Siège : Chemilly-sur-Serein (Yonne)
4, rue de la Gare
Capital de Neuf cent quarante cinq mille euros(945.000,00 €)
RCS d'Auxerre sous le numéro 450 084 959

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David Fonteneau, notaire à Chablis, le 10 décembre 2013, le capital social de la société civile «GFA DES QUATRE SAISONS» sus énoncée qui était de neuf cent quarante cinq mille euros (945 000,00€) a été porté à un million trois cent vingt trois mille euros (1 323 000,00€) au moyen de divers apports effectués tant en nature qu'en numéraire par les associés.
Les statuts ont été modifiés en conséquences de la manière suivante :
L'ancien paragraphe capital social
Le capital social est fixé à la somme de neuf cent quarante cinq mille euros (945 000,00€) montant des apports effectués par les associés.
(le reste sans changement)
Le nouveau paragraphe capital social
Le capital social est fixé à la somme de un million trois cent vingt trois mille euros (1 323 000,00€), montant des apports effectués par les associés.
(le reste sans changement)
Pour avis
Maître Jean-David Fonteneau

AL890711979

TRANSFERT DE SIÈGE

BEE TO BEE

SARL au capital de 2000 €
Siège social : 5 Rue Des Epenards, Sérilly,
89510 Étigny
491 816 195 RCS Sens

L'AGE du 31/12/2013 a décidé de transférer le siège social de la société 22 Rue Edouard Bouthier, 89500 Villeneuve-sur-Yonne, à compter du 31/12/2013.
Mention au RCS de Sens

AL890711956

BEE PRINT

SARL au capital de 24000 €
Siège social : 5 Rue des Epenards, Sérilly,
89510 Étigny
422 453 001 RCS Sens

L'AGE du 31/12/2013 a décidé de transférer le siège social de la société 22 Rue Edouard Bouthier, 89500 Villeneuve-sur-Yonne, à compter du 31/12/2013.
Mention au RCS de Sens

AL890711957

SCI DE LA TOUCHE

Société civile immobilière
au capital de 460 396,03 euros
Siège social : 30 rue de la Vallée Collion
45110 Châteauneuf sur Loire
En cours de transfert : 18 rue de l'Europe
89100 Maillot
314 973 264 RCS Orléans

Transfert de siège social.
Aux termes d'une délibération en date du 16 janvier 2014, l'Assemblée Générale mixte a décidé :De transférer le siège social de Châteauneuf sur Loire (45) 30 rue de la Vallée Collion à Maillot (89)18 rue de l'Europe, à compter du 16janvier 2014, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 5 février2079, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts
- de nommer en qualité de gérant Monsieur Fabrice Macheret demeurant à St Denis Les Sens (89)Granchette, 3 rue du Moulin, en remplacement de Mesdames Dominique Champeau, Annie Champeau et Elisabeth Champeau, cogérantes démissionnaires. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de Sens.La Société dont l'objet social est l'acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Le capital a été formé d'apports en numéraire en totalité.
Pour avis, la Gérance.

AL890711980

DÉMISSION

TOURSOR

SAS au capital de 123 000 euros
Siège social : ZA route de Passy
89510 Veron
705 580 223 RCS Sens

Aux termes d'une AGO du 22.01.2014 :
,Ä¢ il a été pris acte de la démission de M. Bruno Pfyffer d'Altishofen de son mandat d'administrateur et décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Geoffroy Pfyffer d'Altishofen demeurant 80 boulevard de la République 92 100 Boulogne Billancourt.
,Ä¢ il a été pris acte de la démission de la société AMIQUAR de son mandat de Président et décidé de nommer en remplacement M. Geoffroy Pfyffer d'Altishofen. La société AMIQUAR conserve son mandat d'administrateur de la Société.
Aux termes d'un conseil d'administration du 22.01.2014 M. Geoffroy Pfyffer d'Altishofen a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de la société AMIQUAR.
Dépôt légal au TC de SENS.

AL890711962

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TWINN SERVICES

SARL au capital de 6000 €
Siège social :10 Avenue Georges Clemenceau,
89140 Pont-sur-Yonne
514 458 520 RCS de Sens

L'AGE du 31/12/2013 a nommé en qualité de gérant M. Ramaroson Léopold, demeurant 4 Ter Square de Versailles, 78160 Marly-le-Roi en remplacement de M. Rakotonizao Ratovo, à compter du 31/12/2013.
Modification au RCS de Sens

AL890711954

SEUTET-DELIRY AVOCATS AARPI
35, rue de Louis Broglie- 21000 Dijon

Début de location gérance
Suivant acte sous seing privé en date du 28/01/2014, la Société LASERSOUND EVENEMENTIEL, SARL au capital de 80.000 €, ayant son siège social Les Guettes, Fontette, 89450 Saint Père, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° B 753 105 584, a donné en location-gérance à la Société NIGHT AND DAY, SARL au capital de 10.000 €, en cours d'immatriculation au RCS d'Auxerre, ayant son siège social 10 route de Paris- 89200 Avallon, un fonds de commerce de disco mobile, animation et organisation de soirées ; prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images et vidéo, les costumes, la fourniture d'énergies par groupe électrogène ; achat, vente, location de matériel hi-fi, de sonorisation, d'éclairage et de mobilier de réception, vente de photos et vidéos ; production , présentation, promotion et organisation de spectacles des arts de la scène sis et exploité Les Guettes, Fontette, 89450 Saint Père, sous le nom commercial « LASERSOUND EVENEMENTIEL », immatriculé au RCS de Dijon sous le n° SIRET 75310558400019, à compter du 28/01/2014 pour une durée indéterminée.
Pour avis

AL890711959



▶ Sudoku

	4							7
				5			9	
1	2	3	7					
	1	9			3			6
6								5
3			1			2	7	
					4	7	6	3
	6			7				
4							5	

Résultat du précédent numéro

8	3	5	9	7	4	2	6	1
2	6	7	5	3	1	8	9	4
9	4	1	6	2	8	5	7	3
7	9	8	4	1	5	3	2	6
6	1	3	7	9	2	4	8	5
5	2	4	8	6	3	7	1	9
3	7	9	2	5	6	1	4	8
1	8	2	3	4	9	6	5	7
4	5	6	1	8	7	9	3	2

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Terres de Bourgogne

Comment le préférez-vous ?

BULLETIN D'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU
Votre abonnement 2014


1 > Version **Papier**


2 > Version **Numérique**


3 > Version **Papier + Numérique**

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____
date d'expiration: ____/____
Prénom ____ Nom ____
Raison sociale ____
Adresse ____
Lieu-dit ____ CP ____ Ville ____
Tel. ____ Fax
Mobile ____ Signature
Email:
☐ **Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail**

*Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Porcs ☐ Fruits & légumes ☐ Grandes cultures ☐ Vigne ☐ Pâtre ☐ Lait élevage ☐ Aviculture ☐ Chèvre

☐ **Je demande une facture**

☐ Je m'abonne à la version **PAPIER**
1 ☐ Pour 1 an 100 € ☐ Pour 2 ans 189 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL ____

☐ Je m'abonne à la version **NUMERIQUE**
2 ☐ Pour 1 an 50 € ☐ Pour 2 ans 100 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL ____

☐ Je m'abonne à la version **PAPIER + NUMERIQUE**
3 ☐ Pour 1 an 115 € ☐ Pour 2 ans 200 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL ____

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 15 février 2014 au 21 février 2014

Samedi 15

TF1
20.50 The Voice. Divertissement présenté par Nikos Aliagas, avec Florent Pagny, Jenifer, Mika et Garou.
23.20 The Voice, la suite.
00.30 Les experts, Miami ⓬.

France 2
20.45 Le plus grand cabaret du monde. Divertissement présenté par Patrick Sébastien, avec Pascal Obispo, Flora Coquerel, Jean-Jacques Bourdin, Baptiste Giabiconi, Sylvie Testud, Arnaud Ducret, Alix Poisson, Michel Vuillermoz, Anne Roumanoff, Marion Game, Philippe Candeloro, etc.
23.15 On n'est pas couché. Magazine présenté par Laurent Ruquier.

France 3
20.45 Le sang de la vigne «Le mystère du vin jaune». Téléfilm avec Pierre Arditi, Yoann Denaive, Jean-François Stévenin, Delphine Chanéac.
22.45 Un soir à Sotchi. Magazine.
23.30 Le piège afghan. Téléfilm avec Marie-José Croze (1h30).

Arte
20.50 L'aventure humaine «La statue de la Liberté : Naissance d'un symbole». Documentaire.
22.20 Super-héros «L'éternel combat (3/3) : Tous des héros ?».
23.15 Tracks. Magazine.

M6
20.50 Hawaii 5-0. Série avec Alex O'Loughlin ⓾.

Canal +
20.55 Effets secondaires. Thriller (2012) de Steven Soderbergh, avec Jude Law, Rooney Mara (1h42) ⓾.

Dimanche 16

TF1
20.50 Les Tuche. Comédie (2011) de Olivier Baroux, avec Jean-Paul Rouve, Isabelle Nanty, Claire Nadeau (1h31).
22.50 Esprits criminels. Série ⓬.

France 2
20.45 Burn after Reading ★★★. Comédie (2008) de Ethan Coen et Joel Coen, avec George Clooney, Brad Pitt, Frances McDormand, John Malkovich, Tilda Swinton (1h32) ⓾. (voir Sélection)
22.25 Non élucidé «L'affaire Dupont de Ligonnès». Magazine.

France 3
20.45 Les enquêtes de Morse «Visite royale». Série avec Shaun Evans.
22.40 Un soir à Sotchi. Magazine.
23.30 La femme que j'ai le plus aimée. Comédie en NB (1942) de Robert Vernay, avec Arletty (1h40).

Arte
20.45 La grande illusion ★★★. Drame en NB (1937) de Jean Renoir, avec Jean Gabin, Pierre Fresnay, Erich von Stroheim (1h53). (voir Sélection)
22.35 Charles Trénet, l'ombre au tableau. Documentaire.

M6
20.50 Zone interdite «Prêts à tout pour sauver leur couple !». Magazine présenté par Wendy Bouchard.
23.00 Enquête exclusive «Policiers et gendarmes : Alerte en Guadeloupe». Magazine de Bernard de La Villardière.

Canal +
20.55 Football «Saint-Étienne/Marseille».

Lundi 17

TF1
20.50 Joséphine, ange gardien «Restons zen !». Téléfilm avec Mimie Mathy, Daphnée Hacquard.
22.55 New York, unité spéciale ⓬.
01.25 Au Field de la nuit, avec Anne Plantagenêt, Thomas Dietrich, Fariba Hachtroudi, Michel Fau, Rose.

France 2
20.45 Broadchurch (1, 2 et 3/8) ★★★. Série avec David Tennant, Olivia Colman, Andrew Buchan, Jodie Whittaker, Vicky McClure, Arthur Darvill (2h18) ⓾. (voir Sélection)
23.15 Un œil sur la planète «Indonésie : Le nouveau tigre asiatique ?». Magazine de Etienne Leenhardt.
01.00 La comtesse aux pieds nus. Drame (1954) de Joseph L. Mankiewicz, avec Ava Gardner, Humphrey Bogart, Edmond O'Brien (2h15).

France 3
20.45 Signé Mireille Dumas «Line Renaud et Dany Boon, la fierté des Ch'tis» ★★. (voir Sélection)
23.45 Un soir à Sotchi. Magazine.

Arte
20.50 Les sentiers de la gloire. Drame en NB et VO (1957) de Stanley Kubrick, avec Kirk Douglas (1h26).
22.15 L'adieu aux armes. Comédie dramatique en VO (1932) de Frank Borzage, d'après Hemingway, avec Gary Cooper, Helen Hayes (1h25).

M6
20.50 Top chef. Divertissement.
23.55 Norbert et Jean «Le défi».

Canal +
20.55 Braquo (3 et 4/8). Série ⓬.

Mardi 18

TF1
20.50 Person of Interest : «Mauvais endroit, mauvais moment», «Pour quelques milliards», «Pour sa défense». Série avec Taraji Henson, Kevin Chapman, Michael Emerson ⓾.
23.30 Following. Série ⓬.

France 2
20.45 Secrets d'histoire «François Ier, le roi des rois» ★★★. Magazine présenté par Stéphane Bern, avec Thierry Crépin-Leblond, Claude Dufresne, Franck Ferrand, et Gonzague Saint Bris. (voir Sélection)
22.35 Infrarouge : «Les nounous», «Des enfants faits main».

France 3
20.45 Plus belle la vie. Série avec Michel Cordes, Rebecca Hampton, Paul Barge, Pascale Roberts.
23.35 Un soir à Sotchi. Magazine.

Arte
20.50 Raids financiers à la russe.
22.20 Débat.
22.35 Attentat de Lockerbie «La piste inexplorée». Documentaire.
23.30 Les prochains rois du pétrole. Documentaire.

M6
20.50 Les aventuriers de l'arche perdue. Aventures (1981) de Steven Spielberg, avec Harrison Ford, Karen Allen, Paul Freeman (1h50).
23.00 Bad Boy 2. Policier (2003) de Michael Bay, avec Martin Lawrence, Will Smith (2h27) ⓾.

Canal +
20.55 Football «Ligue des Champions : Bayer Leverkusen/PSG».

Mercredi 19

TF1
20.50 Les experts : «Un aller pour Vegas», «Un retour pour New York», «Mort en direct», «Cartes à jouer». Série avec Ted Danson, Elisabeth Shue ⓾.

France 2
20.45 Passage du Désir «Le secret de Manta Corridor». Téléfilm avec Muriel Robin, Anne le Nen (1h27).
22.20 La parenthèse inattendue. Magazine présenté par Frédéric Lopez, avec Yves Duteil, Chantal Ladesou, Noémie Lenoir.

France 3
20.45 Le grand tour «Du Québec à la Louisiane : Quand l'Amérique était française». Magazine de Patrick de Carolis, avec André Manoukian.
23.45 Un soir à Sotchi. Magazine.

Arte
20.50 Tomboy. Comédie dramatique (2011) de Céline Sciamma, avec Zoé Héran, Malonn Lévana (1h19).
22.10 Happiness «Une vie meilleure». Documentaire.
23.40 Un monde mystérieux. Comédie dramatique en VO (2010) de Rodrigo Moreno, avec Esteban Bigliardi, Cecilia Rainero (1h27).

M6
20.50 D & Co, une semaine pour tout changer. Magazine présenté par Valérie Damidot.

Canal +
20.55 Amour & turbulences. Comédie (2012) de Alexandre Castagnetti, avec Ludivine Sagnier, Nicolas Bedos, Jonathan Cohen (1h33) ⓾.

Jeudi 20

TF1
20.50 RIS police scientifique : «Chute libre», «Diamant bleu». Série avec Laurent Olmedo, Stéphane Metzger, Delphine Rollin.
23.50 24 heures aux urgences «L'inquiétude d'une mère» ⓾.

France 2
20.45 Envoyé spécial : «Ma vie sous tutelle», «Afghanistan : Un retrait au goût amer». Magazine présenté par Guilaine Chenu et Françoise Joly.
22.20 Complément d'enquête «Cannabis : Les sacrifiés du pétard». Magazine présenté par Benoît Duquesne.
23.30 Alcaline, le mag «Étienne Daho». Magazine.

France 3
20.45 Wasabi. Comédie (2001) de Gérard Krawczyk, avec Jean Reno, Ryoko Hirosue, Michel Muller, Carole Bouquet, Michel Scouneau (1h34).
23.25 Un soir à Sotchi. Magazine.

Arte
20.50 Oliver Twist (2/2). Téléfilm en VO (2007) d'après Charles Dickens, avec William Miller (1h26).
22.15 Rani (1, 2 et 3/8). Série avec Mylène Jampanoï, Jean-Hugues Anglade, Rémi Bichet (2h36).

M6
20.50 Bones : «Lune de miel», «Guido on the Rocks», «Scientifique tous publics», «La vérité masquée», «Émancipation». Série avec Emily Deschanel ⓾.

Canal +
20.55 Homeland (7 et 8/12). Série avec Claire Danes, Mandy Patinkin ⓬.

Vendredi 21

TF1
20.45 Vendredi, tout est permis avec Arthur. Divertissement présenté par Arthur, avec Franck Dubosc, Arnaud Ducret, Pascal Obispo, Ariane Brodier, Rachid Badouri, Kev Adams, Titoff, Fauve Hautot, Anthony Kavanagh et Claudia Tagbo.
23.30 Florence Foresti «Mother Fucker». Spectacle.

France 2
20.50 Rugby «Tournoi des VI Nations : Pays de Galles/France».
22.55 Ce soir (ou jamais !). Magazine présenté par Frédéric Taddéi.

France 3
20.45 Thalassa «Scandinavie, escales nordiques». Magazine.
23.10 Un soir à Sotchi. Magazine.
23.55 L'héritage infernal «Descendants de nazis». Documentaire.

Arte
20.50 Trois pièces, cuisine, bains. Téléfilm avec Jacob Matschenz, Anna Brüggemann, Robert Gwisdek (1h51).
22.45 Et le singe inventa la culture. Documentaire.
23.35 Drama consult «Une expérience nigériane». Documentaire.

M6
20.50 Elementary : «Tueurs en série», «À vos risques et périls». Série avec Jonny Lee Miller, Lucy Liu ⓾.

Canal +
20.55 Boule & Bill ★★. Comédie (2013) de A. Charlot et Franck Magnier, avec Franck Dubosc, Marina Foïs, Charles Combrez (1h19). (voir Sélection)

SÉLECTION


FTV - Patrick Redmond - ITV

Broadchurch (1, 2 et 3/8) - Dans la ville balnéaire de Broadchurch, on découvre sur la plage le cadavre d'un enfant. La police constate qu'il ne s'agit pas d'un suicide, mais d'un meurtre. C'est le commandant Alec Hardy qui mène l'enquête. Toujours aussi percutants, dans l'écriture comme dans la mise en scène de leurs séries, les Britanniques offrent une série policière, dont la particularité est qu'elle est centrée sur les hommes. D'abord sur la famille de la victime, puis sur les habitants bouleversés de la ville, enfin sur le couple atypique d'enquêteurs. Sans violences ni coups de feu, cette histoire décrit comment une paisible ville se trouve bouleversée par cette tragédie (arrivée des journalistes, révélations et soupçons qui s'enchaînent, etc.). C'est tendu, nerveux et passionnant jusqu'à la fin. Au passage, les auteurs dénoncent le cynisme des journalistes, mais aussi la crédulité de leurs lecteurs, sans oublier les ravages de la rumeur. L'interprétation est à l'unisson, avec un excellent David Tennant, dans un rôle de policier blessé par la vie, et une Olivia Colman qui lui donne la réplique avec finesse et émotion. Quelques touches d'humour viennent alléger cette histoire sombre et tragique, ainsi que des touches de spiritualité, avec la présence apaisante d'un jeune prêtre. ***Lundi 17, sur France 2, à 20h45.***

Burn after Reading - Viré sans ménagement de la CIA, Osborne Cos décide d'écrire ses Mémoires. Une bande de minables plongée dans une histoire improbable, tel est le cocktail de cette comédie déjantée, bien dans la manière des frères Coen. Grâce à un scénario parfaitement agencé, ils prennent un malin plaisir à entraîner leurs pitoyables héros dans une aventure loufoque. Brad Pitt, les cheveux péroxydés, interprète avec gourmandise le parfait crétin qui se prend pour un caïd. Sans parler de George Clooney, épatant en séducteur minable. C'est loufoque, bien maîtrisé et réjouissant. Quelques trivialités. ***Dimanche 16, sur France 2, à 20h45.***

La grande illusion - «Un camp de prisonniers, ça sert à s'évader», déclare Boëldieu, un officier aristocrate, dans un camp de prisonniers, durant la Première Guerre mondiale. On ne se lasse pas de voir et de revoir ce grand chef-d'œuvre de Jean Renoir. Ce réquisitoire contre la folie des hommes, en même temps que plaidoyer pour la fraternité entre les peuples, est un des sommets de l'art cinématographique. L'interprétation est exceptionnelle. ***Dimanche 16, sur Arte, à 20h50.***

Secrets d'histoire «François Ier, le roi des rois» - Il fut l'un des rois les plus aimés de ses sujets. L'un des plus flamboyants aussi. Ami des arts et des femmes, François Ier a marqué son temps et construit de superbes châteaux. On retrouve avec grand plaisir Stéphane Bern, avec cet épisode passionnant qui fait revivre le grand roi de la Renaissance. Les images des châteaux sont superbes, et l'on apprend beaucoup de choses sur l'époque, en particulier sur Léonard de Vici, grand ami du monarque. Quant aux témoignages des historiens et des écrivains, ils sont passionnants. ***Dimanche 16, sur Arte, à 20h45.***

Signé Mireille Dumas «Line Renaud et Dany Boon, la fierté des Ch'tis» - Nés à Armentières, dans le Nord de la France, Line Renaud et Dany Boon ont tous deux grandi dans un milieu populaire, mais entourés de beaucoup d'affection. Ce magazine, qui offre un portrait croisé de ces deux stars, montre qu'il existe de nombreux points communs dans leur vies. Aussi amusante qu'émouvante, cette émission est un magnifique hommage à l'amour de leur mère respective. ***Lundi 17, sur France 3, à 20h45.***

Boule & Bill - Personne ne veut de ce cocker, car il a le poil roux. Dès que Boule, un garçon aux cheveux roux, le remarque à la SPA, il tombe sous son charme. Sans être un chef-d'œuvre, cette charmante adaptation de la BD de Jean Roba ravira les enfants, par le charme de son histoire. La reconstitution des années 70 est soignée, et les gaffes de Bill provoquent souvent le rire, d'autant que les pensées des animaux sont exprmiées en voix off. Franck Dubosc est épatant en père psychorigide, bien loin des exubérances un peu agaçantes de la série «Camping». ***Vendredi 21, sur Canal +, à 20h55.***

De Poiseul-la-Ville au désert marocain

Deux jeunes côte d'oriens de 19 ans participent à la 17ème édition du 4L Trophy. Un rallye humanitaire durant lequel ces deux fils d'agriculteurs vont parcourir le désert marocain.

Mathieu Bertrand et Vivien Grandchamps sont prêts, tout comme leur Renault 4 L. Depuis plusieurs mois ces copains d'enfance de Poiseul-la-Ville, tous deux enfants d'agriculteurs, sont à pied d'œuvre. L'aventure a démarré en avril 2013, au retour d'un ami commun qui venait lui aussi de participer au 4L Trophy. C'était donc décidé, Mathieu et Vivien parcourront les dunes marocaines en 2014, mais pas à bord d'un rutilant 4x4. Leur seul moyen de locomotion pour parcourir les 6 000 kilomètres qui les attendent sera la mythique voiture de nos aïeux. Mais *«tiendra-t-elle le coup ?»* s'inquiète Mathieu. C'est là la seule appréhension que l'on perçoit chez les jeunes aventuriers.

Durant plusieurs mois de préparation, la 4L léguée par le grand père d'un des jeunes pilotes, a subi un check-up complet. Rehausse de la suspension, pose de feux supplémentaires, de plaques de protections sous le châssis, de pare-chocs renforcés, d'un ventilateur additionnel… seul le moteur n'a subi aucune transformation. *«C'est une des conditions pour participer au 4L trophy»* confie Vivien.

Une action solidaire

Durant dix jours, Vivien et Mathieu vont participer à une épreuve sportive, mais pas seulement. En effet, cet événement sportif porte aussi un incroyable élan de solidarité, une valeur importante lors de cette compétition. Du bitume espagnol aux dunes de sable de Merzouga, l'entraide sera partout au rendez-vous. Crevaison, ensablement, problème mécanique… on n'hésite pas à se donner un coup de main, souvent salvateur, entre concurrents.

Et cette solidarité va encore plus loin. Chaque année les participants se mobilisent pour améliorer les conditions de vie des enfants défavorisés du sud marocain. Chaque équipage achemine ainsi dans sa 4L du matériel scolaire, d'hygiène et sportif et ira, pendant la course, à la rencontre des populations locales.
Au delà du "fun", c'est sans aucun doute cet aspect humanitaire qui a séduit nos jeunes bourguignons. *«Ça fait plaisir de pour-voir aider des personnes qui ont moins que nous, et qui n'ont pas eu la chance que l'on a eu»* précise Vivien Grandchamps.

Une course atypique

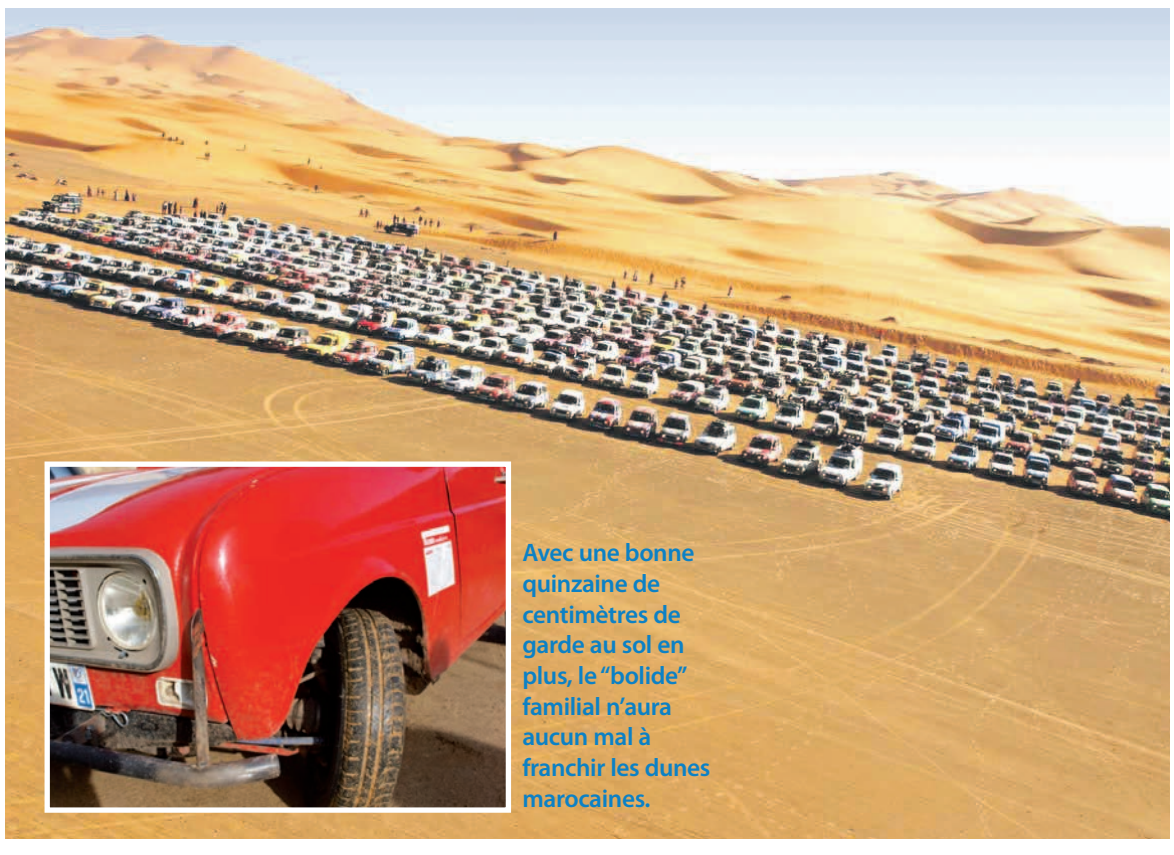
A J-7 avant le départ, Mathieu et Vivien ne semblent pas plus inquiets que cela. Pour tous les deux ce sera la première fois qu'ils quittent la France pour un pays chaud. Des conditions climatiques particulières pour la voiture, comme pour les pilotes. Pourtant, il leur faudra rester concentré pour affronter les 1 500 autres équipages décidés à en découdre. De Saint Jean de Luz à Marrakech, les 6 000 kilomètres à parcourir risquent d'être éprouvants, surtout avec pour seuls compagnons un road-book, une carte et une boussole. Au placard donc les Smartphones-GPS pour ces deux jeunes de 19 ans qui vont devoir se familiariser avec des outils de navigation d'un autre temps. Un obstacle qui ne semble pas insurmontable pour l'équipage qui s'en amuserait presque *«On verra là-bas»*.

FRÉDÉRIC DUCLOS



Lundi dernier, Mathieu Bertrand et Vivien Grandchamps ont quitté leur village pour rejoindre Saint-Jean-de-Luz, point de départ du 4L Trophy 2014-02-11.

L'habitacle, tout comme de nombreux autres éléments de la 4L, a subi quelques améliorations. Seul le moteur ne peut pas être modifié.



Avec une bonne quinzaine de centimètres de garde au sol en plus, le "bolide" familial n'aura aucun mal à franchir les dunes marocaines.

Plus de 1500 Renault 4L sont engagées pour l'édition 2014.

▶ 4L Trophy, une course d'orientation unique au monde

La 17ème édition du célèbre 4L Trophy, se déroule du 13 au 23 février entre la France, l'Espagne et le Maroc.
Cet événement étudiant, mythique et totalement hors normes, rassemble près de 3 000 jeunes venus de 1 200 écoles différentes. C'est le 1er rallye raid réservé aux étudiants. Ils sont âgés de 18 à 28 ans et viennent du monde entier (France, Belgique, Brésil, Suisse, Espagne, Canada, Allemagne, Pologne...). En 2013, près de 700 000 visiteurs uniques se sont connectés sur le site www.4ltrophy.com et les vidéos du rallye ont été vues sur Dailymotion par près de 1,5 million de visiteurs.
Les équipages ont pris le départ hier du Futuroscope de Poitiers ou de Saint Jean de Luz. Après les vérifications techniques et administratives obligatoires, les équipages sont prêts à franchir les portes de l'inconnu, après de longs mois de préparation, de rêves et de galère. Direction Marrakech où ils arriveront dans 10 jours, après avoir parcouru un périple de 6 000 kilomètres de bitume, de pistes et de dunes dans le somptueux décor du Grand Sud marocain, à bord d'une 4L.
Le 4L Trophy est un rallye raid d'orientation et non une course de vitesse. Les équipages doivent s'orienter dans le désert marocain uniquement à l'aide d'une carte, d'une boussole et d'un road book. Et oui les GPS sont interdits ! Pour remporter l'étape du jour, il faut avoir parcouru le moins de kilomètres et franchi les parties difficiles avec le plus de facilité. «*L'organisation de ce raid est issue de la plus pure tradition des rallyes-raids africains comme le Paris-Dakar. Par contre, toute notion de vitesse est exclue. Le classement s'effectue sur la base d'un kilométrage lié à l'orientation et sur les nombreuses épreuves, comme le franchissement de dunes ou de cols*» explique Jean-Jacques Rey, le Directeur Général de Désertours, créateur et organisateur du 4L Trophy.
Ici, chacun doit faire preuve de débrouillardise, trouver la solution à ses problèmes et se prendre en charge, loin des parents… Le goût de l'effort prend tout son sens. On apprend à se surpasser et à gérer dans la bonne humeur les difficultés quotidiennes. Autant dire que dans ces conditions, on grandit très vite. D'ailleurs, la plupart des équipages reviennent changés, plus sûr d'eux-mêmes, plus matures. Le 4L Trophy est une incroyable aventure, une parenthèse magique dans leur vie.